4.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

4.1 CONTEXTE DE LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 198
- 4.1.1 Introduction 198
- 4.1.2 Référentiels de *reporting* extra-financier et réglementation applicable 200
- 4.1.3 La culture de Tikehau Capital contribue à façonner la politique de développement durable 201
- 4.1.4 Historique et reconnaissance de l'engagement de Tikehau Capital 201
- 4.1.5 Identification et réponse aux enjeux extra-financiers significatifs 203
- 4.1.6 Gouvernance développement durable Groupe 203

4.2 DÉMARCHE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE 205
- 4.2.1 Introduction 205
- 4.2.2 Exclusions 207
- 4.2.3 Intégration ESG 207
- 4.2.4 Engagement ESG 209
- 4.2.5 Investissements à thématique durable et à impact 212

4.3 APPROCHE CLIMAT, NATURE & BIODIVERSITÉ ET PRISE EN COMPTE DE LA TAXONOMIE EUROPÉENNE 216
- 4.3.1 Exclusions liées au Climat, à la nature et à la biodiversité 217
- 4.3.2 Intégration des risques liés au changement climatique et à la perte de biodiversité dans la politique d'investissement responsable 218
- 4.3.3 Mesure de l'empreinte carbone des investissements 220
- 4.3.4 Climat, nature et biodiversité : investissements thématiques et à impact 221
- 4.3.5 Prise en compte de la Taxonomie européenne 223

4.4 DÉMARCHE RSE 224
- 4.4.1 Gouvernance et éthique des affaires 224
- 4.4.2 Empreinte environnementale de Tikehau Capital 226
- 4.4.3 Capital humain : diversité, attraction et rétention des talents 228
- 4.4.4 Relations avec les parties prenantes externes 237

4.5 REPORTING TAXONOMIE 239

4.6 TABLE DE CONCORDANCE - PAI (PRINCIPAL ADVERSE IMPACTS) 246

4.7 TABLE DE CONCORDANCE - ARTICLES L.225-102-1 ET L.22-10-36 DU CODE DE COMMERCE 250

4.8 TABLE DE CONCORDANCE - RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 252

4.9 TABLE DE CONCORDANCE - TCFD (TASK FORCE ON CLIMATE-RELATED FINANCIAL DISCLOSURES) 253

4.10 TABLE DE CONCORDANCE - SASB (SUSTAINABILITY ACCOUNTING STANDARDS BOARD) 255

4.11 NOTE MÉTHODOLOGIQUE 257

4.12 RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT 259

4.1 CONTEXTE DE LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

4.1.1 Introduction

S'appuyant sur un esprit entrepreneurial, notre mission est d'orienter l'épargne mondiale vers des solutions de financement innovantes et adaptées, créatrices de valeur durable pour l'ensemble des parties prenantes et accélératrices de changement positif pour la société.

Tikehau Capital s'attache à gérer durablement, de manière performante et responsable, l'épargne qui lui est confiée par des institutions financières, sociétés privées, organismes publics et particuliers du monde entier. Cette épargne est investie par Tikehau Capital au travers de solutions de financement sur-mesure et innovantes pour les entreprises.

La recherche de valeur sur le long terme, pierre angulaire de la stratégie du Groupe, conduit les équipes de Tikehau Capital à fournir des solutions de financement et d'investissement en fonds propres ou en dette adaptées aux besoins durables des entreprises, poumons des économies. Les entreprises sont sélectionnées sur la base de données financières et opérationnelles, mais aussi de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. La prise en compte des impacts des entreprises en portefeuille sur la société est intégrée au cœur de la démarche de Tikehau Capital et de ses collaborateurs, dans l'ensemble des métiers du Groupe.

Fort de son enracinement multi-local, Tikehau Capital finance l'économie réelle (1) et soutient la vitalité des entreprises. Tikehau Capital a pour objectif de favoriser le développement et la croissance des entreprises en leur proposant des solutions de financement sur mesure en dette (directement ou par les marchés de capitaux), en investissant à leur capital ou encore par les ressources financières dégagées en achetant et finançant des actifs réels tels que des actifs immobiliers.

À travers ses activités de *private equity* et de dette privée, Tikehau Capital participe indirectement au maintien et à la création d'emplois. En 2022, plus de 200 entreprises étaient financées par le Groupe à travers ses activités de *private equity*, de *direct lending* et de *corporate lending.*

Le Groupe est convaincu qu'un investisseur responsable est aussi un employeur et un partenaire responsable. Il convient de noter que l'impact social et environnemental de Tikehau Capital se situe principalement au niveau de ses investissements et la politique d'investissement responsable ou politique d'investissement en matière d'environnement, social/sociétal et de gouvernance (« ESG ») constitue ainsi la colonne vertébrale de la démarche de développement durable du Groupe. Tikehau Capital nomme sa démarche de progrès « *Sustainability by design* » car elle est pleinement intégrée tout au long du cycle d'investissement.

Le modèle de développement mondialisé a privilégié l'efficience au détriment de la résilience, le global au détriment du local, la croissance économique au détriment du vivant. La crise liée à la pandémie de Covid-19, l'intensification des affrontements armés ainsi que le constat que l'accélération du réchauffement climatique est désormais une réalité qui nous oblige à sortir de notre zone de confort et à prendre en compte de potentiels chocs d'ampleur importante. Pour contribuer à accélérer la résolution de ces problèmes mondiaux, Tikehau Capital a lancé une plateforme d'investissement à impact en 2020 en se basant sur plusieurs rapports scientifiques.

Depuis 2009, l'équipe du *Stockholm Resilience Centre* (Suède) travaille sur la notion de limites planétaires en modélisant les neuf principaux processus de régulation de la planète et les seuils à ne pas dépasser pour conserver l'état de l'écosystème planétaire. En avril 2022, les scientifiques ont publié des recherches démontrant la transgression d'une sixième limite planétaire, le changement de l'eau douce (eau "verte" disponible dans le sol pour les plantes). Cela vient s'ajouter aux limites planétaires déjà dépassés : (i) le changement climatique, (ii) l'intégrité de la biosphère (perte de biodiversité), (iii) les cycles biogéochimiques (perturbation du cycle de l'azote et du phosphore), (iv) le changement du système terrestre et (v) les nouvelles entités (pollution chimique et plastique).

6e limite planétaire dépassée sur neuf

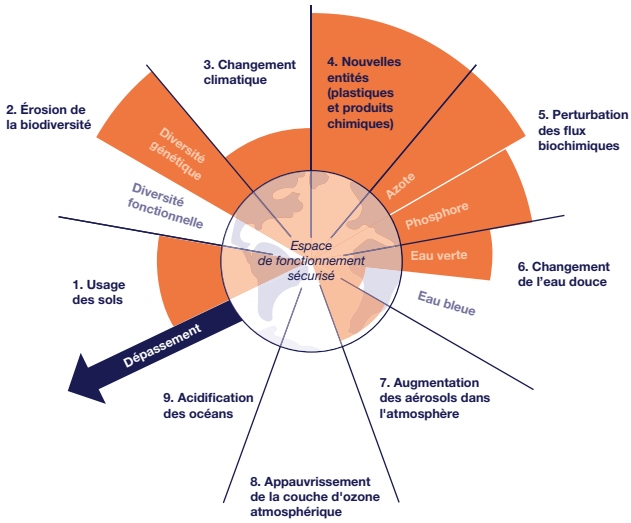

Source : *Stockholm Resilience Centre*

1) *L'économie réelle vise les activités économiques liées à la production de biens et services ou à la construction et à la gestion d'actifs physiques (immobiliers et infrastructures). Tikehau Capital à travers ses stratégies d'investissement désintermédiées, finance des entreprises et des projets qui cherchent à créer de la valeur de long terme.*

D'après le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (« GIEC »), les émissions mondiales de gaz à effet de serre d'origine anthropique ont atteint 59 gigatonnes d'équivalent CO_2 en 2019, environ 12 % au-dessus du niveau de 2010 et 54 % au-dessus du niveau de 1990.

Émissions mondiales de gaz à effet de serre, 2019 par secteur

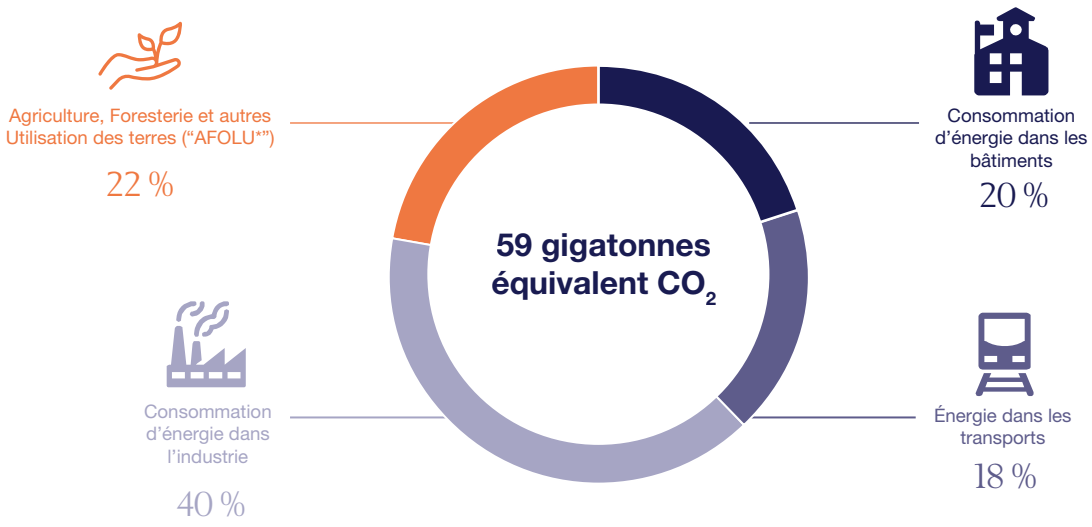

* *Agriculture, Forestry and Other Land Use (AFOLU)*
Source: adapté du GIEC, 2022

En août 2021, le sixième rapport d'évaluation du GIEC a confirmé que le seuil de 1,1 °C de réchauffement planétaire moyen par rapport à l'ère préindustrielle a déjà été atteint. Le dérèglement climatique touche toutes les régions du monde et ses impacts s'intensifient. À la fin de la 26ème conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP26) qui s'est tenue à Glasgow en novembre 2021, les États-Unis et l'Union européenne s'étaient engagés à atteindre zéro émission nette d'ici à 2050, la Chine d'ici à 2060 et l'Inde d'ici à 2070. Avec 74 états engagés (représentant 80 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre), la majorité de la population mondiale est liée à un engagement de zéro émission nette. Cependant, le *World Energy Outlook* (WEO, Perspectives énergétiques mondiales) de l'Agence Internationale de l'Énergie (« AIE ») estime que, collectivement, nous n'agissons pas assez rapidement pour freiner l'accélération du changement climatique et limiter la hausse moyenne de la température mondiale à 1,5 °C.

Émissions mondiales de CO_2 sur la période 2010-2050 par scénario de l'AIE

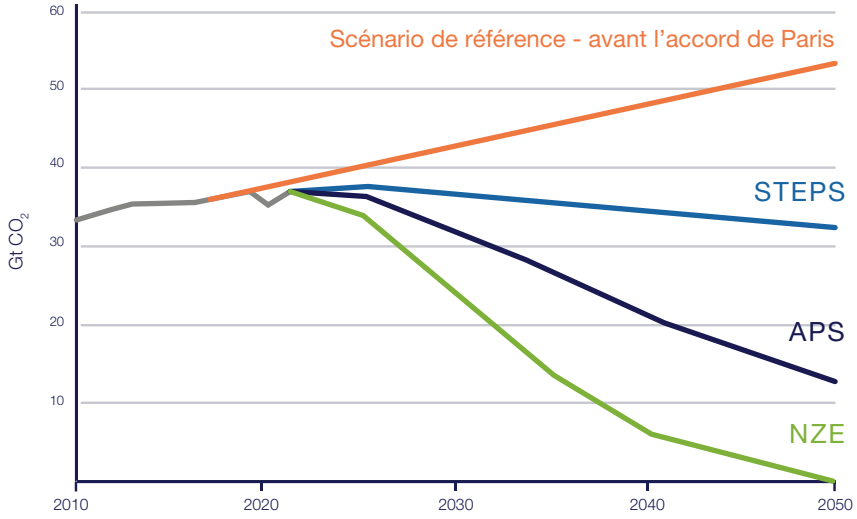

STEPS : *Stated Policies Scenario*

APS : *Announced Pledges Scenario*

NZE : *Net Zero Emissions by 2050*

Source : *AIE*

4.1.2 Référentiels de *reporting* extra-financier et réglementation applicable

En tant que société cotée, la Société entre dans le champ de la directive 2014/95/UE sur la publication d'informations non financières modifiant la directive 2013/34/UE (*Non Financial Reporting Directive* ou « NFRD ») et du règlement Taxonomie qui encadre la publication d'informations sur la durabilité des activités économiques des entreprises entrant dans son champ d'application.

La Société doit ainsi établir une déclaration de performance extra-financière dans son rapport de gestion (en l'application des dispositions de l'article L.22-10-36 du Code de commerce) et le présent Document d'enregistrement universel intègre à la fois des considérations relatives à la responsabilité sociétale des entreprises (« RSE ») et à la démarche d'investissement responsable. Cette déclaration doit comporter : le modèle d'affaires, les principaux risques extra financiers, les politiques appliquées et les procédures de diligence raisonnable associées ainsi que les résultats des politiques et des indicateurs de performance ESG. Le modèle d'affaires de Tikehau Capital est présenté en introduction du présent Document d'enregistrement universel.

La directive 2022/2464/UE (*Corporate Sustainability Reporting Directive* ou « CSRD »), qui doit remplacer la directive NFRD à partir du 1er janvier 2024, va renforcer les impératifs de *reporting* sur les informations qui permettent de comprendre les incidences de l'entreprise sur les questions de durabilité (les principales incidences négatives) et celles qui permettent de comprendre l'influence des incidences externes qui peuvent affecter l'évolution des affaires, les résultats et la situation de l'entreprise. Appliquant un niveau d'exigence similaire à ses propres opérations et à ses investissements, le Groupe présente de manière volontaire les principales incidences négatives de ses opérations (périmètre Groupe) dans une table de correspondance (voir la Section 4.6 (Table de concordance - PAI (*Principal Adverse Impacts)* du présent Document d'enregistrement universel).

Les sociétés de gestion du Groupe entrent dans le champ du Règlement SFDR. Elles sont également soumises à l'article 29 de la loi Énergie-Climat, codifié à l'article L.533-22-1 du Code monétaire et financier, venu compléter et remplacer les dispositions de l'article 173 de la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte [1] . Le Groupe consolide proactivement certaines informations à des fins de transparence et s'efforce de considérer à la fois les risques et opportunités liés aux facteurs de durabilité et du changement climatique (« Climat ») en particulier.

En outre, en ligne avec les principes du Règlement SFDR, le Groupe s'efforce de faire progresser la transparence sur les principales incidences négatives de ses investissements ("*principal adverse impacts*") et de considérer différents objectifs de développement durable afin de ne pas servir un objectif en risquant de « causer un préjudice important » ("*do no significant harm*").

La déclaration de performance extra-financière du Groupe prend également en compte deux autres référentiels mondiaux d'information sur la durabilité :

1. Le standard *Task Force on Climate-Related Financial Disclosures* (« TCFD »), groupe de travail sur le reporting climatique porté par le Conseil de stabilité financière du G20. À la date du présent Document d'enregistrement universel, les informations concernant les bilans carbone des investissements ne sont pas encore disponibles et seront publiées ultérieurement par le Groupe (voir la Section 4.9 (Table de concordance - TCFD du présent Document d'enregistrement universel).
2. Le standard *Sustainability Accounting Standards Board* (« SASB »), qui met à disposition des entreprises une grille d'indicateurs sectoriels matériels sur les sujets ESG [2] (voir la Section 4.10 (Table de concordance - SASB du présent Document d'enregistrement universel).

Une table de correspondance avec le standard *Global Reporting Initiative* (« GRI »), standard de *reporting* de développement durable destiné à être utilisé par des organisations afin d'établir des rapports concernant leurs impacts sur l'économie, l'environnement et/ou la société, sera également mis à disposition sur le site internet de Tikehau Capital.

1) *Voir la section (Publication d'informations en matière de durabilité au niveau des sociétés de gestion du groupe, Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité et Article 29 de la loi Énergie Climat) présentée sur le site internet de Tikehau Capital*

2) *En août 2022, la consolidation de la Value Reporting Foundation ainsi que du Climate Disclosure Standards Board a acté la délégation de la gestion et de l'évolution des modalités de reporting extra-financier à l'International Sustainability Standard Board (ISSB). Sous l'égide d'International Financial Reporting Standards (IFRS) Foundation, l'ISSB a pour objectif de fournir une base de normes de reporting de durabilité.*

4.1.3 La culture de Tikehau Capital contribue à façonner la politique de développement durable

Le Groupe a été fondé en 2004 par des entrepreneurs issus du monde de la finance et a connu depuis une forte croissance. Son développement se poursuit aujourd'hui en conservant son mode opératoire originel.

L'entrepreneuriat et **l'alignement d'intérêts** avec ses clients-investisseurs, collaborateurs et entreprises en portefeuille forment le socle du développement de Tikehau Capital.

Le Groupe dispose d'une **plateforme multilocale** et d'un **écosystème unique de partenaires** et promeut une vision alternative.

Ces axes forts contribuent à structurer la politique de développement durable du Groupe et démarche de progrès "*Sustainability by design*", intégrée tout au long du cycle d'investissement.

Ce qui distingue Tikehau Capital

ENTREPRENEURIAT

- ADN entrepreneurial
- Organisation jeune et agile
- Culture de l'innovation

ALIGNEMENT D'INTÉRÊTS

- Intérêts fortement alignés avec nos clients-investisseurs, nos actionnaires et notre direction
  - 79 % de notre propre bilan investi aux côtés de nos clients-investisseurs
  - Le management et les salariés du Groupe détiennent 57 % du capital
- 20 % de rémunération variable liée à des objectifs climat & capital humain
- Part du *carried interest** liés à des objectifs ESG pour les fonds d'impact

PLATEFORME MULTILOCALE

- Présence locale dans 14 pays d'Europe, du Moyen-Orient, d'Amérique du Nord et d'Asie
- Diversité des profils : 742 collaborateurs, 48 nationalités, 43 % de femmes
- Large réseau de partenaires dans toutes les catégories d'actifs

ECOSYSTÈME UNIQUE DE PARTENAIRES

- Partenariats avec des gouvernements et de grandes entreprises telles que TotalEnergies (fonds T2 Transition Energétique) ou Unilever et AXA Climate (stratégie d'agriculture régénératrice)
- *International advisory board* composé d'experts chevronnés de renommée mondiale

SUSTAINABILITY BY DESIGN

- Des experts en développement durable travaillent aux côtés des équipes d'investissement pour assurer la proximité, l'agilité, le perfectionnement et l'intégration des critères de durabilité à chaque étape
- Les investissements sont examinés sur des critères de durabilité au même titre que sur des critères économiques

** Commissions de surperformance*
Au 31 décembre 2022

4.1.4 Historique et reconnaissance de l'engagement de Tikehau Capital

Depuis la signature des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (les « PRI ») en 2014, des efforts sont déployés chaque année pour renforcer la démarche de responsabilité du Groupe à la fois dans le cadre des investissements et dans les relations avec les parties prenantes. Les deux dernières années ont été marquées par :

(i) la signature de l'initiative *Net Zero Asset Manager* (« NZAM ») en mars 2021 et l'annonce d'une cible de 5 milliards d'euros d'actifs sous gestion dédiés au climat et à la biodiversité d'ici à 2025,

(ii) le renforcement de l'équipe ESG et de la gouvernance développement durable avec l'arrivée de Cécile Cabanis en qualité de directrice générale adjointe en charge des sujets ESG/RSE, Capital humain et Communication et *Brand Marketing* du Groupe,

(iii) la prise en compte de facteurs ESG dans les prêts ou financements obligataires du Groupe et

(iv) le renforcement de la plateforme impact du Groupe avec de nouvelles thématiques.

À fin 2022, 65 % des financements du Groupe comportent une composante ESG, ce qui constitue une incitation supplémentaire pour accélérer sa stratégie *Sustainability by design* et impact [1]. En juillet 2021, la marge du taux d'intérêt du contrat de crédit syndiqué de la Société a été indexée sur trois critères ESG : (1) le montant des actifs sous gestion dédiés au climat et à la biodiversité, (2) la féminisation du management et (3) l'alignement d'intérêts.

La démarche du Groupe est reconnue par différents standards. Grâce à des exercices annuels de comparaison avec ses pairs, Tikehau Capital est en mesure d'identifier des axes d'amélioration potentiels et de renforcer sa démarche. Le Groupe dans son ensemble est soucieux de mener une politique de développement durable de premier plan. En janvier 2023, Tikehau Capital s'est vu décerner deux badges *top-rated* par l'agence extra-financière Sustainalytics pour la deuxième année consécutive.

1) Le 24 mars 2021, le Groupe a réalisé avec succès le placement d'une émission obligataire durable inaugurale d'un montant de 500 millions d'euros à échéance 2029. Cette obligation durable est la première à s'appuyer sur un cadre d'allocation (Sustainable Bond Framework) innovant qui permet au Groupe d'investir le produit de l'émission directement dans des actifs durables (sociaux ou environnementaux) ou dans des fonds à thématiques durables alignés sur les objectifs de développement durable prioritaires du Groupe. Un comité d'allocation des obligations durables a été mis en place et il se réunira annuellement avant la date anniversaire de chaque émission.
Le 11 février 2022, Tikehau Capital a annoncé avoir fixé avec succès les termes d'un placement privé inaugural de 180 millions de dollars sur le marché américain (USPP). Le produit de ce financement a vocation à être utilisé dans le strict respect du cadre d'allocation (Sustainable Bond Framework) mis en place dans le cadre de la première obligation durable du Groupe.

Historique de l'engagement de Tikehau Capital

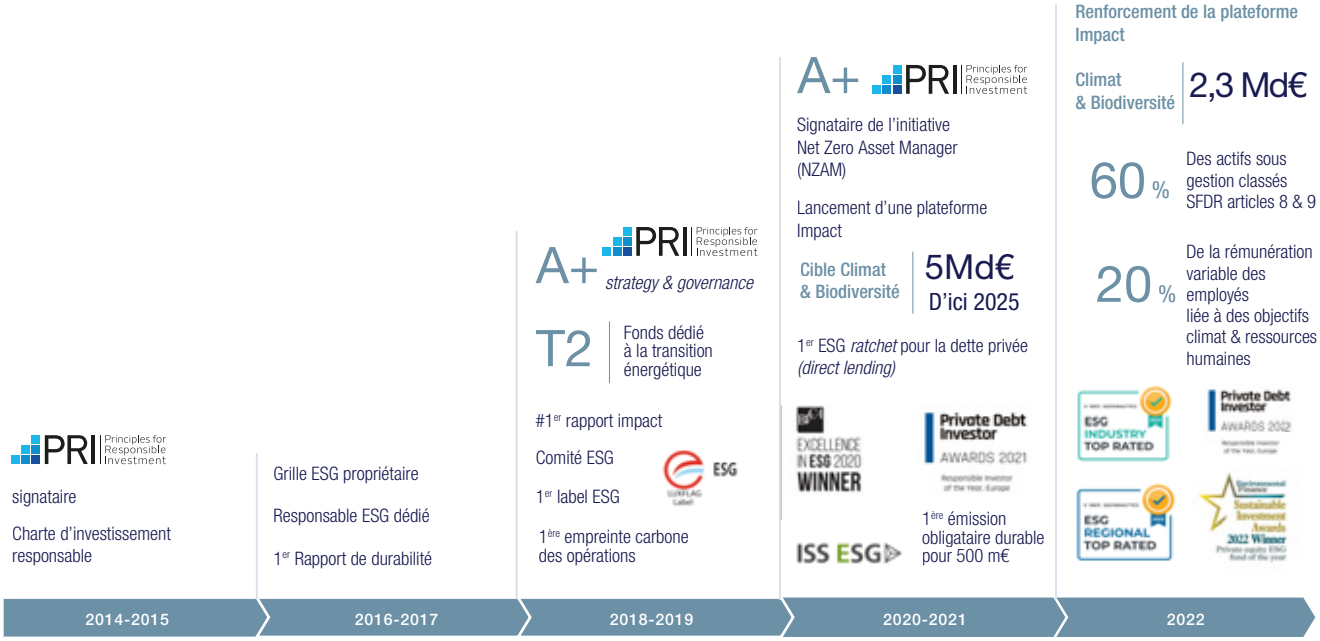

Reconnaissance de la démarche du Groupe

AU NIVEAU DES PRODUITS ET DES SERVICES

- Signataire depuis 2014
- Excellentes notes dans le rapport d'évaluation 2021 : 4/5 pour "Investissement et bonne gestion" (qui remplace le module "Gouvernance et stratégie")

- Le label LuxFLAG (*Luxembourg Finance Labelling Agency*) ESG attribué à 10 des principaux fonds ouverts du Groupe ainsi qu'à 3 fonds de dette privée et à un fonds Tikehau Special Opportunities

- Label « Relance » du Ministère français de l'Economie, des Finances et de la Relance attribué à 4 de nos fonds de *private equity* : Ace Aero Partenaires, Brienne III, T2 Energy Transition et Tikehau Growth Equity II

- Label ISR Immobilier du Ministère français de l'Economie, des Finances et de la Relance attribué à 4 de nos fonds immobiliers
- Notamment, le label ISR a été attribué à Tikehau Impact Credit et a été renouvelé pour S.YTIC

- Le label « Greenfin » du Ministère français de la Transition Ecologique et de la Cohésion des territoires attribué au fonds Tikehau Green Assets

AU NIVEAU DU GROUPE TIKEHAU CAPITAL

- Score de transparence ESG 2021 : 46,8/100, supérieur à la moyenne du secteur

- Score CDP 2022 sur la thématique du changement climatique : B-

- Notation ESG 2021 par Ethifinance : 70/100, supérieur à la moyenne du secteur

- Notation ESG : 11,6 (correspondant à un risque faible)

En janvier 2023, Tikehau Capital s'est vu décerner les badges '*ESG Industry Top-Rated*' et '*ESG Regional Top-Rated*' par Sustainalytics, sur la base de leur notation de risque ESG, qui couvre plus de 15 000 entreprises dans 42 secteurs

PRIX ET RÉCOMPENSES

- Le magazine Private Debt Investor a décerné le prix *Responsible Investor of the Year, Europe 2022* à Tikehau Capital pour son approche ESG en dette privée

- Le journal en ligne *Environmental Finance* a récompensé le fonds T2 Energy Transition pour la deuxième année consécutive

4.1.5 Identification et réponse aux enjeux extra-financiers significatifs

Maintenir une relation étroite avec les parties prenantes est un enjeu clé dans la démarche de développement durable de Tikehau Capital. Les collaborateurs, clients-investisseurs, actionnaires et la société civile sont intégrés dans la réflexion autour des sujets ESG (par exemple, au travers du code de conduite ou de la charte des achats responsables du Groupe disponibles sur son site web). Cette relation privilégiée contribue à la fois à identifier et optimiser la gestion des risques extra-financiers et à renforcer la démarche d'entrepreneuriat et d'innovation qui est au cœur de la stratégie du Groupe.

En 2019, le Groupe a fait appel à ses parties prenantes internes et externes afin de réaliser une première cartographie de ses principaux risques et opportunités extra-financiers (matrice de matérialité). Depuis 2021, l'exercice de priorisation des risques ESG est intégré à la cartographie des risques majeurs menée par l'équipe audit interne (voir la Section 2.3 (Culture de la gestion des risques et obligations de conformité) du présent Document d'enregistrement universel). Conscient que les thématiques ESG et RSE peuvent constituer à la fois des risques et des opportunités, le Groupe s'attache à travailler sur différents angles.

Ainsi les enjeux clés de durabilité reflètent les risques identifiés à travers la cartographie des risques majeurs :

1. Investissement responsable (Communication, risque de réputation et marque),
2. Changement climatique, biodiversité et environnement,
3. Gestion des talents et la diversité, et
4. Risques cybersécurité et sécurité des informations.

Le Groupe travaille par ailleurs en profondeur sur l'alignement d'intérêts et la résilience qui constituent également des enjeux ESG clés.

A travers sa plateforme d'investissements à thématique durable et à impact, le groupe se concentre également sur quatre thèmes en lien avec les enjeux ESG clés. Les objectifs de développement durable (les « ODD ») offrent un cadre de référence permettant une communication avec l'ensemble des parties prenantes. Dès que cela est pertinent, le Groupe veille à faire le lien entre les thématiques ESG et RSE et le ou les ODD pertinent(s). En outre, le Groupe considère avec attention les travaux sur les limites planétaires et les travaux de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur la combinaison des limites planétaires et sociales.

4.1.6 Gouvernance développement durable Groupe

Le Groupe est convaincu que la définition d'une stratégie d'investissement responsable est essentielle pour créer de la valeur durable (c'est-à-dire de long terme et en lien avec les challenges sociétaux et environnementaux globaux) pour l'ensemble de ses parties prenantes. Cette conviction est démontrée par la forte implication de tous les niveaux hiérarchiques dans le déploiement des politiques ESG et Climat : des équipes d'investissement et opérationnelles aux représentants de la Gérance et au Conseil de surveillance.

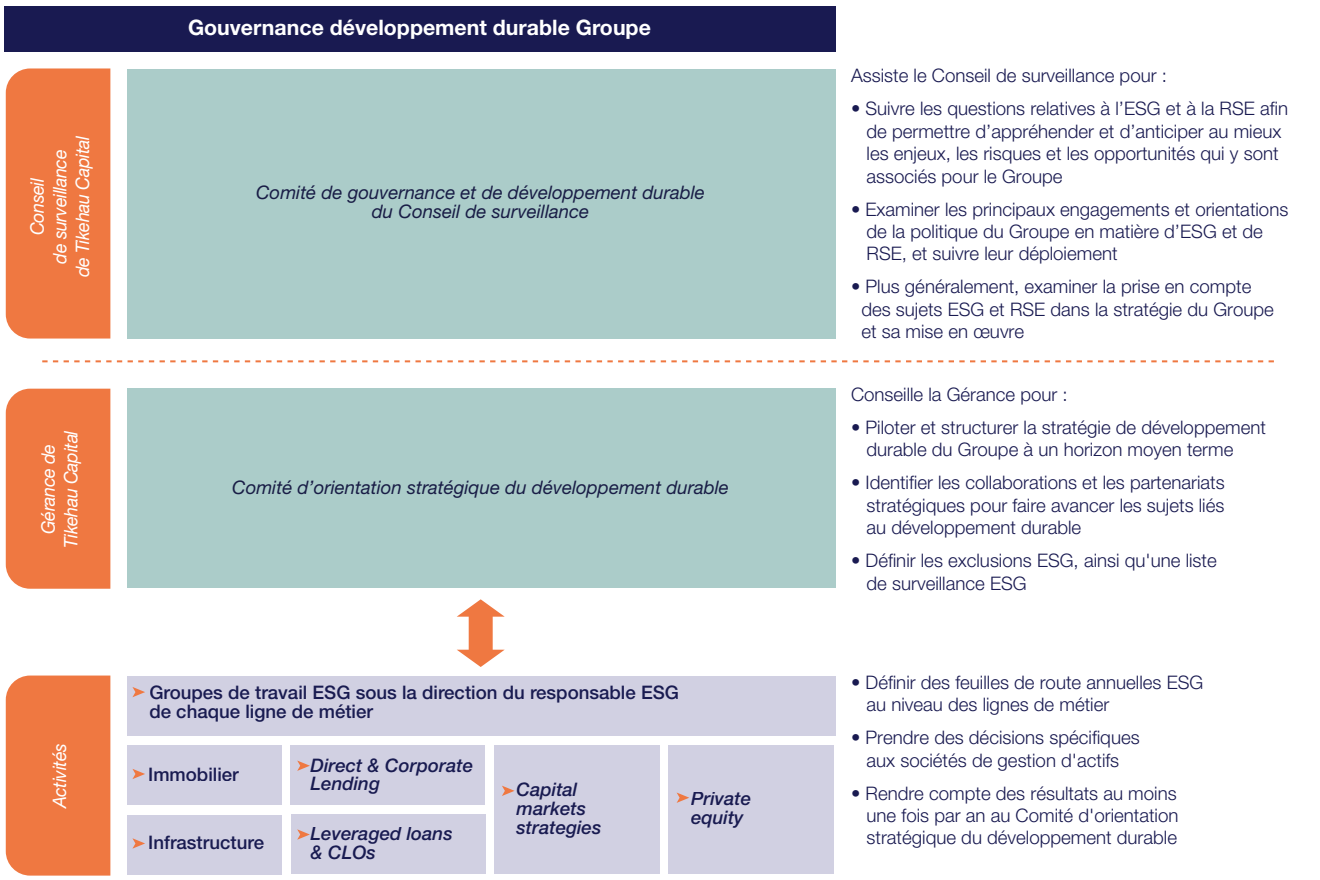

** Certaines entités (Sofidy, IREIT et Star America) ont mis en place des comités ESG dédiés qui s'appuient également sur le travail des groupes de travail ESG de leur ligne de métier de référence.*

Le Conseil de surveillance de Tikehau Capital réalise une revue régulière de l'avancée de la stratégie ESG et RSE. En 2022, une formation interne a été organisée pour les membres du Conseil traitant à la fois de science du climat ainsi que des risques et opportunités liés au changement climatique. Le Conseil de surveillance s'appuie particulièrement sur son Comité de gouvernance et du développement durable composé de trois membres indépendants (voir la Section 3.4.2 (Comités du Conseil de surveillance) du présent Document d'enregistrement universel), en charge d'examiner l'intégration des questions ESG (incluant les risques et opportunités liés au climat et à la biodiversité) et RSE dans la stratégie du Groupe et dans sa mise en œuvre. D'autre part, une première analyse des risques climat du Groupe a été intégrée à l'exercice global de cartographie des risques majeurs et a été présentée au Comité d'audit et des risques puis au Conseil de surveillance en décembre 2022.

En mars 2021, un Comité d'allocation des obligations durables (*sustainable bond*) a été mis en place.

Début 2022, la gouvernance du Groupe autour des sujets de développement durable a été mise à jour pour donner une impulsion stratégique à un horizon de moyen terme et mettre en place des groupes de travail opérationnels par ligne de métier :

- Composé de collaborateurs expérimentés du Groupe (dont l'un des cofondateurs, représentant de la Gérance), le comité d'orientation stratégique du développement durable fixe les lignes directrices de la politique ESG, climat et biodiversité. Il se réunit au moins une fois par an.
- Par ailleurs, des groupes de travail ESG opérationnels ont été constitués pour chacune des lignes de métier du Groupe afin de déployer la stratégie durable avec une feuille de route annuelle. Ces groupes de travail incluent les dirigeants des lignes de métier et l'équipe ESG et se réunissent tous les trimestres. En outre, les membres de ces groupes de travail échangent de façon régulière sur les sujets ESG d'actualité ou prioritaires. En 2022, 17 réunions se sont tenues.

Enfin, pour les fonds impact, le comité Impact est en charge d'effectuer une revue des investissements envisagés afin d'évaluer sa contribution potentielle à la mission du fonds et d'évaluer le principe de 'ne pas causer de préjudice important'.

Indicateurs clés :	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Collaborateurs dédiés au sein de l'équipe ESG [1]	**10**	**7**
Participation active à des travaux de place sur l'ESG et l'impact [2]	4	5

(1) Excluant le Directeur climat du Groupe et responsable du Centre d'Action Climat et la Directrice générale adjointe en charge des fonctions ESG/RSE, Capital humain et Communication et Brand Marketing du Groupe.

(2) Au sein de France Invest, l'Institut de la Finance Durable (ex. Finance For Tomorrow), One Planet Private Equity Funds (OPPEF) et UN PRI.

Au 31 décembre 2022, l'équipe ESG comprend dix personnes. L'équipe ESG supervise l'intégration de la politique ESG dans toutes les activités et fait monter en compétence ESG, impact, climat et biodiversité les équipes d'investissement et de gestion. L'équipe ESG participe également aux mesures d'engagement auprès des entreprises en portefeuille ou aux plans de progrès des actifs réels.

Un directeur expert en développement durable a été nommé au sein de chaque ligne métier et avec le support d'analystes et alternants ESG, ils travaillent aux côtés des équipes d'investissement pour assurer la proximité, l'agilité, le perfectionnement et l'intégration des critères de durabilité tout au long de la vie des investissements.

La responsabilité de l'intégration et de l'engagement ESG repose sur les équipes d'investissement. Ainsi, tous les analystes, gérants et directeurs d'investissement sont responsables de l'intégration des critères ESG dans l'analyse fondamentale des opportunités qu'ils considèrent.

En décembre 2022, la *Tikehau Sustainability University* a été lancée avec une application mobile dédiée pour renforcer les connaissances climat et réglementaires en priorité puis d'autres thématiques en formation continue. Ces modules sont obligatoires pour les collaborateurs et adaptés en fonction de leur rôle dans l'organisation.

En outre, la gouvernance ESG comprend des contrôles de premier et second niveau au travers des revues effectuées par les équipes risque, conformité et audit interne.

Enfin, 20% de la rémunération variable est liée à l'atteinte d'objectifs collectifs ESG.

4.2 DÉMARCHE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

4.2.1 Introduction

Indicateurs clés :	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Actifs sous gestion dans des fonds SFDR Article 8 ou Article 9	**22,7 Md€**	**14,3 Md€** (1)
Part des actifs sous gestion dans des Fonds SFDR Article 8 ou Article 9 sur le total des encours du Groupe	**60 %**	**43 %**
Part des actifs sous gestion dans des Fonds SFDR Article 8 ou Article 9 sur le total des encours du Groupe soumis à SFDR (2)	72 %	53 %

(1) Excluant les holdings ou les SPV (special purpose vehicle) associés à des fonds classés SFDR Article 8 ou Article 9.

(2) Excluant (i) les fonds fermés à la souscription avant le 31 mars 2021, date d'entrée en vigueur de SFDR, (ii) les holdings ou les SPV (special purpose vehicle) et les véhicules non commercialisés en Europe et (iii) les autres produits non soumis à SFDR ou non commercialisés en Europe.

La politique d'investissement responsable du Groupe couvre le spectre complet de l'investissement responsable, des exclusions au développement de produits à impact dédiés à des thématiques ESG. L'intégration ESG est au cœur de la stratégie du Groupe et des démarches d'engagement sont déployées de manière *ad hoc*, en ayant pour objectif de faire progresser les entreprises en portefeuille.

Le rapport de développement durable (*Sustainability report*) du Groupe est mis à jour chaque année et offre une vision de la performance ESG (et impact lorsque cela est pertinent) par ligne de métier.

Au niveau de certains fonds, des rapports ESG et impact sont intégrés aux rapports périodiques ou publiés séparément lorsque cela est pertinent.

Approche rigoureuse *Sustainability by design* et cadre d'impact de Tikehau Capital

La politique d'investissement responsable du Groupe couvre l'ensemble des investissements et, depuis début 2022, des procédures renforcées ont été mises en place pour l'allocation des émissions obligataires durables ainsi que pour les opportunités considérées pour les fonds à impact.

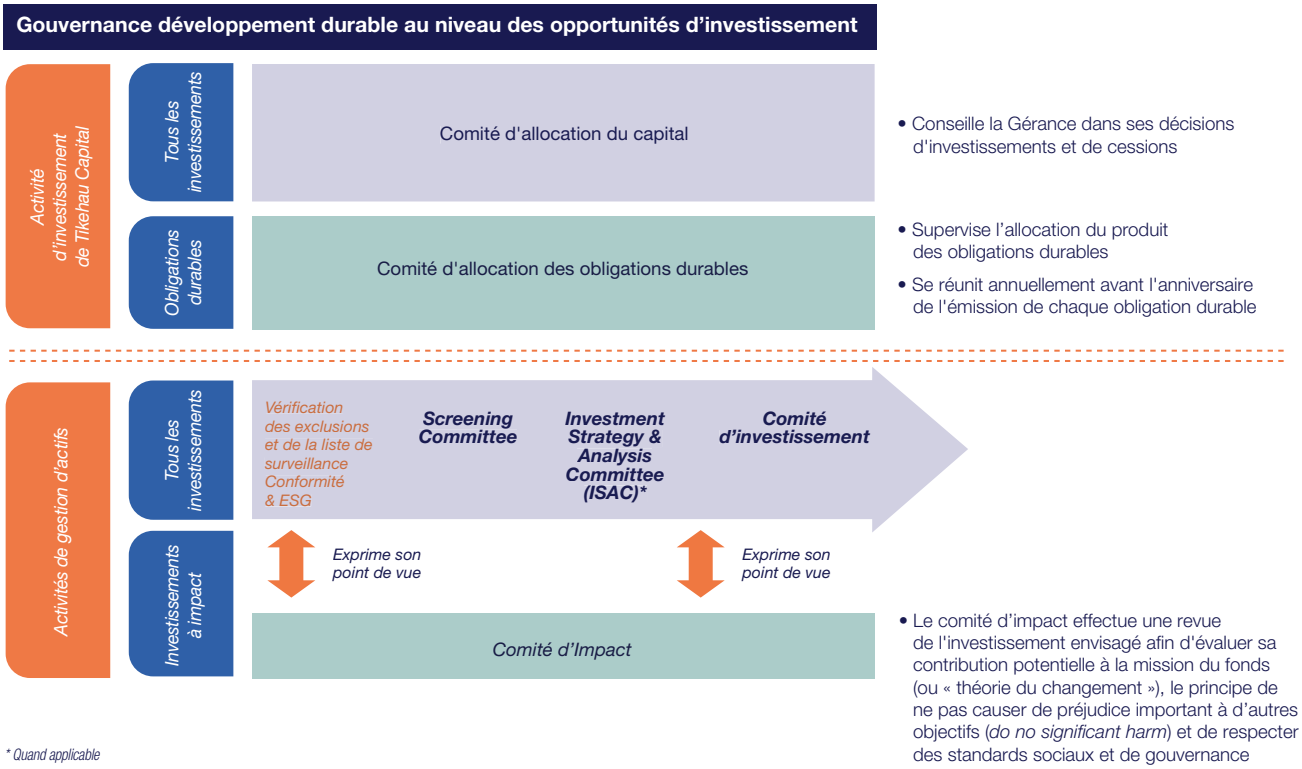

Sensibilisation des équipes aux sujets ESG

Placer l'ESG au cœur de la politique d'investissement nécessite de former les équipes en continu (par le biais d'une sensibilisation régulière avec les collaborateurs ESG présents aux côtés des équipes d'investissement, un partage de cas ou encore l'organisation de sessions avec des experts) et de formaliser l'approche des critères extra-financiers (par l'application d'une grille d'analyse ESG et d'une synthèse systématique dans les mémos d'investissement). En matière environnementale, il ne s'agit pas de demander aux analystes financiers de réaliser eux-mêmes des analyses complexes (par exemple, des audits énergétiques) mais de leur demander d'identifier les principaux risques et opportunités ESG. Cette analyse est le corollaire naturel d'une appréciation financière. Au-delà des sessions de sensibilisation et de formation, les collaborateurs des équipes d'investissement sont impliqués dans les ateliers bilan carbone afin de renforcer leur approche sur l'analyse environnementale de leurs actifs.

En 2022, 140 collaborateurs du Groupe ont participé à un atelier "Fresque du climat". En outre, en décembre 2022, le programme *Tikehau Sustainability University* a été lancé avec une application mobile basée sur les contenus d'*AXA Climate School*.

Prise en compte des principales incidences (externalités) positives et négatives en matière de durabilité

Le Groupe s'est doté d'une approche holistique qui consiste à identifier les potentielles incidences positives et négatives des entreprises et actifs financés tout au long de leur chaîne de valeur (c'est-à-dire, chaîne d'approvisionnement, opérations et produits et services). Cette approche permet de mieux comprendre l'impact des portefeuilles d'investissement sur les enjeux de durabilité (notamment, leur empreinte en matière de changement climatique) et vient compléter l'approche ESG traditionnelle qui évalue les risques ESG sur le portefeuille (par exemple, l'impact des catastrophes naturelles sur les actifs détenus en portefeuille). L'une des principales incidences négatives identifiées par Tikehau Capital est liée au changement climatique (voir la cartographie des risques et opportunités extra-financiers présentée dans la Section 4.1.5 (Identification et réponse aux enjeux extra-financiers significatifs) du présent Document d'enregistrement universel). D'autres incidences négatives et positives sont étudiées au cas par cas, grâce aux différents outils mis en place par le Groupe (grilles d'analyse ESG en pré-investissement, questionnaires ESG en suivi, etc.).

4.2.2 Exclusions

Tikehau Capital a défini une politique d'exclusion qui couvre des secteurs dont les impacts négatifs pour l'environnement ou la société ont été démontrés. Il convient de noter que la politique d'exclusion du Groupe a été construite sur la base de critères les plus objectifs possible. Au-delà des cadres réglementaires et des dispositifs internationaux existants (par exemple, les lois et régulations nationales, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les positions d'agences internationales, etc.), le Groupe fait appel à son réseau d'experts dès que cela est pertinent.

A la date de publication de ce Document d'enregistrement universel, six activités sont exclues de l'univers d'investissement du Groupe (1) :

- les armes controversées (2) ;
- la destruction d'un habitat critique (3) ;
- la prostitution et la pornographie ;
- les énergies fossiles (hydrocarbures conventionnels et non conventionnels) dépassant certains seuils (4) ;
- le tabac ; et
- la marijuana à usage récréatif.

Par ailleurs, le Groupe a défini une liste de surveillance conformité et ESG visant à identifier les secteurs et géographies qui peuvent impliquer des externalités négatives sur l'environnement ou la société (par exemple, pays non coopératifs, allégations de corruption, d'évasion fiscale ou de blanchiment d'argent, autres allégations de violation du Pacte mondial des Nations Unies, etc.). Une consultation du groupe du travail conformité, risques et ESG est requise pour les cas sensibles et le Comité Impact du Groupe est sollicité si nécessaire si un consensus n'a pas été trouvé, avant de poursuivre le processus d'investissement plus en avant.

Les sujets liés au changement climatique sont aussi pris en compte dans l'analyse des risques. Enfin, la liste d'exclusion et la liste de surveillance conformité et ESG sont revues et mises à jour périodiquement pour affiner les positions, anticiper des risques extra-financiers non couverts et au gré des nouvelles situations rencontrées.

4.2.3 Intégration ESG

Conformément au Règlement SFDR, Tikehau Capital et les sociétés de gestion du Groupe intègrent les risques de durabilité dans leur processus de décision d'investissement et effectuent des diligences raisonnables concernant les principales incidences négatives (*principal adverse impacts*).

Au-delà des dispositions réglementaires, le Groupe tend à intégrer les critères ESG au cœur de sa démarche d'investissement, car il est convaincu que ces critères ont un impact matériel sur la performance financière ajustée du risque de l'actif considéré.

Une grille d'analyse ESG

Tikehau Capital formalise sa démarche ESG à travers une grille d'analyse extra-financière adaptée à chaque activité. À la date du présent Document d'enregistrement universel, une revue des solutions externes existantes est en cours.

Au sein des lignes de métier ***capital markets strategies***, ***private equity*** **et dette privée**, les équipes de recherche et d'investissement prennent en compte un socle commun de thématiques ESG, qui portent à la fois sur les opérations ainsi que sur les produits et services des entreprises concernées.

Exemple de critères ESG analysés pour des entreprises :

- Produits et services – Revue de la répartition du chiffre d'affaires et des principales externalités positives et négatives en prenant en compte des standards comme la Taxonomie européenne ou les Objectifs de Développement Durable ;
- Gouvernance – Analyse de l'exposition à des pays à risque en matière de corruption et de violation des droits de l'homme, la qualité du management (capacité à délivrer la stratégie, risque de personne-clé) et de la gouvernance (expertise et diversité des membres du conseil), la prise d'engagements en faveur du développement durable (signature du Pacte mondial des Nations Unies, politique RSE), ou encore de l'exposition à des controverses avérées ou potentielles (corruption, droit social, droit de la concurrence, fiscalité, etc.) ;
- Social – Analyse des risques sectoriels et/ou propres à l'entreprise en matière de droits de l'homme, santé et de sécurité sur la chaîne d'approvisionnement, mais également de l'exposition à des controverses liées aux produits et services, au capital humain ou aux autres parties prenantes de la chaîne de valeur ;
- Environnement – Analyse des risques liés aux types d'actifs réels, prise en compte des enjeux liés au changement climatique, à l'économie des ressources et à la transition énergétique, ou encore prise en compte de l'exposition à des controverses environnementales avérées ou potentielles.

1) *Les exclusions s'appliquent aux investissements directs gérés à travers les activités d'investissement et de gestion d'actifs. Elles s'appliquent sur la base du best effort pour les investissements dans les fonds de fonds.*
2) *Avec une norme de tolérance zéro pour les entreprises impliquées dans les armes à sous-munitions, les mines terrestres, les armes chimiques et biologiques.*
3) *L'habitat critique comprend les zones de grande valeur en termes de biodiversité qui répondent aux critères de la classification de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (« UICN »).*
4) *Voir l'encadré sur l'exclusion des énergies fossiles présenté dans la Section 4.3.1 (Exclusions liées au Climat, à la nature et à la biodiversité) du présent Document d'enregistrement universel).*

Pour les **activités immobilières**, les grilles ESG dépendent du stade d'avancement du projet, avec un *focus* sur les caractéristiques intrinsèques de l'actif et les pratiques des parties prenantes (notamment, constructeur, gestionnaire, locataire) en matière environnementale (performance énergétique, empreinte biodiversité) et sociétale.

Dans une démarche d'amélioration continue ("*best in progress*"), Sofidy a adapté sa grille de notation ESG en phase d'acquisition pour prendre en compte les critères du label ISR (Investissement Socialement Responsable) immobilier ainsi que les critères de l'article 8 du Règlement SFDR. Cette analyse prend en compte par exemple la performance énergétique et carbone des bâtiments, l'impact social des activités des locataires ou encore l'engagement des parties prenantes.

Chaque fonds avec une démarche ISR a fixé une note ESG minimale (seuil) pour ses actifs. Celle-ci prend en compte la stratégie du fonds, ses objectifs pour chacun des trois domaines (ESG) ainsi que les critères retenus dans le référentiel de notation. L'objectif est d'améliorer la performance des actifs dont la note est en dessous du seuil fixé (au moins 20 % en trois ans) et de continuer à améliorer dans le temps la performance des actifs dont la note est bonne, lorsque c'est possible.

FOCUS SUR LES FONDS AVEC LE LABEL ISR IMMOBILIER

Aperçu du fonds	Thématique ESG	Date de lancement
Sofimmo est un Organisme Professionnel de Placement Collectif Immobilier (OPPCI réservé à une clientèle professionnelle) détenant des actifs investis, directement ou indirectement, en murs de commerces de proximité en France (voir plus de détails dans la Section 1.3.2.2 (Activité d'actifs réels) du présent Document d'enregistrement universel).	Fort d'un attachement à un enracinement économique local, Sofimmo travaille à développer un commerce de centre-ville responsable et durable, qui contribue à la revitalisation des territoires, notamment en région et dans les villes de taille intermédiaire affichant une dynamique de développement.	Mars-2009
Sofidy Pierre Europe, est un Organisme de Placement Collectif Immobilier (OPCI) Grand Public qui associe immobilier réel et actifs financiers, en investissant à la fois dans un parc immobilier physique (actifs de bureaux, murs de commerces et d'hôtels, actifs logistiques ou actifs résidentiels) et dans des actifs financiers orientés majoritairement vers le secteur de l'immobilier (foncière cotées) (voir plus de détails dans la Section 1.3.2.2(b) (Fonds immobiliers gérés par Sofidy) du présent Document d'enregistrement universel).	Sofidy Pierre Europe investit sur le long terme et place la résilience de ses actifs immobiliers au cœur de ses priorités. Cela se traduit par la prise en compte de l'impact des immeubles sur leur écosystème et de l'impact des écosystèmes sur les immeubles. Le fonds veille à limiter l'empreinte environnementale des immeubles (optimisation des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre). Le confort d'usage du locataire via la proximité des transports et services et la qualité de l'espace de travail sont également pris en compte. En outre, le fonds s'engage à améliorer la résilience et/ou la réversibilité de ses immeubles sur le long terme.	Jan-2018
Sofidy Europe Invest est une société civile de placement immobilier (SCPI) qui cible les marchés immobiliers les plus porteurs au sein de l'espace économique Européen, du Royaume-Uni et de la Suisse (voir plus de détails dans la Section 1.3.2.2(b) (Fonds immobiliers gérés par Sofidy) du présent Document d'enregistrement universel).	Sofidy Europe Invest travaille à optimiser la performance énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre de ses actifs. Selon les spécificités des actifs, les fonds développeront également des dispositifs permettant la protection, le maintien et le développement de la biodiversité. Le fonds vise enfin à intégrer au mieux les attentes des utilisateurs et des parties prenantes, en étant très exigeant notamment sur la localisation des actifs et l'accès à des services au sein ou à proximité immédiate de ceux-ci.	Avr-2021
SoLiving est un Organisme de Placement Collectif Immobilier (OPCI) Grand Public qui vise à investir dans des actifs européens incarnant les différents modes d'habitat tout au long de la vie (voir plus de détails dans la Section 1.3.2.2(b) (Fonds immobiliers gérés par Sofidy) du présent Document d'enregistrement universel).	SoLiving finance les modes d'habitat tout au long de la vie, de l'étudiant au senior en passant par le logement libre, intermédiaire, social ainsi que le *coliving* et l'hôtellerie. Fort d'un attachement à un enracinement local, SoLiving travaille à développer l'habitat connecté aux transports en commun, et proche des commerces et des services, en se positionnant dans des zones à forte demande locative. SoLiving prend également en compte les enjeux environnementaux, en recherchant une amélioration de la performance énergétique de ses actifs.	Avr-2022

4.2.4 Engagement ESG

Indicateurs clés :	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Part des participations de *private equity* avec une feuille de route développement durable	**35 %**	**25 %**
Ratio de sociétés financées avec un ESG *ratchet* (1) sur le nombre total de sociétés financées en dette privée (*corporate lending* et *direct lending*)	**50 %**	**45 %**

(1) Un ratchet ESG est un déclencheur qui diminue la marge de taux d'intérêt d'un prêt d'un montant prédéfini lorsqu'un objectif ESG est atteint.

Tikehau Capital met en place une démarche d'engagement avec les entreprises. Dès la décision d'investissement et tout au long de la période de détention de la participation, Tikehau Capital promeut l'adoption de pratiques visant à aligner performance, impact sociétal et environnemental. Les équipes d'investissement et l'équipe ESG engagent un dialogue avec les sociétés en portefeuille en vue de créer de la valeur durable.

Politique de vote

Le Groupe est convaincu qu'un actionnariat actif stimule la communication et contribue à la création de valeur. Dans ce cadre, le Groupe s'est engagé à voter aux assemblées générales des entreprises détenues dans les fonds qu'il gère (fonds de fonds exclus). Les gérants de portefeuille actions disposent d'un accès à la plateforme ISS pour voter.

Concernant les investissements dans des **entreprises cotées** (fonds actions de l'activité de *capital markets strategies* et investissements au travers de son bilan), les analystes financiers et les gérants de fonds de Tikehau Capital analysent les résolutions d'assemblée. Ils peuvent avoir recours aux travaux de recherche d'agences de conseil en vote (« *proxy advisors* ») pour évaluer les résolutions problématiques.

Concernant les investissements en ***private equity***, que Tikehau Capital soit minoritaire ou majoritaire au capital de l'entreprise concernée, les équipes ont vocation à exercer systématiquement leurs droits de vote.

Les résolutions mises à l'ordre du jour par les actionnaires externes sont analysées au cas par cas et approuvées si elles contribuent à améliorer les pratiques de l'entreprise ou si elles peuvent accroître la valeur pour les actionnaires.

Suivi ESG

En *private equity* et en dette privée, le Groupe a vocation à collaborer sur les sujets ESG avec l'équipe de management des sociétés en portefeuille, le *sponsor equity* et/ou les éventuels co-investisseurs.

Pour sensibiliser les dirigeants dès les premières étapes de la relation d'investissement, une clause ESG est intégrée dans la mesure du possible dans les pactes d'actionnaires ou dans la documentation de crédit. Cette clause énonce les engagements pris par Tikehau Capital en matière d'investissement responsable et engage les dirigeants à s'inscrire dans une démarche de progrès en fonction de leurs moyens.

Pendant la durée de détention, les entreprises en portefeuille font l'objet d'une revue annuelle de leur performance ESG à travers un questionnaire. Grâce aux réponses des entreprises, Tikehau Capital est en mesure d'identifier les risques et/ou les opportunités sur les facteurs ESG. Le cas échéant, les équipes d'investissement et l'équipe ESG peuvent être amenées à engager un dialogue avec les entreprises afin d'identifier les stratégies de maîtrise des risques en place. Par exemple, le Groupe encourage la formalisation *a minima* de codes d'éthique pour encourager une démarche d'exemplarité au sein des entreprises.

Selon le niveau de proximité des équipes avec le management et si les équipes d'investissement siègent au sein des instances de gouvernance des entreprises en portefeuille, les sujets ESG les plus importants sont inclus selon une fréquence au moins annuelle à l'ordre du jour de telles instances.

Feuille de route ESG

Quand la proximité avec le management des entreprises financées à travers les activités de *private equity* et de dette privée le permet, des feuilles de route ESG sont co-construites avec les entreprises en portefeuille. La définition de ces plans d'action se fonde sur une revue de la matérialité des sujets ESG selon l'activité, la taille et l'exposition géographique des entreprises. Dès que possible, des objectifs qualitatifs et des indicateurs de pilotage sont suivis à une fréquence annuelle.

Dette privée – Tikehau Capital a vocation à agir comme un partenaire sur les sujets ESG en introduisant un mécanisme d'ajustement du taux d'intérêt en fonction de l'atteinte de critères ESG ciblés, dès que cela est pertinent et possible.

Depuis 2018, Tikehau Capital inclut régulièrement des clauses ESG qui engagent les emprunteurs dans une démarche de progrès et de reporting ESG. Soucieux d'aller encore plus loin et d'intégrer davantage l'ESG dans le processus d'investissement, l'équipe de l'activité de dette privée a introduit dès 2020 des *ratchets* ESG dans les transactions qu'elle structure, positionnant le Groupe comme un pionnier dans ce domaine pour le *direct lending*.

Un *ratchet* ESG est un déclencheur qui diminue la marge de taux d'intérêt d'un prêt d'un montant prédéfini lorsqu'un objectif ESG est atteint. L'équipe de l'activité de dette privée du Groupe négocie généralement entre trois et cinq objectifs ESG pertinents par an avec l'entreprise et/ou avec le sponsor *private equity*. Si ces objectifs annuels sont atteints, les emprunteurs bénéficieront d'un ajustement de leur taux d'intérêt à la baisse pouvant aller jusqu'à 10 % de la marge initiale. Le mécanisme proposé peut également prévoir un ajustement marginal à la hausse dans le cas où les objectifs ne seraient pas atteints.

Ce mécanisme d'ajustement du taux d'intérêt sur des critères ESG permet de compléter les *ratchets* existants qui se concentrent sur des critères financiers comme le ratio de levier financier. Selon l'équipe de dette privée, les *ratchets* ESG pourraient devenir la norme sur le marché. Il ne sera donc plus nécessaire de les traiter séparément des critères financiers. Les emprunteurs sont généralement ouverts à la négociation de critères ESG et ont besoin d'un catalyseur pour définir des cibles quantitatives liées à des objectifs durables.

En 2022, Tikehau Capital a codirigé un groupe de travail de France Invest sur les *Sustainability Linked Loans*, visant à accélérer le rôle que le marché de la dette privée peut jouer dans le financement et l'accompagnement des entreprises vers des modèles plus durables. Le guide sur les *Sustainability Linked Loans* est disponible à l'adresse suivante : www.franceinvest.eu/guide-sustainability-linked-loans. Tikehau Capital collabore également sur le même sujet au niveau des PRI.

FOCUS SUR UN *RATCHET* ESG

Date d'investissement : juin 2022
Métier : Dette privée
Pays : Italie

Incorporée en 2019 en tant qu'initiative entrepreneuriale de la famille Riva et de Route Capital Partners, Neo Apotek est la deuxième plus grande chaîne italienne de pharmacies de détail. La feuille de route ESG mise en place à travers le *rachet* ESG adresse des problématiques au cœur du modèle d'affaires et du secteur :

- Déserts médicaux : Développer la télémédecine et donner accès à la santé dans les déserts médicaux.
- Mix produits durables : Augmenter la part des produits avec un label éco-responsable dans le mix produits en libre accès pour réduire l'empreinte environnementale (proposé par Tikehau Capital).

La feuille de route comprend également trois indicateurs supplémentaires :

- Augmenter le nombre de pharmacies disposant d'un point de collecte des médicaments non utilisés ou périmés (proposé par Tikehau Capital). L'élimination inappropriée des produits pharmaceutiques dans les éviers, les toilettes et les décharges sont une source importante de pollution pharmaceutique dans l'environnement.
- Plan de formation des pharmaciens et employés sur des sujets RSE et pour permettre à Neo Apotek d'atteindre une meilleure performance durable globale.
- Plan de formation sur les sujets de santé publique pour les aidants. Un personnel mieux formé sur les facteurs de risque est une excellente occasion pour les pharmaciens de communiquer des informations importantes sur la santé à leurs patients et de participer à la prévention des facteurs de risque pour la santé.

Private equity – Les équipes de Tikehau Capital travaillent en étroite collaboration avec les sociétés en portefeuille pour développer des feuilles de route de développement durable sur mesure. Des objectifs sont définis en fonction de l'activité, de la taille et de la situation géographique de chaque entreprise. Les équipes Tikehau Capital évaluent la position de l'entreprise par rapport à une trajectoire de transformation durable et par rapport à l'atteinte de cinq objectifs définis pour le *private equity*.

Quatre étapes clés pour réussir la transformation durable et les objectifs du *private equity*

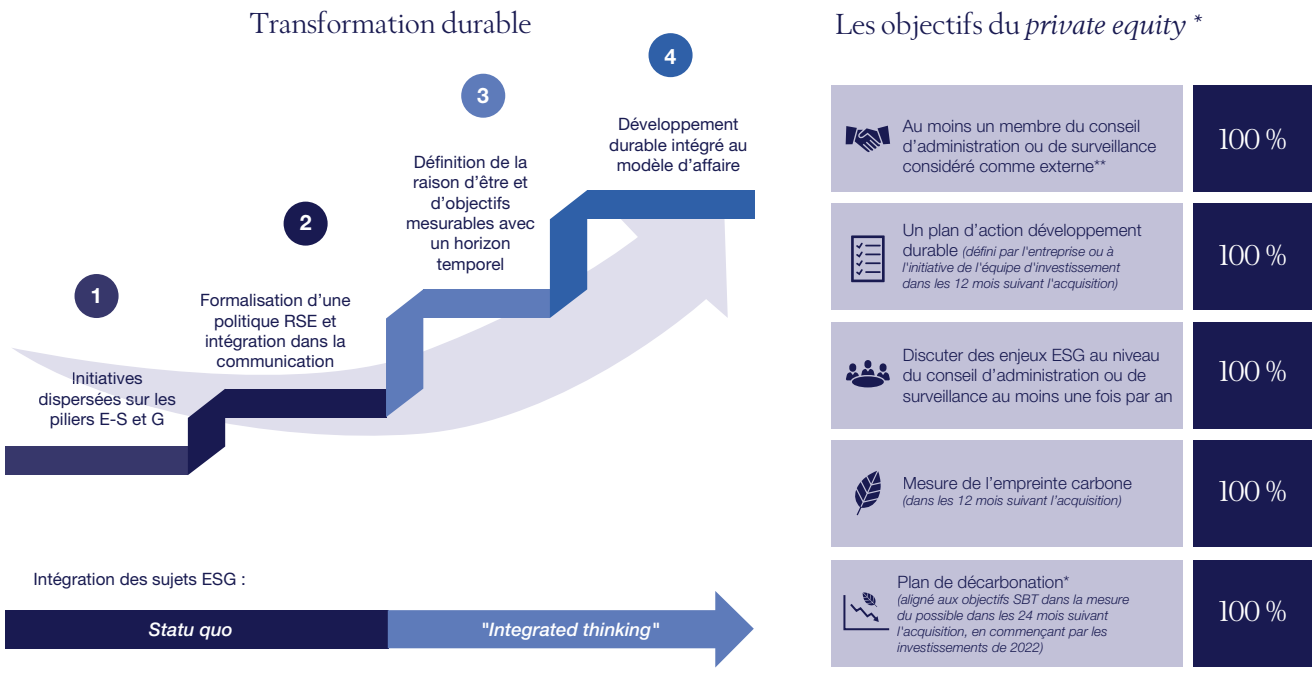

** Il n'y a aucune garantie que les objectifs durables soient atteints, mais Tikehau Capital déploie ses meilleurs efforts pour encourager les sociétés du portefeuille à adopter ces normes.*

*** Pour être considéré comme membre externe du conseil d'administration, la personne ne doit pas être employée par le groupe Tikehau Capital, ni par la société, et ne doit pas posséder plus de 5 % des actions de la société.*

Activités immobilières – Pendant la phase de détention des actifs immobiliers, les équipes de gestion ont pour objectif d'identifier et de mettre en œuvre des axes d'amélioration pertinents afin d'améliorer la performance extra-financière des actifs immobiliers sous gestion (démarche « *best in progress* »).

Depuis 2020, IREIT Global a introduit dans ses contrats de location standard une clause ESG inspirée des baux verts français, afin de gagner en transparence sur les consommations des immeubles (en énergie, eau, déchets) et de dégager des pistes d'amélioration. Ces clauses sont également utilisées par Sofidy, qui diffuse par ailleurs depuis 2021 trois autres documents favorisant l'implication des parties prenantes :

- Un guide de bonnes pratiques environnementales à destination des locataires, afin de promouvoir les gestes quotidiens écoresponsables et de permettre de réaliser des économies d'énergie grâce à la mobilisation des occupants des bâtiments ;
- Une charte « fournisseur responsable », annexée aux principaux contrats (contrats de gestion technique, de maintenance, etc.) afin d'inciter les fournisseurs à une meilleure prise en compte des enjeux ESG ; et
- Une charte « distributeur responsable », annexée aux principaux contrats de commercialisation et de distribution afin d'inciter les distributeurs et partenaires commerciaux à une meilleure prise en compte des enjeux ESG.

En outre, le Groupe a mis en place un partenariat avec trois acteurs :

- Deepki, qui apporte une expertise d'analyse et d'optimisation des données énergétiques des bâtiments en vue d'améliorer leur performance énergétique et de visualiser la trajectoire de décarbonation des actifs,
- CBRE/Green Soluce, branche conseil spécialisée dans l'immobilier et la ville durable, qui travaille sur des plans d'action énergétique par type d'actif et
- Gondwana, agence de conseil en biodiversité depuis 2005, mandaté pour réaliser une cartographie des enjeux écologiques et biodiversité du patrimoine immobilier du Groupe et la définition de plans d'actions par type d'actifs en 2023.

4.2.5 Investissements à thématique durable et à impact

L'investissement à thématique durable et à impact a été initié en 2018 dans le cadre de la création du fonds T2 Energy Transition (pour plus d'information voir les *focus* dans la présente Section 1.3.2.4. (Activité de *private equity*) du présent Document d'enregistrement universel) et le Groupe est aujourd'hui bien positionné pour développer sa stratégie d'impact à travers ses différentes lignes de métier.

Indicateurs clés :	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Encours dans la plateforme thématique durable & impact (1)	**3,0 Md€**	**1,7 Md€**
dont **Encours dans la plateforme Climat et Biodiversité** (2)	**2,3 Md€**	**1,2 Md€**

(1) Fonds avec une thématique durable ou impact dans la stratégie d'investissement. De plus, au cours du dernier trimestre de 2022, plusieurs fonds de Sofidy ont déposés des modifications de leur règlement à l'AMF mentionnant un objectif d'investissement durable environnemental ou social. Ces fonds seront donc considérés dans la plateforme thématique durable & impact du Groupe à partir de 2023.

(2) Fonds SFDR articles 8 ou 9 avec au moins un objectif prioritaire lié à la décarbonation, la nature, la biodiversité ou une autre thématique environnementale (hors fonds de Sofidy). Cette définition a été renforcée en 2022, ce qui explique le changement de la donnée 2021.

Doté d'une forte conviction sur sa vocation d'accompagner le développement de l'économie, le Groupe s'est fixé pour objectif de développer une plateforme dédiée à l'investissement à thématique durable et à impact autour de quatre thèmes : (i) la décarbonation, (ii) la nature et la biodiversité, (iii) la cybersécurité et (iv) la résilience.

Plateforme d'investissements à thématique durable et à impact à fin 2022

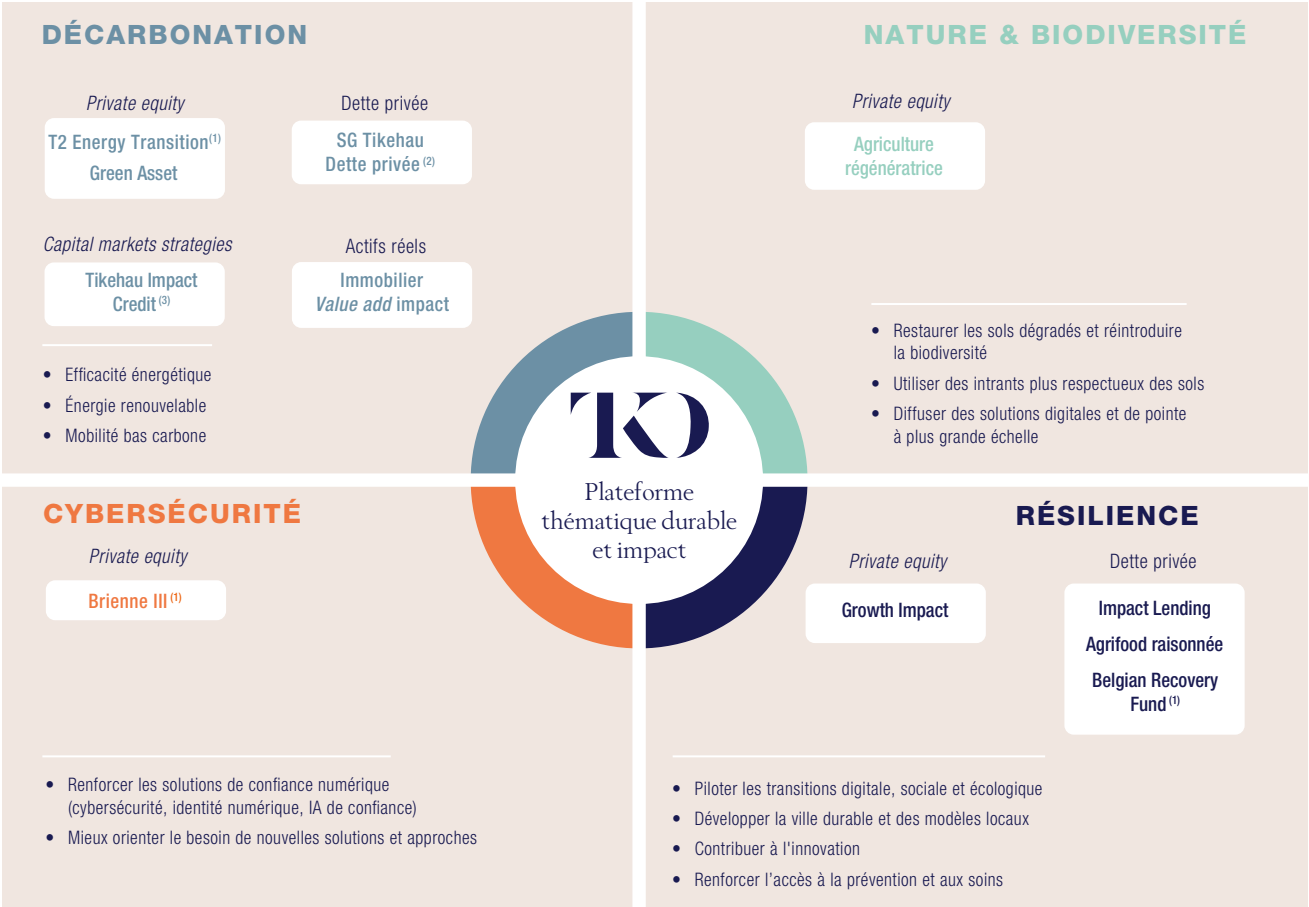

Note: Les fonds de Sofidy avec des thématiques durable pourront être inclus à partir de 2023.

(1) Fonds réservé aux investisseurs professionnels et fermé aux souscriptions

(2) Fonds commun de placement à risque et exclusivement accessible au sein de contrats d'assurance vie en unités de compte commercialisé par Société Générale Private Banking France

(3) Fonds ouvert à la commercialisation

APERÇU DES STRATÉGIES DÉCARBONATION

	Thématique ESG	Date de lancement
T2 Energy Transition Fund est un fonds de *private equity* qui se concentre sur les entreprises évoluant dans trois secteurs déterminants pour réaliser l'objectif de température à long terme de l'accord de Paris : (1) l'efficacité énergétique, du stockage et de la digitalisation, (2) la production d'énergie propre et (3) la mobilité bas-carbone (voir plus de détails dans la Section 1.3.2.4(b) (Fonds de transition énergétique) et Section 4.3.4 (Climat, nature et biodiversité : investissements thématiques et à impact) du présent Document d'enregistrement universel).	Changement climatique (transition énergétique)	Déc-2018
Tikehau Impact Crédit est un fonds obligataire *high yield* qui poursuit à la fois un objectif financier et un objectif d'accélérer la transition vers une économie circulaire et à faible émission de carbone en investissant dans des émetteurs qui ont explicitement l'intention d'avoir une contribution positive et mesurable à travers leurs produits et services, leurs opérations ou à travers certains projets (*green bonds*). Le fonds finance non seulement des solutions, mais surtout la transition de l'écosystème actuel, c'est-à-dire la décarbonation des usines de production, des bâtiments, de la mobilité (voir plus de détails dans la Section 1.3.2.3(a) (Gestion obligataire) du présent Document d'enregistrement universel).	Changement climatique et économie circulaire	Juil-2021
La **stratégie *green assets*** est dédiée à l'investissement en capital dans des actifs réels permettant de réduire l'empreinte carbone de leurs utilisateurs finaux : équipements éco-responsables (éclairage LED, nouveaux groupes frigorifiques, système de récupération de chaleur, etc.), infrastructures (bornes de recharge de véhicules électriques, batteries, etc.) ou projets plus spécifiques (fermes verticales, unités de recyclage, etc.). Cette stratégie tisse des partenariats avec des acteurs qui souhaitent se décarboner ou avec des sociétés porteuses d'une solution de décarbonation, afin de répondre avec une offre sur-mesure aux besoins de financement de leurs portefeuilles d'actifs (voir plus de détails sur Tikehau Green Assets dans la Section 1.3.2.4(b) (Fonds de transition énergétique) du présent Document d'enregistrement universel).	Changement climatique	Avr-2021
La **stratégie immobilière *value-add* impact** vise des bâtiments et des quartiers plus durables pour vivre, travailler et profiter de loisirs, tout en recherchant des opportunités à valeur ajoutée dans une variété de classes d'actifs (bureaux, commerce de détail, résidentiel, logistique, industrie, stockage, santé, hôtellerie). L'impact se matérialise à travers l'élaboration de plans d'action pluriannuels afin d'améliorer la réponse de chaque investissement immobilier à au moins un des trois objectifs impact, à savoir (1) l'action pour le climat, (2) la protection de la biodiversité, et (3) des quartiers inclusifs (voir plus de détails sur Tikehau Real Estate Opportunity II dans la Section 1.3.2.2(a) (Fonds immobiliers gérés par Tikehau IM) du présent Document d'enregistrement universel).	Changement climatique (efficacité énergétique) Thèmes secondaires: Biodiversité et inclusion sociale	Juin-2022
SG Tikehau Dette Privée est un support en unités de compte permettant aux investisseurs particuliers de financer des entreprises non cotées françaises et européennes sélectionnées tout en soutenant la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre. Les entreprises financées doivent s'engager dans une trajectoire de décarbonation alignée à l'accord de Paris sur la base de la méthodologie Science Based Targets (voir plus de détails dans la Section 1.3.2.1(a) (Activité de *direct lending* (financement direct)) du présent Document d'enregistrement universel).	Changement climatique	Déc-2022

APERÇU DE LA STRATÉGIE NATURE ET BIODIVERSITÉ

	Thématique ESG	Date de lancement
La stratégie **d'Agriculture Régénératrice** se concentre sur trois axes principaux : (i) protéger la santé des sols pour renforcer la biodiversité, préserver les ressources en eau et participer à la lutte contre le changement climatique, (ii) contribuer à l'approvisionnement futur en ingrédients régénératifs pour répondre, d'une part aux besoins d'une population mondiale croissante, d'autre part à la demande des consommateurs pour des produits de plus en plus durables et (iii) contribuer au progrès des solutions technologiques qui ont l'ambition d'accélérer la transition vers l'agriculture régénératrice (voir plus de détails dans la Section 1.3.2.4(d) (Fonds d'agriculture régénératrice) du présent Document d'enregistrement universel).	Nature et Biodiversité (agriculture régénératrice)	Déc-2022

APERÇU DE LA STRATÉGIE CYBERSÉCURITÉ

	Thématique ESG	Date de lancement
Brienne III est un fonds de *private equity* finance des acteurs disruptifs au sein de secteurs critiques pour accompagner leurs ambitions de croissance. Le fonds cherche à contribuer à la résilience du système économique, de plus en plus digitalisé et interconnecté, à travers la cybersécurité. (voir plus de détails dans la Section 1.3.2.4(f) (Fonds de cybersécurité) du présent Document d'enregistrement universel).	Cybersécurité	Juin-2019

APERÇU DES STRATÉGIES RÉSILIENCE

	Thématique ESG	Date de lancement
La **stratégie *impact lending*** entend contribuer à une économie européenne durable tout en offrant aux investisseurs des rendements compétitifs en investissant principalement dans des PME qui contribuent à la transition économique durable par leur offre, leur gestion des ressources ou leurs processus. La stratégie de prêt à impact consiste à offrir des conditions de financement plus favorables aux entreprises qui atteignent leurs objectifs de durabilité (voir plus de détails sur Tikehau Impact Lending dans la Section 1.3.2.1(a) (Activité de *direct lending* (financement direct)) du présent Document d'enregistrement universel).	Changement climatique Innovation durable Inclusion sociale	Déc-2020
Le *Belgian Recovery Fund* a été lancé sous l'impulsion du ministre des Finances et du secrétaire d'État à la Relance belge. Le fonds vise à contribuer à la réalisation de la relance et la digitalisation de l'économie belge, ainsi qu'à la préservation du tissu économique en renforçant, de manière ciblée, le bilan d'entreprises saines de taille moyenne. (voir plus de détails dans la Section 1.3.2.1(a) (Activité de *direct lending* (financement direct)) du présent Document d'enregistrement universel).	Relance économique	Sep-2021
La **stratégie *agrifood* durable** s'appuie sur un partenariat avec Sofiprotéol, filiale du groupe avril, disposant d'une connaissance profonde de ces secteurs. Cette stratégie vise le développement des entreprises du secteur agro-industriel et agroalimentaire de toutes tailles et engagées dans la transition durable (voir plus de détails dans la Section 1.3.2.1(a) (Activité de *direct lending* (financement direct)) du présent Document d'enregistrement universel).	Agrifood durable : Changement climatique Innovation durable Inclusion sociale	Fév-2022

D'autre part, le fonds d'investissement Obligations Relance a été lancé en novembre 2021, sous l'impulsion du Ministère français de l'Économie, des Finances et de la Relance. Le fonds s'élève à 1,7 milliard d'euros et a pour objectif de renforcer la situation financière des PME et ETI françaises à la suite de la crise liée à la pandémie de Covid-19. Tikehau IM a été sélectionné aux côtés de six autres sociétés de gestion pour gérer une poche d'investissement de 300 millions d'euros.

Qu'est-ce que l'investissement à impact pour Tikehau Capital ?

NOUS RESPECTONS UNE MÉTHODOLOGIE FONDÉE SUR 5 CRITÈRES

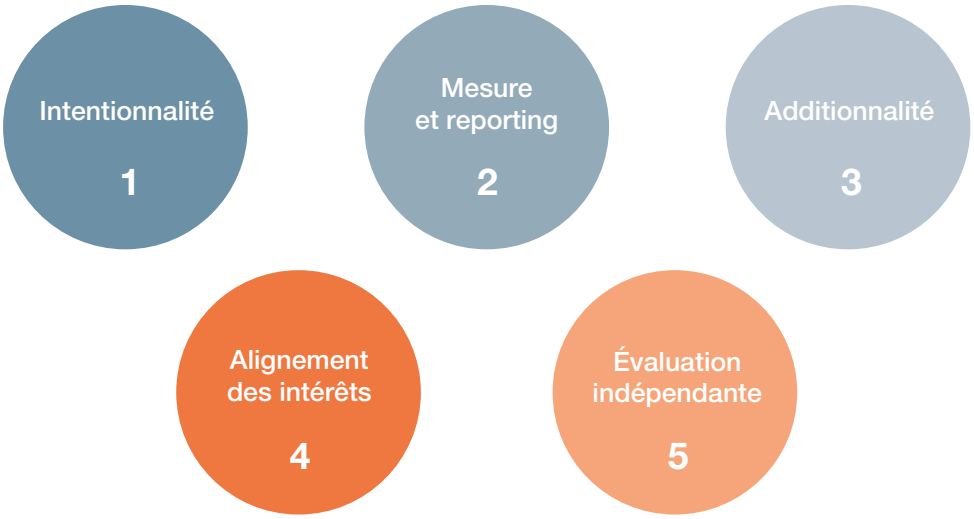

Tikehau Capital distingue "investissement durable" au sens du Règlement SFDR et "investissement à impact". La démarche d'impact du Groupe s'appuie sur des cadres de référence internationaux (*Global Impact Investing Network* ou GIIN, IRIS+, ODD, *Impact Management Project*, UN PRI, etc.) :

- le premier pilier d'une démarche d'impact est l'**intentionnalité**. Il s'agit de concilier une excellente performance financière avec une réponse à des défis mondiaux et sociétaux tels que l'urgence climatique et la biodiversité. Les équipes d'investissement et ESG travaillent avec des experts du secteur (dont *Steward Redqueen*) pour définir une théorie du changement (*theory of change* ou cadre logique de l'impact) ;
- le second pilier d'une démarche d'impact est la **mesure de l'impact.** En plus du suivi de la performance financière, la mesure de l'impact vient compléter la visibilité de l'investisseur sur les entreprises considérées. La mesure de l'impact a donc plusieurs avantages : (i) au niveau des investissements, elle fournit un outil de pilotage pour inciter les entreprises à passer à l'action ; (ii) au niveau du fonds, elle permet d'avoir une vision claire et actionnable de la thèse d'investissement ; et (iii) au niveau de la communication, elle contribue à améliorer la transparence vis-à-vis des parties prenantes intéressées (c'est-à-dire les souscripteurs, les entreprises, le grand public) sur les sujets extra-financiers ;
- le troisième pilier d'une démarche impact est l'**additionalité.** Il s'agit de ne pas se contenter de financer une entreprise ou un actif en attendant de pouvoir évaluer ses résultats extra-financiers, mais de chercher à l'accompagner à progresser sur l'impact. Au-delà d'un accompagnement financier, certaines entreprises et actifs financés à travers des fonds impact bénéficient d'un accompagnement sur mesure.

À ces trois briques classiques de l'impact, Tikehau Capital ajoute deux briques supplémentaires :

- le quatrième pilier d'une démarche d'impact est l'**alignement d'intérêts**, qui est cœur du modèle de Tikehau Capital. Le Groupe s'engage à investir dans tous ses fonds à impact. Début 2022, pour renforcer sa démarche, la Gérance a mis en place un standard selon lequel au minimum 50 % de la part du *carried interest* allouée au gestionnaire d'actifs des nouveaux fonds impact doit être indexée sur des critères de performance ESG et impact.
- Enfin, Tikehau Capital met en place des **vérifications externes** du déploiement des engagements extra-financiers pour tous les fonds impact.

Conscient que les lancements d'initiatives à impact se multiplient et afin d'éviter des pratiques d'écoblanchiment (*greenwashing*), le Groupe a renforcé la gouvernance des fonds impact en 2022, en créant un comité impact, pouvant donner un avis défavorable en amont de l'investissement.

Il apparaît également essentiel de participer aux groupes de travail visant à harmoniser les définitions sur cette pratique d'investissement émergente. Ainsi, des membres des équipes du Groupe participent activement à plusieurs groupes de travail (France Invest, Institut de la Finance durable (anciennement dénommé *Finance For Tomorrow*)) et ont contribué au guide "Investissement à impact - Une définition exigeante pour le côté et le non-coté" publié par France Invest et par le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) en mars 2021 et disponible à l'adresse suivante : www.frenchsif.org/isr_esg/actus/2021/FIR-FranceInvest_InvestissementAImpact_2021.pdf

Enfin, Tikehau Capital a également investi dans des fonds impact comme Alter Equity 3P (pour People, Planet, Profit), Blue Like an Orange Sustainable Capital ou Ring Mission à travers son bilan.

4.3 APPROCHE CLIMAT, NATURE & BIODIVERSITÉ ET PRISE EN COMPTE DE LA TAXONOMIE EUROPÉENNE

Indicateurs clés :	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Actifs sous gestion dans des fonds impact avec une majeure climat et biodiversité [1]	**2,3 Md€**	**1,5 Md€**
Actifs sous gestion dans des actifs immobiliers avec une excellente performance (diagnostic de performance énergétique A, BREAM *very good*, LEED *gold,* HQE très performant ou au-dessus) [2]	**0,9 Md€**	**0,4 Md€**

(1) Voir focus sur les fonds avec une thématique liée à la décarbonation et à la nature & la biodiversité présentés (voir la Section 4.2.5 (Investissements à thématique durable et à impact) du présent Document d'enregistrement universel), hors fonds de Sofidy.

(2) Diagnostics obtenus ou en cours d'obtention.

Au-delà de la prise de conscience de l'urgence climatique, le Groupe considère avec attention les travaux sur les limites planétaires (voir la Section 4.1.1 (Introduction) du présent Document d'enregistrement universel). Il apparaît essentiel de comprendre quels sont les principaux leviers pour assurer une réponse adaptée et alignée sur les besoins de la planète, de l'homme et de l'économie.

Le Groupe a lancé un Centre d'Action Climat, avec pour objectif de gérer 5 milliards d'euros d'actifs sous gestion dédiés au climat et à la biodiversité d'ici à 2025.

En mars 2021, Tikehau Capital a rejoint l'initiative ***Net Zero Asset Managers*** et dans ce cadre, le Groupe s'engage à définir des trajectoires de décarbonation en ligne avec l'accord de Paris de limiter le réchauffement à 1,5 °C avec des cibles intermédiaires (d'ici à 2030 ou avant) pour ses lignes métier.

L'initiative NZAM reconnaît plusieurs approches pour la définition de cibles intermédiaires de décarbonation :

(i) *Net Zero Investment Framework* (NZIF) de la *Paris Aligned Investment Initiative* (PAII),

(ii) le protocole de définition d'objectifs Net Zero Asset Owner Alliance (NZAOA) Target Setting Protocol (TSP) et

(iii) l'initiative *Science Based Targets* (SBT) pour les institutions financières.

Le Groupe considère que l'initiative SBT est l'une des méthodologies les plus robustes pour permettre aux entreprises non financières de se fixer des objectifs de décarbonation en ligne avec l'accord de Paris et le Groupe engage à la fois des sociétés de *private equity* et de dette privée à rejoindre cette initiative. Toutefois, la méthodologie SBT présente des obstacles pour la ligne métier *capital markets strategies* et dans le cadre d'une application partielle, le Groupe a dû retirer son propre engagement vis-à-vis de cette initiative.

Le 7 mars 2023, le Comité d'orientation stratégique du développement durable de Tikehau Capital a validé un objectif initial d'environ 40 % des actifs sous gestion du Groupe gérés en ligne avec l'objectif mondial de zéro émission nette d'ici 2050. Concernant les actifs immobiliers, le Groupe a pour objectif d'améliorer l'intensité énergétique et carbone. Concernant les investissements en *private equity*, il s'agit d'engager avec les entreprises pour les conduire à prendre des engagements de décarbonation et, ensuite piloter leur trajectoire.

Pour répondre à l'urgence climatique, le Groupe a développé une stratégie climat qui consiste à travailler sur quatre dimensions : les exclusions, la gestion des risques, la mesure et l'engagement et le lancement de fonds dédiés à des solutions et à la transition.

Quatre dimensions de la stratégie climat

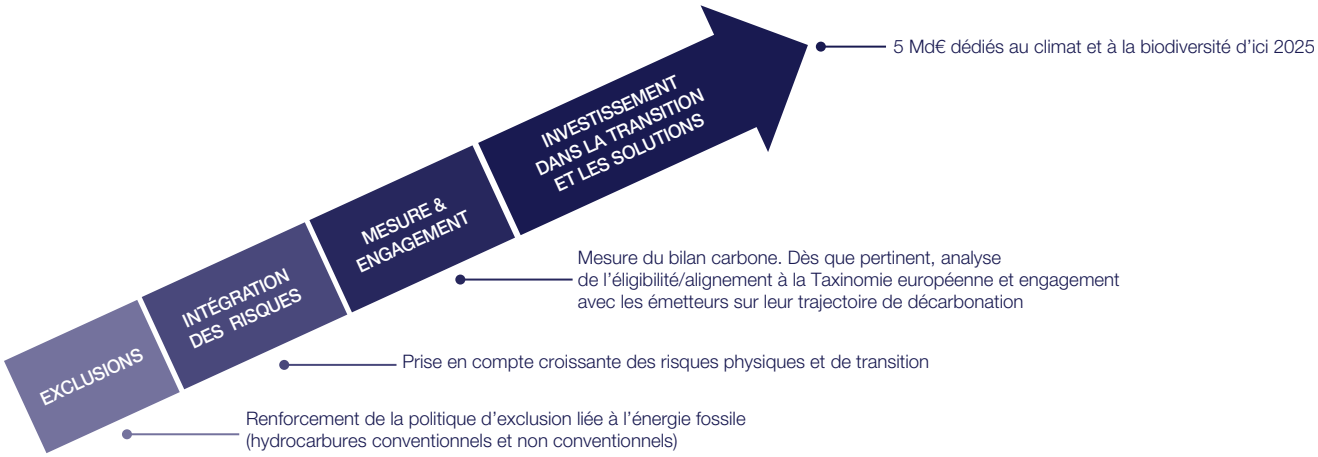

4.3.1 Exclusions liées au Climat, à la nature et à la biodiversité

Début 2023, Tikehau Capital a mis en place une politique révisée d'exclusion des combustibles fossiles qui restreint les nouveaux financements directs de projets dédiés aux combustibles fossiles et des infrastructures connexes à l'échelle mondiale, ainsi que les nouveaux investissements directs dans des entreprises qui ont une exposition importante aux combustibles fossiles.

FOCUS SUR L'EXCLUSION DES ÉNERGIES FOSSILES

Tikehau Capital s'engage à limiter son exposition aux actifs et aux entreprises très polluants. Début 2023, Tikehau Capital a révisé sa politique d'exclusion des combustibles fossiles afin de limiter le financement de nouveau projets dédiés aux combustibles fossiles et d'infrastructures connexes.

D'autre part, Tikehau Capital exclut les nouveaux investissements directs dans des sociétés qui ont une exposition matérielle aux combustibles fossiles tels que définis par les listes *Global Coal Exit List* (GCEL) et *Global Oil and Gas Exit List* (GOGEL) de l'ONG Urgewald. Les critères ci-dessous sont appliqués :

(a) **Projets liés au charbon thermique** - Tikehau Capital exclut le financement direct de projets dédiés au charbon thermique (mines et centrales au charbon sans abattement de CO_2), ainsi que le financement direct d'infrastructures dédiées au charbon, notamment les ports, les routes et les chemins de fer.

(b) **Projets liés au pétrole et gaz** - Tikehau Capital exclut le financement direct (i) des projets pétroliers et gaziers *upstream et midstream,* (ii) des raffineries et des centrales thermiques au mazout. Les investissements dans les infrastructures pétrolières et gazières dédiées sont également exclus, y compris les terminaux de gaz naturel liquéfié (GNL), les ports et les chemins de fer. Le financement direct de centrale à gaz est limité aux projets qui ont un plan de transition bas carbone.

(c) **Entreprises avec des revenus liés au charbon thermique** - Tikehau Capital exclut :

- les entreprises qui planifient la création ou l'agrandissement d'une exploitation minière de charbon thermique, d'une centrale thermique à partir du charbon et d'infrastructures liées au charbon selon les seuils définis par Urgewald, ou
- les entreprises générant 20 % ou plus de leurs revenus annuels consolidés du charbon thermique ainsi que les énergéticiens (*utility companies*) dont 20 % ou plus de la production d'électricité provient de centrales thermiques au charbon, ou
- les entreprises dont la production annuelle de charbon thermique excède 10 millions de tonnes métriques ou dont la capacité installée de charbon thermique dépasse 5 gigawatts.

(d) **Entreprises avec des revenus liés au pétrole et gaz** - Tikehau Capital exclut :

- les sociétés qui planifient la création ou l'expansion de leur capacité pétrolière et gazière *upstream* ou *midstream*. Cela s'applique à la production de pétrole et de gaz conventionnels et non conventionnels selon les seuils définis par Urgewald, ou
- les entreprises dont la production annuelle de pétrole et de gaz non conventionnels dépasse au moins 2 millions de barils équivalent pétrole (« Mbep »), ou
- les entreprises dont la production totale d'hydrocarbures est supérieure à 20 Mbep par an.

Des dérogations à ces exclusions peuvent être accordées si l'entreprise dispose d'un plan de transition compatible avec un scénario climatique 1,5 °C. En outre, les instruments émis par des sociétés exclues qui financent exclusivement des activités vertes alignées à la taxonomie européenne ne sont pas exclus (par exemple, *green bonds*).

4.3.2 Intégration des risques liés au changement climatique et à la perte de biodiversité dans la politique d'investissement responsable

En ligne avec les recommandations de la TCFD, Tikehau Capital prend en compte les risques liés au changement climatique, à savoir :

(i) Les **risques physiques**, définis comme l'exposition des actifs réels aux conséquences physiques directement induites par le changement climatique (évènements chroniques – comme le réchauffement et la montée des eaux – et extrêmes – comme des incendies et des cyclones). Au stade du pré-investissement, la grille de notation ESG comprend plusieurs questions sur les risques physiques. Une cartographie des risques physiques par pays est partagée avec les équipes d'investissement. Pendant le suivi des investissements, des analyses sont menées au niveau de certains actifs (sur les activités immobilières) ou de certains fonds à l'aide de prestataires spécialisés.

(ii) Les **risques de transition**, notamment les risques réglementaires, technologiques, de marché et de réputation, sont pris en compte dans l'analyse fondamentale réalisée par les équipes d'investissement. Les équipes du fonds T2, notamment, réalisent des analyses approfondies sur les principaux enjeux liés au changement climatique (dont l'évolution des prix de l'énergie ou les changements technologiques liés à une performance bas-carbone).

ANALYSE DES RISQUES PHYSIQUES EN IMMOBILIER

Les risques physiques liés au changement climatique concernent directement les actifs immobiliers détenus par le Groupe. Depuis fin 2022, Sofidy, Tikehau IM et IREIT utilisent l'outil R4RE (Resilience for Real Estate ou Bat-ADAPT de l'Observatoire de l'immobilier durable, OID) pour évaluer l'exposition de ses actifs aux vagues de chaleur, à la sécheresse, aux fortes précipitations et aux inondations.

Sofidy, qui détient plus de 2 000 actifs, principalement de commerce et de bureau, analyse l'exposition de ses actifs aux risques physiques liés au changement climatique tout au long de la vie des investissements, au moment de l'investissement et pendant la période de détention des actifs.

L'analyse des risques physiques présentée ci-dessous est basée sur le RCP 8,5 qui suppose la poursuite des activités humaines avec des émissions carbone aux taux actuels. Les résultats permettent aux équipes de monter en compétence sur l'identification et la prise en compte des risques physiques liés au changement climatique. Par exemple, le risque de sécheresse peut s'accompagner du phénomène de retrait-gonflement des argiles qui fragilise les bâtiments. Une réflexion sur les enjeux d'adaptation est en cours.

Proportion d'actifs de Sofidy à risque face aux aléas climatiques

Aléa climatique	Indicateur	Risque faible <= 2	Risque moyen = 3	Risque élevé >= 4
Fortes précipitations et inondations fluviales	Indice de risque	42 %	1 %	57 %
Vague de chaleur	# jours	99 %	1 %	0 %
Sécheresses	Probabilité	39 %	46 %	15 %

Source : R4RE. Analyse de 2183 actifs immobiliers en janvier 2023.

Exemple de l'analyse du risque de sécheresse, incluant le risque de retrait et de gonflement des sols argileux - sur le portefeuille de Sofidy (scénario RCP 8.5 à horizon 2030)

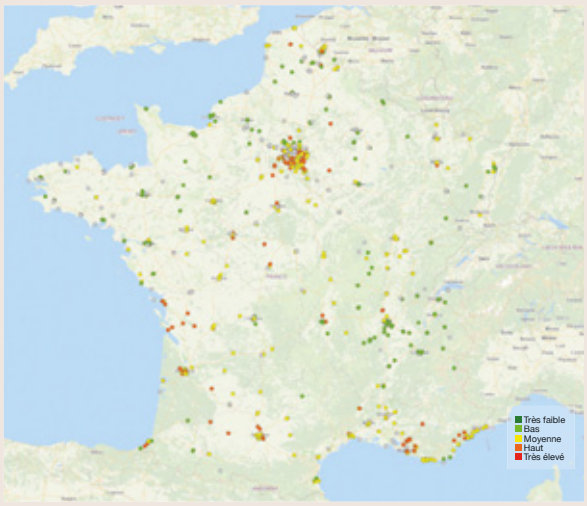

Source : R4RE. Analyse de 2183 actifs immobiliers en janvier 2023.

Fin 2022, le Groupe a initié des premiers travaux d'évaluation des risques liés au changement climatique aux bornes du Groupe (c'est à dire au niveau des expositions du portefeuille consolidé de Tikehau Capital), en se fondant sur deux scénarios en fonction de leur pertinence pour le risque étudié :

(i) L'analyse des risques physiques est basée sur le scénario de changement climatique le plus pessimiste, le *Representative Concentration Pathway* (« RCP ») SSP5 - 8,5 du GIEC qui suppose la poursuite des activités humaines avec des émissions carbone aux taux actuels. Ce scénario devrait entraîner un réchauffement de 5°C au-dessus des niveaux préindustriels en 2100,

(ii) L'analyse des risques et opportunités de transition (risques réglementaires, technologiques, de marché et de réputation) prend en compte le scénario *Net Zero 2050* du réseau pour verdir le système financier (*Network for Greening the Financial System*, « NGFS »). Ce réseau a pour objectif de renforcer le système financier dans la gestion des risques liés au changement climatique.

Sur la base de cette analyse préliminaire, les secteurs d'activité pour lesquels le risque de transition est jugé sévère comprend notamment les secteurs de l'énergie fossile (*oil & gas*), la production forestière et de papier, les services de transports aux clients et les activités minières et de métallurgie. Les secteurs pour lesquels le risque de transition est jugé significatif concerne notamment les secteurs de la construction, l'automobile, la consommation de biens durables, la distribution, l'agroalimentaire ou le fret. L'exposition des actifs sous gestion du Groupe à des secteurs où le risque de transition est jugé sévère reste peu significatif et l'exposition à des secteurs à des risques significatifs demeurent inférieurs à 20 %. Concernant les risques physiques, la Société n'est pas exposée à des secteurs dont l'incidence est jugée sévère. Elle peut être exposée, au travers de ses investissements, aux secteurs bancaires, à la construction ou aux équipements, aux secteurs de la télécommunication ou l'automobile notamment qui sont identifiés comme pouvant avoir des impacts significatifs sur les risques physiques.

Cette première étude consolidée permet conclure que l'exposition actuelle aux conséquences du changement climatique reste relativement limitée aux bornes du Groupe et son impact sur les états financiers n'est pas matériel (voir détails présentés dans la Section 2.1.5 (Première évaluation des impacts des risques de changement climatique et de biodiversité aux bornes du Groupe) du présent Document d'enregistrement universel).

Par ailleurs, en décembre 2022, Tikehau Capital a mandaté AXA Climate pour développer un **outil de *screening* sectoriel d'évaluation des risques physiques et de transition liés au changement climatique** à horizon 2030 et 2040. Au deux scénarios décrits plus haut, l'analyse d'AXA Climate ajoute la prise en compte du scénario "Contributions déterminées au niveau national" (*Nationally Determined Contributions*, « NDC », comprenant les politiques nationales promises d'ici à 2030) du réseau NGFS pour les risques de transition.

Le niveau de risque de chaque secteur est évalué en tenant compte de l'exposition et de la vulnérabilité sectorielle à ces risques, avec un *focus* sur l'Europe compte tenu de la concentration des encours gérés par le Groupe dans cette région. Des évaluations plus détaillées seront menées sur les secteurs identifiés comme étant fortement exposés aux risques matériels. L'outil de sélection intègre également une évaluation des risques pour la biodiversité au niveau sectoriel qui permettra d'identifier et de hiérarchiser ces risques.

Une fois finalisés, les résultats de ces analyses seront présentés aux comités pertinents du Conseil de surveillance de Tikehau Capital.

4.3.3 Mesure de l'empreinte carbone des investissements

L'empreinte carbone est devenu un indicateur incontournable. Le calcul de l'empreinte carbone vise à estimer la quantité de gaz à effet de serre (« GES ») ou d'émissions carbone, mesurée en tonnes équivalent CO_2 (tCO_2e), allouée à une entreprise ou à un fonds à travers différentes sources d'émissions regroupées dans un périmètre (ou « *scope* »).

Émissions carbone tout au long de la chaîne de valeur d'une entreprise

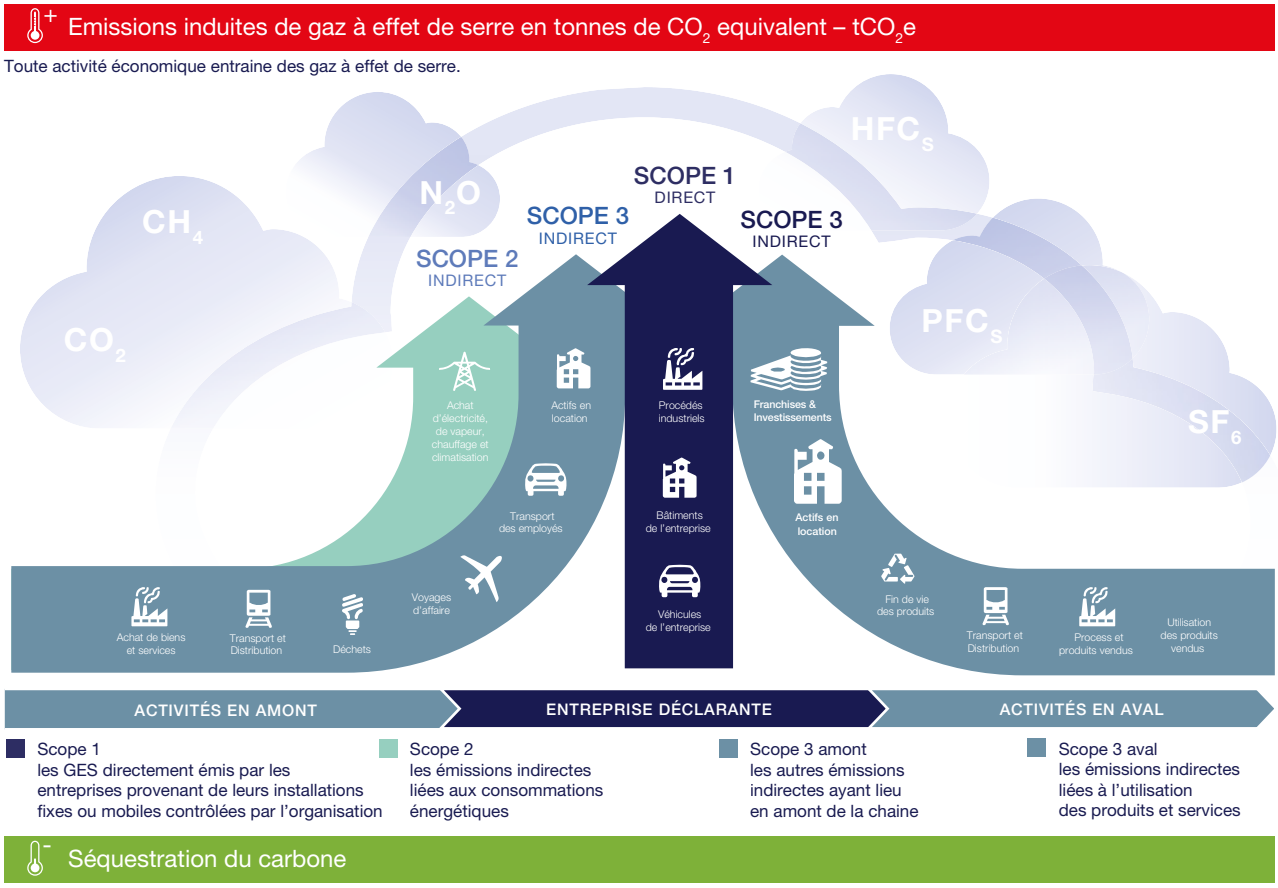

Sources : GHG Protocol et World Resources Institute (WRI)

Tikehau Capital reconnaît que son impact carbone se situe principalement au niveau de ses investissements (*scope* 3 aval). A la date du présent Document d'enregistrement universel, les analyses sont en cours et seront publiées ultérieurement. Tikehau Capital recours à plusieurs prestataires adaptés à ses lignes de métier (ERM, ISS, S&P Trucost, CBRE/ GreenSoluce) afin d'effectuer des bilans carbone des investissements du Groupe comprenant les investissements directs dans des entreprises ainsi que les investissements dans des actifs immobiliers.

Le Groupe s'engage également à mesurer et à communiquer sur l'empreinte environnementale et carbone de la Société sur une base annuelle (voir la Section 4.4.2 (Empreinte environnementale de Tikehau Capital) du présent Document d'enregistrement universel).

En outre, parallèlement au calcul des émissions induites, une estimation des émissions évitées permet de mieux apprécier la contribution d'une entreprise ou d'un fonds au climat.

4.3.4 Climat, nature et biodiversité : investissements thématiques et à impact

Tikehau Capital a identifié la réponse à l'urgence climatique à la fois comme un appel pressant à agir dans le cadre de sa gestion des risques, mais aussi comme la plus grande opportunité d'investissement des dernières décennies. Depuis 2014, Tikehau Capital a apporté des fonds propres aux développeurs d'énergie renouvelable Quadran, EREN, GreenYellow et Amarenco.

Fort de son *track-record,* le Groupe s'est fixé comme objectif de développer une plateforme de 5 milliards d'euros d'ici à 2025, dédiée notamment à financer à travers ses différentes lignes de métier la transition énergétique et écologique ainsi que la protection de la biodiversité.

FOCUS SUR T2 ENERGY TRANSITION FUND

T2 Energy Transition Fund (« T2 ») est un fonds de *private equity* ayant vocation à soutenir les acteurs de taille intermédiaire de la transition énergétique dans le financement de leur développement, la transformation de leur modèle économique et leur expansion, notamment internationale. En mars 2021, T2 a finalisé sa levée de fonds avec un montant de plus d'un milliard d'euros.

Selon une approche ciblée et sur mesure visant à favoriser la transition énergétique, les investissements de ce fonds se concentrent sur les entreprises évoluant dans trois secteurs déterminants pour réaliser l'objectif de température à long terme de l'accord de Paris : (1) l'efficacité énergétique, du stockage et de la digitalisation, (2) la production d'énergie propre et (3) la mobilité bas-carbone.

Au 31 décembre 2022, T2 avait réalisé dix investissements. Les analyses carbone 2022 sont en cours. Sur l'exercice 2021, d'après l'analyse de l'expert environnemental ERM, les neuf entreprises dans lesquels T2 est investi ont permis d'économiser plus de 130 GWh d'énergie, d'installer 1,3 GW d'énergie propre et d'équiper 1,6 million de véhicules avec des groupes motopropulseurs électriques.

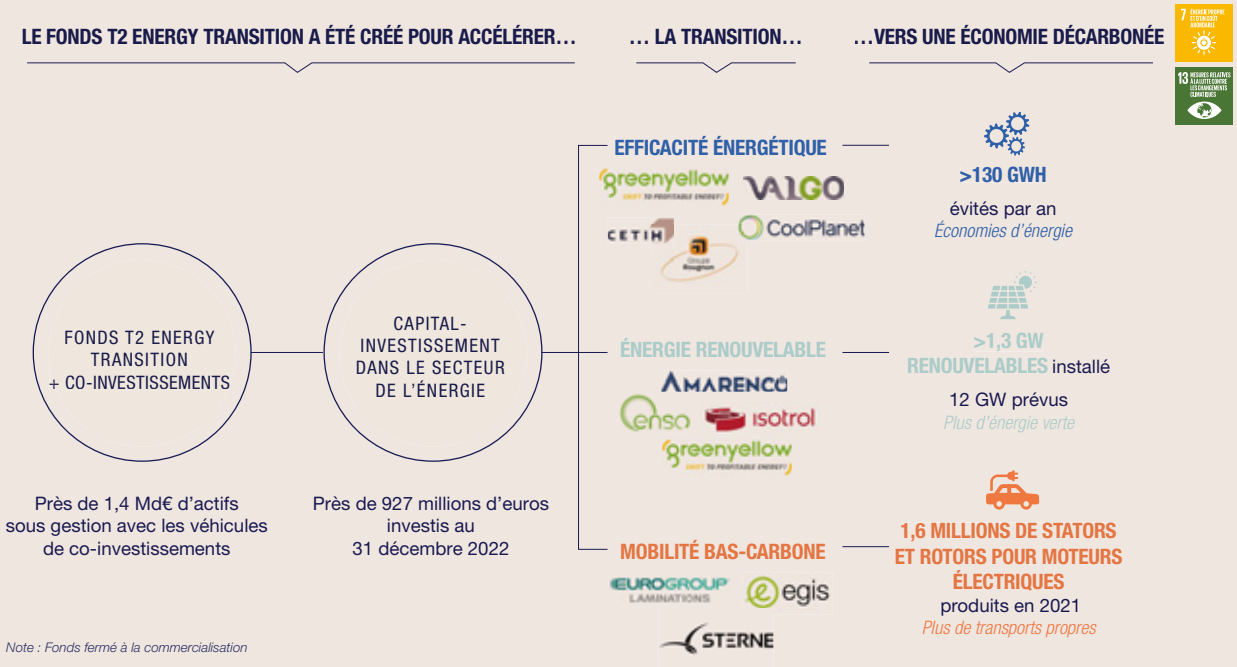

Note : Fonds fermé à la commercialisation

Au-delà de l'accompagnement financier, l'équipe d'investissement de T2 se positionne comme partenaire pour accompagner les dirigeants dans l'intégration des sujets ESG et Climat. En découlent des feuilles de route à impact visant à accompagner le développement durable des entreprises.

Un focus sur les autres fonds dédiés aux thématiques de la décarbonation, de la nature et de la biodiversité est présenté en Section 4.2.5 (Investissements à thématique durable et à impact) du présent Document d'enregistrement universel.

Au niveau des actifs immobiliers, Sofidy, Tikehau IM et IREIT travaillent également à l'amélioration continue de leur parc. En 2022, IREIT a lancé une démarche de certification environnementale de ses bâtiments. À fin 2022, sept bâtiments étaient d'ores et déjà certifiés LEED ou BREEAM In-Use et 17 en cours de certification. L'objectif est d'avoir 36 bâtiments certifiés au premier semestre 2023, soit 100 % du patrimoine d'IREIT hors l'actif de Berlin, qui va faire l'objet de travaux de restructuration importants.

RÉHABILITATION D'UNE TOUR DE BUREAUX

La réhabilitation d'une tour emblématique de bureaux en structure béton à Villeneuve d'Ascq illustre bien la stratégie de Sofidy pour promouvoir l'immobilier durable. Le projet conserve la structure du bâtiment existant, limitant ainsi l'usage de nouveaux matériaux de construction et les émissions de gaz à effet de serre associées au chantier. Pour la phase d'usage, le bâtiment vise un objectif de réduction de 50 % de la consommation d'énergie et de 25 % des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que la certification environnementale BREEAM-in-Use « Very Good ».

Avec un toit végétalisé, des plateaux modulables selon les besoins des locataires, des espaces de convivialité et de services, la promotion des mobilités douces, le futur bâtiment répondra également aux nouvelles attentes des entreprises et de leurs collaborateurs pour favoriser le bien-être au travail.

4.3.5 Prise en compte de la Taxonomie européenne

Mesure de l'éligibilité et de l'alignement de la Taxonomie au niveau des fonds et des sociétés de gestion du Groupe

Selon les informations disponibles à la date du présent Document d'enregistrement universel, plus de 70 fonds SFDR articles 8 et 9 gérés par Tikehau IM et Sofidy auront des obligations d'étude d'éligibilité à la Taxonomie à partir de 2023.

Sur les fonds de *capital markets strategies*, le Groupe a sélectionné le module *EU Taxonomy Alignment* de l'agence extra-financière ISS pour son analyse des fonds actions et obligataires. Pour certains fonds fermés, Tikehau Capital travaille avec des experts environnementaux comme ERM.

Au 31 décembre 2022, les actifs sous gestion dans des fonds impact avec une majeure climat et biodiversité décrits ci-dessus ne représentent pas une base comptable des actifs éligibles à la Taxonomie européenne.

Mesure de l'éligibilité et de l'alignement de la Taxonomie au niveau de la Société

En tant que société cotée, la Société entre dans le champ du Règlement Taxonomie qui encadre la publication d'informations sur la durabilité des activités économiques des entreprises soumises. Ce règlement distingue les entreprises financières des entreprises non financières (ces deux catégories d'entreprises étant soumises à des exigences différentes). La Société n'étant :

- **(i)** ni un gestionnaire d'actifs (ni un gestionnaire au sens de la Directive AIFM, ni une société de gestion ou une société d'investissement autogérée au sens de la Directive OPCVM),
- **(ii)** ni un établissement de crédit,
- **(iii)** ni une entreprise d'investissement agréée au sens de la Directive OPCVM,
- **(iv)** ni une entreprise d'assurance,
- **(v)** ni une entreprise de réassurance,

la Société ne répond pas à la définition d'entreprise financière et doit par conséquent être qualifiée d'entreprise non financière. Ainsi, **les activités à prendre en compte pour le *reporting* Taxonomie sont celles exercées par la Société et par les entreprises entrant dans son périmètre de consolidation au sens comptable. Le *reporting* Taxonomie de la Société ne prend donc pas en compte les activités de gestion d'actifs et d'investissement.**

En 2021, seuls les deux premiers objectifs de la Taxonomie environnementale sont rentrés en vigueur - adaptation et atténuation du changement climatique - couvrant environ 90 activités économiques décrites en Annexe I du règlement européen 2021/2139 (dit « acte délégué sur le climat »). Au 31 décembre 2022, seules deux entités entrant dans le périmètre de consolidation comptable du Groupe, Sofidy et Alma Property, exerçaient des activités concernées par ces deux premiers objectifs, à savoir les activités (i) acquisition et propriété de bâtiments et (ii) rénovation de bâtiments existants. Ainsi, au 31 décembre 2022, seule une très faible part du chiffre d'affaires et des dépenses d'investissement et d'exploitation de la Société est éligible à la Taxonomie.

Au 31 décembre 2022, les immeubles détenus par Sofidy et Alma Property ne remplissaient pas les seuils de performance énergétique fixés par la Taxonomie. Les rénovations effectuées dans l'année n'ont pas permis d'atteindre une baisse des consommations énergétiques de 30 %. Ainsi, au 31 décembre 2022, la part du chiffre d'affaires et des dépenses d'investissement et d'exploitation de la Société alignée à la Taxonomie est nulle (voir détails dans la Section 4.5 (*Reporting* Taxonomie) du présent Document d'enregistrement universel).

4.4 DÉMARCHE RSE

En complément d'une politique d'investissement responsable volontaire, le Groupe s'inscrit dans une démarche RSE (c'est-à-dire une démarche de développement durable au niveau des opérations) dont les principaux axes ont été revus en 2019 à la suite d'un travail sur la matrice de matérialité du Groupe :

- **axe 1 - La gouvernance et l'alignement d'intérêts** sont au cœur de la démarche RSE du Groupe. Une importance primordiale est attachée à l'éthique des affaires et à la conformité.
- **axe 2 -** Tikehau Capital suit l'**empreinte environnementale** de ses opérations et déploie des efforts visant à réduire ses impacts directs.
- **axe 3 -** La **diversité et la rétention des talents** sont au cœur de la stratégie du Groupe et considérées comme des leviers de croissance.
- **axe 4 -** Tikehau Capital est attentif aux **relations avec ses parties prenantes**, notamment à travers sa politique d'achats responsables et plusieurs engagements associatifs.

4.4.1 Gouvernance et éthique des affaires

Respect des normes fondamentales

Le Groupe se développe dans le respect des droits de l'homme et de l'environnement partout où il exerce ses activités. Tikehau Capital vise à agir notamment en conformité avec :

- la Charte internationale des droits de l'homme,
- le Pacte mondial des Nations Unies et
- les Principes et les Lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales

Tikehau Capital s'engage à œuvrer pour atteindre des normes élevées en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et à adopter un comportement éthique. La Société a rejoint les Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (PRI) en juillet 2014 et le Pacte mondial des Nations Unies en février 2023 et coopère avec ces initiatives internationales sur les sujets pertinents.

Compte tenu de la nature des services que le Groupe offre, le risque d'implication dans des violations des droits de l'homme au niveau des opérations directes et des fournisseurs directs est faible. Les mesures prises pour limiter les incidences négatives sur les droits de l'homme au sein du Groupe sont décrites dans le Code de conduite disponible sur le site internet de Tikehau Capital.

Tikehau Capital adhère également aux principes posés par les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (« OTI ») relatives (i) au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, (ii) à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, (iii) à l'élimination du travail forcé et obligatoire et (iv) à l'abolition effective du travail des enfants. Le Groupe s'attache à ce que le capital humain fasse partie intégrante de sa stratégie comme de celle des entreprises dans lesquelles il investit. Selon la nature des entreprises et des secteurs d'activité, les critères qualitatifs ou quantitatifs utilisés en matière sociale peuvent varier : politique en matière de ressources humaines, risques sociaux, sécurité des salariés et taux d'accident. En tant qu'actionnaire ou prêteur engagé, Tikehau Capital favorise dès que cela est pertinent la diversité et la mixité au sein des instances de gouvernance.

L'approche du Groupe s'appuie sur la conviction qu'une gestion des ressources humaines de qualité est nécessaire pour qu'une entreprise soit productive, réduise les risques sociaux de toute nature et constitue donc un investissement prometteur.

Alignement d'intérêts

L'alignement d'intérêts est un élément structurant du modèle de Tikehau Capital :

- les salariés et certains clients-investisseurs sont aussi actionnaires du Groupe ;
- le bilan de Tikehau Capital soutient fortement le développement de sa plateforme de gestion d'actifs en investissant dans ses propres stratégies ; et
- les entreprises en portefeuille sont à la fois bénéficiaires des capitaux du Groupe, mais aussi moteurs de sa croissance.

Enfin, à travers ses nouveaux fonds impact, le Groupe aligne l'intérêt de ses sociétés de gestion avec les objectifs *ESG* des sociétés en portefeuille.

Indicateurs clés :	Au 31 décembre 2022 (1)	Au 31 décembre 2021
Contrôle de la Société par les fondateurs et le management (directement et indirectement)	**57 %**	**57 %**
Pourcentage de salariés actionnaires de la Société	**60 %**	**62 %**
Part du portefeuille d'investissements du Groupe investie dans ses stratégies d'investissement	**79 %**	**75 %**

(1) En 2022, le dénominateur correspond à l'effectif moyen sans les fililales EIL & GSA, qui ne sont pas éligibles à l'attribution des actions gratuites.

Satisfaction des clients-investisseurs

Les clients-investisseurs du Groupe comportent à la fois des investisseurs institutionnels et des investisseurs privés qui peuvent également être actionnaires de Tikehau Capital. Dans les deux cas, la satisfaction client est un facteur clé à la fois pour la performance du Groupe et pour son métier de gestion d'actifs.

Chaque société de gestion du Groupe effectue un suivi des incidents investisseurs.

Le Groupe porte une attention particulière à la transparence et à la communication régulière avec les clients-investisseurs. Pour tous ses fonds, ouverts et fermés, le Groupe est attentif à communiquer régulièrement sur la performance financière.

Le Groupe se fixe aussi pour objectif de communiquer sur la performance extra-financière à une fréquence au moins annuelle pour les principaux fonds ouverts et fermés.

Enfin, le Groupe a défini une approche de *marketing* responsable qui est intégrée dans ses manuels de conformité. Le Groupe s'efforce de communiquer des informations justes, claires et qui n'induisent pas en erreur les clients-investisseurs. La Direction de la conformité effectue un contrôle de toutes les présentations préparées dans le but de faire la promotion du Groupe, de la Société ou de ses fonds. Les rapports financiers et extra-financiers font l'objet d'un processus de révision en interne et, dans certains cas, sont soumis à une vérification indépendante.

Les filiales du Groupe sont régulièrement récompensées

Sofidy a reçu le prix de la société de l'année à l'occasion du Palmarès des Fournisseurs 2022 organisé par le magazine Gestion de Fortune. Au-delà de la bonne performance financière des fonds, ce prix récompense la qualité du service client et des équipes commerciales de Sofidy.

Tikehau IM a également reçu le prix de la « Meilleure société Allocation Flexible » par Quantalys Inside 2021.

Transparence et représentation d'intérêts

La Société entend respecter un niveau élevé de transparence concernant ses propres activités dans toute la mesure compatible avec son métier de gestionnaire d'actifs et d'investisseur, afin de permettre à ses parties prenantes d'apprécier l'évolution de sa situation et de ses perspectives (pour une présentation du dialogue social, voir la Section 4.4.3 (Capital humain : diversité, attraction et rétention des talents) du présent Document d'enregistrement universel).

Au fur et à mesure de son développement et afin d'accroître la visibilité des stratégies, le Groupe a initié des actions de *lobbying,* défini comme toute initiative menée par un représentant d'intérêts du Groupe visant à influencer une décision publique. Le Groupe a également renforcé sa contribution à des associations de place et *think thank* en 2022, notamment en lien avec les activités du bureau de New York.

Tikehau Capital s'interdit de verser des contributions politiques même si celles-ci peuvent être licites dans un grand nombre de pays dans un cadre strictement réglementé.

En outre, le Groupe adhère et est actif au sein d'associations professionnelles qui participent à représenter ses intérêts et ceux de son secteur notamment : l'Association française des entreprises privées (AFEP), l'Association Française de la Gestion Financière (AFG), l'*Alternative Investment Management Association* (AIMA), l'Association Française des Sociétés de Placement Immobilier (ASPIM), *European Leveraged Finance Alliance* (ELFA), France Invest, l'Institut pour la Finance Durable (ex. *Finance For Tomorrow*), *Invest Europe*, *Loan Market Association* (LMA) et les UN PRI.

	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Lobbying et représentation d'intérêts	261 000 €	249 000 €
Candidats, organisations ou campagnes politiques au niveau local, régional ou national	0	0
Associations de place et *think tanks*	155 000 €	14 000 €

Note : Arrondi au millier supérieur

Pratique des affaires

Le respect des principes éthiques constitue un pilier fondamental des activités de gestion d'actifs et d'investissement du Groupe ainsi qu'un élément essentiel de sa réputation. Dans l'ensemble de ses actions, Tikehau Capital se doit de veiller à respecter des règles de conduite vis-à-vis de l'ensemble de ses parties prenantes et dans la manière dont il est amené à développer son activité. Le Code d'éthique du Groupe formalise ces règles de conduite. Parmi ces principes, la lutte contre des comportements ou des agissements en contradiction avec l'éthique des affaires, tels que la corruption ou le trafic d'influence, est essentielle (voir la Section 2.3 (Culture de la gestion des risques et obligations de conformité) du présent Document d'enregistrement universel).

Tikehau Capital est pleinement engagé à conduire son développement dans le respect des plus hauts standards internationaux en matière de lutte contre la corruption, dont notamment la loi française relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite « Loi Sapin II »), le « *Foreign Corrupt Practices Act* » ou « FCPA » américain et le « *UK Bribery Act* » anglais. Un code de conduite relatif à la prévention de la corruption et du trafic d'influence a été introduit en 2020 et mis à jour en 2022 (*Anti-Bribery, Corruption and Influence Peddling code* ou « ABC Code »). Ce code rappelle la définition des comportements illicites (corruption, trafic d'influence, abus de biens sociaux, etc.), les risques associés pour le développement des activités du Groupe, les lignes directrices à adopter et une procédure pour assurer la mise en place du dispositif (incluant rôles et responsabilités, procédure d'alerte et sanctions associées). D'autre part le Groupe dispose d'une politique de lutte contre le blanchiment d'argent.

Le Groupe encourage la mise en œuvre de pratiques loyales de la part de ses équipes et de ses prestataires. Un niveau d'exigence similaire est requis au sein des entreprises dans lesquelles le Groupe investit. En outre, Tikehau Capital s'engage à respecter des normes exigeantes en matière de responsabilité sociale et environnementale.

Le Groupe s'interdit les ententes ou les comportements qui pourraient être qualifiés de pratiques anticoncurrentielles. Réciproquement, la Société demande à ses fournisseurs, prestataires, conseils et autres tiers de se conformer à la réglementation applicable. La Société demande aussi à ses partenaires commerciaux de mettre en œuvre des pratiques responsables en matière environnementale et sociale (voir la Section 4.4.4 (Relation avec les parties prenantes externes) du présent Document d'enregistrement universel).

Les équipes de chacune des entités du Groupe sont particulièrement sensibilisées aux risques de non-conformité de toute nature et des formations et dispositifs ont été mis en place pour prévenir certains manquements et infractions économiques pouvant survenir dans le cadre de la conduite de ses activités (manquements d'initiés, fraude, corruption, évasion fiscale, blanchiment d'argent, financement du terrorisme, protection des données personnelles, etc.).

Afin de regrouper dans un seul document les principaux engagements, politiques et procédures et attentes du Groupe en matière de comportement à la fois pour ses collaborateurs et ses principales parties prenantes, un code de conduite a été rédigé et publié sur le site internet de Tikehau Capital en 2021 et mis à jour début 2023.

Ce code n'est pas exhaustif et doit être considéré comme un outil complémentaire aux autres politiques existantes. Il couvre les sept thématiques suivantes :

1. Relations avec les clients, les fournisseurs et les parties prenantes externes (par exemple, dans le cadre du *marketing* et de la communication responsable)
2. Règles de conduite en matière de protection et de réputation (par exemple, en matière de cybersécurité et de protection des données)
3. Règles de conduite en matière d'anti-corruption (dont le *lobbying*)
4. Règles de conduite en matière de gouvernance
5. Règles de conduite en matière sociale (par exemple, en matière de respect des droits humains, liberté d'association ou de politique de diversité et de lutte contre le harcèlement)
6. Démarche environnementale (engagements et écogestes)
7. Application du code de conduite (système d'alerte et politique de sanctions)

Actions préventives

Dans le cadre de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, une charte de déontologie boursière a été mise en place. Elle s'ajoute à tous les dispositifs et formations spécifiques liés à la réglementation applicable aux activités de gestion d'actifs, aux prestations de services d'investissement ou encore à la réglementation liée à la corruption, à la lutte contre le blanchiment d'argent et au financement du terrorisme.

Des formations (par exemple sur la prévention du blanchiment d'argent ou du financement du terrorisme) sont organisées régulièrement en ligne avec les obligations réglementaires des sociétés de gestion du Groupe pour toutes les équipes. D'autre part, un système d'alerte a été mis en place et les remontées en 2022 n'ont pas révélé de problème notable.

Les exigences du Groupe en matière d'éthique professionnelle passent également par la mise en place d'une gouvernance équilibrée, d'une prévention des conflits d'intérêts et d'un contrôle interne rigoureux (voir la Section 2.3 (Culture de la gestion des risques et obligations de conformité) du présent Document d'enregistrement universel).

Cybersécurité et protection des données personnelles

La cybersécurité est perçue comme un enjeu majeur et le Groupe renforce constamment son architecture et ses systèmes informatiques. Des tests d'intrusion externes sont régulièrement mis en œuvre pour contrôler la solidité des systèmes d'information du Groupe (voir la Section 2.2.4 (Risques de fraude ou de sécurité informatique) du présent Document d'enregistrement universel). Le dispositif de prévention des risques de cybersécurité comprend notamment des *due diligences* à l'égard des prestataires informatiques externes (applications dans le *cloud*, traitement de données, etc.) des campagnes de hameçonnage et des formations pour l'ensemble des salariés.

	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Part des employés ayant suivi une formation cybersécurité [1]	86 %	72 %

(1) Population ciblée par le département IT (employés permanents et non permanents du Groupe ainsi que les prestataires permanents) inscrite à la campagne sur le 2e trimestre et présente dans les effectifs au 31 décembre de l'année visée. A noter que les campagnes de sensibilisation à la cybersécurité restent ouvertes après le 31 décembre.

En outre, le Groupe s'efforce de garantir la sécurité des données personnelles et se conforme au règlement général sur la protection des données (RGPD) européen. Le Groupe s'engage à traiter les données personnelles en conformité avec le cadre réglementaire existant et à respecter les droits et les libertés fondamentales des personnes physiques et, notamment, leur droit à la vie privée, à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel les concernant.

Le Groupe mandate périodiquement des consultants externes pour faire une revue des mesures en place.

4.4.2 Empreinte environnementale de Tikehau Capital

L'impact environnemental de Tikehau Capital se situe principalement au niveau de ses investissements. Néanmoins, le Groupe est soucieux d'appliquer à son fonctionnement de bonnes pratiques pour réduire son empreinte.

La différence entre les chiffres 2021 et 2022 s'explique par une baisse de la consommation d'électricité dans les bureaux de New York et de Madrid, et une baisse de la consommation de chauffage urbain dans les bureaux de Paris et d'Evry. Ces réductions sont partiellement compensées par une augmentation de la consommation électrique du bureau de Londres, ainsi que par une modification du périmètre de l'empreinte carbone (ajout de quatre bureaux Tel Aviv, Zurich, GSA Immobilier et EIL, et suppression de Credit.fr).

	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021 (1)
Consommation totale d'énergie (en MWh)	2 466	2 640
Consommation totale d'énergie/superficie des bureaux (MWh/m^2)	0,161	0,188
Consommation totale d'énergie/nombre d'employés (MWh/employé)	2,95	3,45

(1) Les mesures de consommation d'énergie en 2021 ont été retraitées suite à une correction.

Utilisation durable des ressources et économie circulaire

Des actions visant à réduire les impacts des activités du Groupe sont en place. L'ensemble des salariés du Groupe est encouragé à limiter les consommations :

- de papier en évitant les impressions, en imprimant par défaut en recto verso et en sécurisant la libération des impressions *via* l'identification des utilisateurs. Les collaborateurs sont aussi invités à consulter leur propre empreinte en termes d'impressions disponible grâce à la solution *PaperCut* ;
- de bouteilles plastiques, en équipant les bureaux de gourdes et de fontaines à eau lorsque le nombre de salariés le permet.

Les collaborateurs du Groupe sont aussi encouragés à trier et à recycler. Les bureaux de Paris et d'Évry trient, collectent et recyclent papiers/cartons, plastiques, métaux, verre, dosettes de café, etc. avec l'entreprise adaptée (EA) Cèdre. En 2022, le recyclage de ces éléments a permis de préserver 110 arbres ou d'économiser 3 500 kg de CO_2. Les bureaux de Bruxelles, Londres, Madrid, Milan et Singapour ont également mis en place un programme de recyclage.

Une attention particulière est apportée aux déchets les plus polluants (déchets électroniques et informatiques, cartouches d'encre, piles et ampoules). L'espérance de vie moyenne d'un ordinateur est de quatre ans.

Le Groupe vise aussi à réduire son impact environnemental en impliquant ses parties prenantes.

Sofidy propose ainsi à ses clients-investisseurs d'opter pour la dématérialisation des convocations aux assemblées générales et des documents réglementaires et périodiques. Sofidy s'engage à reverser 1 € pour tout associé ayant opté pour la dématérialisation.

Bilan carbone au niveau des opérations du Groupe

ERM a été mandaté pour réaliser un bilan carbone du Groupe en ligne avec le *Greenhouse Gas Protocol* (« GHG Protocol ») pour l'exercice 2022. Le périmètre choisi pour l'analyse est celui des opérations du Groupe sur le *scope* 1, couvrant les émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles, sur le *scope* 2, couvrant les émissions indirectes associées aux consommations énergétiques et sur le *scope* 3 amont, couvrant les émissions indirectes liées à la chaîne de valeur amont.

En 2022, les données liées à l'environnement sont recueillies pour huit bureaux (Evry, Londres, Madrid, Milan, New York, 2 bureaux à Paris et Singapour) représentant plus de 85 % des employés permanents et non permanents du Groupe et plus de 85 % de la surface des bureaux. Pour les autres bureaux, des estimations ont été faites sur la base d'une extrapolation à l'aide de données physiques disponibles pour les bureaux couverts et/ou de données recueillies au cours de l'année précédente.

Les émissions du *scope* 3 ont été calculées en tenant compte des catégories amont suivantes : biens et services achetés, biens d'équipement, activités consommant des carburants / d'autres sources d'énergie, déchets générés, déplacements professionnels et déplacements des employés.

Indicateurs clés :	2022	2021 (1)
Émissions tCO$_2$e, *scope* 1	222	144
Émissions tCO$_2$e, *scope* 2, approche "location-based" (2)	274	360
Émissions tCO$_2$e, *scope* 2, approche "market-based" (3)	330	NA
Émissions tCO$_2$e, *scope* 3 amont	10 316	8 464

(1) Les émissions des scopes 1 et 2 en 2021 ont été retraitées afin (i) d'harmoniser la méthodologie retenue en 2021 et 2022 concernant les fuites de fluide frigorigène des systèmes de climatisation et (ii) de rectifier une erreur identifiée dans la consommation d'énergie de 2021.

(2) Dans l'approche « location-based », les facteurs d'émission d'électricité correspondent à la moyenne du réseau de la zone d'implantation de l'entreprise.

(3) Conformément aux orientations du scope 2 du protocole GHG, l'approche « market-based » a utilisé des facteurs d'émission d'électricité correspondant au mix électrique résiduel du réseau, le cas échéant; en l'absence de ces facteurs, les facteurs d'émission d'électricité basés sur l'approche « location-based » ont été utilisés.

Les principales différences entre 2022 et 2021 sont les suivantes :

- Augmentation du nombre de collaborateurs permanents et non permanents,
- Prise en compte de l'évolution du périmètre de l'empreinte carbone (l'ajout de quatre bureaux Tel Aviv, Zurich, GSA Immobilier et EIL, et la suppression de Credit.fr),
- La prise en compte des voitures de société dans le bilan carbone du *scope* 1 (ce qui se traduit par une augmentation du *scope* 1),
- Réduction de la consommation d'électricité au bureau de New York et réduction de la consommation de chaleur du réseau urbain dans les bureaux de Paris et Evry (ce qui se traduit par une baisse du *scope* 2),
- Ré-évaluation de la nature des lignes comptables de dépenses visant à inclure tous les achats de biens et de services dans la catégorie d'émissions correspondante (ce qui se traduit par une augmentation du *scope* 3),
- Déplacements professionnels calculés à l'aide d'indicateurs d'activité physique et de facteurs d'émission spécifiques au fournisseur au lieu de facteurs monétaires, et
- Trajets des employés calculés sur la base d'une enquête au lieu d'hypothèses fondées sur les effectifs.

À la date de publication de ce Document d'enregistrement universel, les GES *scope* 1-2 liés aux parties communes des immeubles du portefeuille d'actifs immobiliers ne sont pas disponibles. Les GES *scope* 3 aval liés aux entreprises en portefeuille et aux actifs réels (consommations des locataires) est également en cours de calcul et sera publié ultérieurement.

Détails du *scope* 3 du bilan carbone 2022 du Groupe

***Scope* 3 amont**

			Déplacements			
	Achats de biens et de services	**Biens d'équipement**	**Déplacements professionnels**	**Trajets quotidiens des employés**	**Autres**	**Sous-total *Scope* 3 amont**
Émissions tCO_2e	7 759	702	1 435	318	103	10 316

4.4.3 Capital humain : diversité, attraction et rétention des talents

Les collaborateurs

Au 31 décembre 2022, les salariés du Groupe sont répartis entre :

- la Société, qui regroupe les fonctions centrales du Groupe depuis la réorganisation réalisée en juillet 2021;
- Tikehau Ace Capital [1] ;
- Tikehau Capital Europe ;
- Tikehau Capital North America ;
- Tikehau IM et ses filiales et succursales ;
- Homunity et ses filiales ;
- Sofidy et ses filiales ;
- Star America Infrastructure Partners ;
- IREIT Global Group ; et
- FPE Investment Advisors.

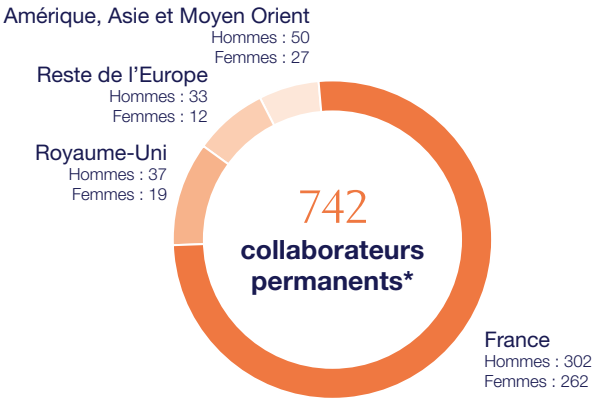

**Y compris les représentants de la Gérance.*

1) Tikehau Ace Capital a été fusionnée dans Tikehau IM au 1er janvier 2023.

Afin d'accompagner la croissance des actifs sous gestion, les effectifs du Groupe ont connu une croissance importante ces dernières années. Bien que la majorité de la croissance soit organique, le Groupe réalise des acquisitions ponctuelles (dont notamment la prise de participation majoritaire dans FPE Investment Advisors en avril 2021).

En 2021, le Groupe était déjà présent à Amsterdam, Bruxelles, Francfort, Londres, Luxembourg, Madrid, Milan, New York, Singapour, Séoul et Tokyo. L'année 2022 a été marquée par l'ouverture d'un bureau à Tel Aviv en février et à Zurich en août.

Au 31 décembre 2022, l'effectif permanent du Groupe était de 742 collaborateurs permanents (y compris les deux représentants de la Gérance) contre 683 au 31 décembre 2021 et l'effectif total du Groupe (effectif permanent et non permanent) était de 830 collaborateurs.

Les effectifs permanents incluent les salariés titulaires d'un contrat à durée indéterminée (CDI) à temps plein ou à temps partiel. À la date du présent Document d'enregistrement universel, aucun mandataire social de la Société ou représentant de la Gérance n'est titulaire d'un contrat de travail. Toutefois, les représentants de la Gérance sont inclus dans les effectifs permanents.

Les effectifs non permanents incluent les salariés titulaires d'un contrat à durée déterminée (CDD) à temps plein ou à temps partiel, y compris les contrats à durée déterminée particuliers tels que les contrats d'alternance (contrat de professionnalisation), les contrats de remplacement, les contrats saisonniers, les stagiaires et les contrats d'apprentissage. Les vacataires, les travailleurs mis à la disposition de l'entreprise par une entreprise extérieure présents dans les locaux de la Société et les intérimaires ne sont pas comptabilisés dans l'effectif non permanent. Les collaborateurs du Groupe évoluent au sein d'environnements techniques où les activités sont complexes. De ce fait, les salariés de Tikehau Capital sont fortement diplômés et ont pour la majorité le statut cadre. Au 31 décembre 2022, la moyenne des cadres et assimilés cadres dans le Groupe était de 89 %.

Le tableau suivant présente les effectifs permanents du Groupe et leur évolution du 31 décembre 2021 au 31 décembre 2022.

Indicateurs clés :	**Au 31 décembre 2022**	**Au 31 décembre 2021**
Nombre de collaborateurs permanents (1)	742	683
Part des permanents dans l'effectif total	89 %	92 %
Part des femmes dans l'effectif permanent	**43 %**	**43 %**
Part des cadres dans l'effectif permanent	89 %	89 %

(1) y compris les deux représentants de la Gérance.

Le tableau suivant présente les embauches et les départs au sein du Groupe entre 2021 et 2022. Il en ressort 61 créations nettes d'emplois en 2022 (contre 77 créations nettes d'emplois en 2021), reflétant la croissance organique et continue du Groupe.

	Du 1er janvier au 31 décembre 2022	**Du 1er janvier au 31 décembre 2021**
Total des embauches (effectif permanent)	**161**	**178**
Départs en retraite et préretraite	1	2
Départs à l'initiative de l'employé	55	48
Départs à l'initiative de l'employeur	24	18
Autres départs (1)	20	33
TOTAL DES DÉPARTS	**100**	**101**

(1) Les autres départs comprennent les ruptures d'un commun accord.

Indicateurs clés :	**2022**	**2021**
Taux de *turnover* sur l'effectif moyen	**13,8 %**	**14,3 %**
Créations nettes d'emplois	**61**	**77**

Santé-sécurité

La santé, la sécurité, l'hygiène et le bien-être au travail font partie des priorités du Groupe et constituent des enjeux majeurs. Il existe dans plusieurs pays des obligations légales en matière de santé et de sécurité au travail pour renforcer la prévention et encourager le dialogue avec les collaborateurs. En France, quatre réunions avec les membres élus du Comité Social et Économique sont dédiées, entre autre, à la santé et la sécurité chaque année. En plus d'échanges informels réguliers, les discussions constructives aboutissent à l'établissement d'un plan d'action en la matière. Les mesures prises pour la France sont, pour la plupart, déclinées dans le reste du Groupe lorsque cela est pertinent.

	Du 1er janvier au 31 décembre 2022	Du 1er janvier au 31 décembre 2021
Taux de fréquence des accidents du travail (1)	0,78	2,6
Taux d'absentéisme (2)	1,4 %	1,7 %
Le nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladie	2 304	NA

(1) Nombre d'accidents avec arrêt supérieur à un jour par million d'heures de travail.

(2) Incluant les heures d'absence pour maladie ordinaire, professionnelle.

Dans ce cadre, plusieurs initiatives sont mises en place. En France comme à l'international, les managers du Groupe sont formés à l'intelligence relationnelle et aux risques psychosociaux par un psychologue du travail. Ces formations ont pour but de prévenir et de détecter les situations pouvant générer des risques pour les collaborateurs de Tikehau Capital.

De la même façon, un parcours sur mesure managérial a été initié en 2022 permettant à l'ensemble des managers et futurs managers du Groupe à travers l'ensemble des pays d'acquérir des outils et méthodes homogènes pour accompagner de la meilleure manière leurs équipes en développant une culture managériale commune.

Une attention particulière est portée à l'ergonomie des espaces de travail. Les collaborateurs qui le souhaitent peuvent bénéficier de matériel adapté (ballon ergonomique, souris spécifique, repose-pied). La Direction travaille en partenariat avec la médecine du travail en France et les membres élus du Comité Social et Économique à ce sujet. Chaque collaborateur bénéficie d'une chaise ergonomique et de deux écrans.

Plusieurs nouvelles initiatives ont été mises en place en 2022 afin d'accompagner les collaborateurs sur la partie santé avec notamment la mise en place de webinaires et *workshops* réguliers. Des ateliers animés par des professionnels de santé ont été déployés, portant sur la nutrition, la gestion du stress, le sommeil, la relaxation ou encore l'hygiène de vie. Certains collaborateurs bénéficient également d'un accompagnement individuel sur demande et en toute confidentialité.

Afin de cultiver le bien-être au travail, des sessions de massages assis ainsi que des consultations d'ostéopathie sont proposées chaque mois aux collaborateurs du bureau de Paris. Compte tenu du succès de ces prestations, il est envisagé de déployer des initiatives similaires dans les bureaux internationaux en 2023.

En juin 2022, le Groupe a organisé pour la première fois la semaine de la Qualité de Vie au Travail dans les bureaux de Paris. L'objectif a été de sensibiliser les collaborateurs sur les bonnes postures au poste de travail et sur la santé mentale et physique. Plusieurs ateliers et webinaires ont été proposés aux collaborateurs toute l'année. Des collaborateurs à Londres ont également été formés pour devenir référents en matière de santé-sécurité. L'objectif était de déployer une politique plus engagée, afin notamment de mieux identifier les moyens pratiques pour gérer, soutenir et promouvoir une santé mentale positive sur le lieu de travail.

Tikehau Capital accueille favorablement les demandes de temps partiel ou d'adaptation spécifiques faisant suite à un congé maternité ou à une situation familiale exceptionnelle.

La plateforme de Qualité de Vie au Travail "externalisée" vise à apporter aux collaborateurs des solutions, du support et du contenu sur les sujets tels que la conciliation des temps de vie, la diversité et l'inclusion et le développement personnel. Grâce à leur espace personnalisé, les collaborateurs du bureau de Paris peuvent accéder à des experts, à des parcours de formation et à de l'aide dans leur quotidien - à la fois professionnel et personnel. L'internationalisation de la plateforme est prévue au premier trimestre 2023.

Par ailleurs, la Direction encourage les collaborateurs à la pratique du sport. Dans la continuité des actions entreprises en 2020 et 2021, le Groupe a proposé des sessions sportives à distance en 2022 et, dès que possible, participe à des évènements sportifs (marathon, courses solidaires, ascension du Mont Ventoux à vélo). De nouvelles sessions collectives sportives ont été organisées avec des *coaches* pour les collaborateurs de Paris, qui ont également accès à une salle de sport dans l'immeuble. Des vélos de fonction sont proposés aux collaborateurs en France et au Royaume-Uni en tant qu'avantage fiscal.

Enfin, les collaborateurs sont régulièrement formés à la sécurité incendie et les volontaires sont régulièrement formés aux premiers secours.

Diversité et Inclusion

La promotion d'une culture de la diversité est au cœur de la réussite et de la stratégie de recrutement du Groupe. À fin 2022, les équipes comptent 48 nationalités à travers le monde.

La Direction du capital humain est mobilisée pour diversifier ses sources de recrutement, encourager la diversité au sein du Groupe et lutter contre toute forme de discrimination. Les cabinets de recrutement sollicités par Tikehau Capital sont constamment sensibilisés sur le sujet.

La Direction du capital humain a formalisé une politique de diversité et d'inclusion au niveau du Groupe engageant l'ensemble du management.

Les collaborateurs de la Direction du capital humain sont spécifiquement formés et sensibilisent l'ensemble des managers et collaborateurs qui participent à des processus de recrutement pour que soit prohibée toute discrimination illégale à l'embauche pour des raisons de couleur de peau, de religion ou de croyance, de sexe, d'origine nationale ou ethnique, de handicap, d'âge, de nationalité, de situation familiale, de grossesse ou d'orientation. Une formation spécifique au recrutement sans biais est déployée pour tous les collaborateurs impliqués dans les processus de recrutement du Groupe.

Répartition par nationalité (dans l'effectif permanent)	Au 31 décembre 2022
France	72 %
États-Unis	4 %
Royaume-Uni	4 %
Italie	4 %
Singapour	3 %
Autre	13 %

Répartition par âge (dans l'effectif permanent)	Au 31 décembre 2022
29 ans et moins	22 %
Entre 30 et 39 ans	39 %
Entre 40 et 49 ans	24 %
Plus de 50 ans	15 %
Âge moyen de l'effectif	*38,6 ans*

Tikehau Capital s'engage à garantir un environnement qui respecte la dignité et les contributions professionnelles de chaque individu et qui est exempt de toute forme de discrimination. Le harcèlement (moral, sexuel ou encore discriminatoire) constitue une faute et est strictement sanctionné.

Diversité des parcours et des profils

Le Groupe attache une grande importance aux qualités humaines et aux comportements professionnels des profils recrutés ainsi qu'à la diversité des parcours de formation.

Le Groupe cherche à attirer des profils divers et recherche aussi bien des parcours d'excellence que des parcours atypiques. Sur le recrutement de jeunes profils, l'équipe *Talent Acquisition* est en contact permanent avec les écoles et différentes associations pour mettre en place des évènements dédiés et personnalisés. Ainsi, de nombreuses initiatives sont organisées au sein du Groupe pour rencontrer de nouveaux talents et promouvoir la marque employeur.

Des partenariats sont également mis en place avec des associations pour favoriser échanges et recrutements de stagiaires issus de parcours atypiques ou de minorités.

En France, la Direction du capital humain a établi un partenariat avec l'Institut de l'Engagement pour rencontrer et soutenir des jeunes ayant fait leurs preuves au travers d'un engagement civique ou associatif (voir la Section 4.4.4 (Relations avec les parties prenantes externes - Actions de partenariat et de mécénat) du présent Document d'enregistrement universel). En 2022, le partenariat a perduré pour aboutir à de nouvelles actions qui seront déclinées en 2023 avec notamment une intervention de l'Institut de l'Engagement auprès de la communauté de stagiaires et alternants. L'équipe *Talent Acquisition* reste en contact régulier avec l'Institut de l'Engagement pour collaborer sur le recrutement de stagiaires ou de jeunes profils.

Afin de favoriser l'intégration des stagiaires au sein du Groupe, la Direction du capital humain a mis en place une communauté dédiée aux stagiaires et alternants en France et à l'international, dénommée "*TKO Future Capital*". Chaque mois, ses membres sont invités à des réunions afin de découvrir les métiers du Groupe et leur permettre de créer un réseau utile à leur future carrière en échangeant avec des collaborateurs seniors de Tikehau Capital.

Enfin, le recours à l'alternance est fortement encouragé auprès des équipes et plusieurs alternants sont devenus des collaborateurs permanents. En 2022, les équipes comptaient 22 alternants et deux d'entre eux ont été intégrés en CDI à l'issue de leur apprentissage.

Diversité ethnique

Les contraintes légales en France ne permettent pas de prendre en compte les paramètres susceptibles de représenter la diversité ethnique. Ainsi, Tikehau Capital travaille en priorité sur ce thème dans les pays où un suivi est possible.

Au Royaume-Uni, le partenariat avec l'association "*1 000 black interns*" a été renouvelé en 2022 pour encourager la diversité et le recrutement de stagiaires. Cette collaboration a permis de recruter deux stagiaires qui rejoindront les équipes en investissement et support investissement en 2023.

En tant qu'employeur souscrivant au principe de l'égalité d'accès à l'emploi, Tikehau Capital encourage également la diversité dans les recrutements aux États-Unis.

Mixité

Le secteur d'activité dans lequel évolue le Groupe est marqué par une surreprésentation des hommes. Dans ce contexte, la Direction du capital humain a mis en œuvre une politique volontariste afin de poursuivre le renforcement de la mixité et de l'égalité entre les femmes et les hommes. Des objectifs de recrutement et de promotion féminins ont été fixés et toutes les équipes du Groupe ont été sensibilisées à ce sujet.

Indicateurs clés :	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Part des femmes dans l'effectif permanent	**43 %**	**43 %**
Part des femmes dans les équipes d'investissement (1)	26 %	27 %
Index de l'égalité professionnelle, Tikehau Capital Unité Économique et Sociale (2)	86/100	82/100
Index de l'égalité professionnelle, Sofidy	85/100	88/100

(1) Les femmes sont mieux représentées dans les autres fonctions du Groupe (capital humain, légal, conformité, ESG, etc.)

(2) Tikehau Capital Unité Économique et Sociale (UES) a été formée en 2021 et regroupe la Société, Tikehau IM et Tikehau Ace Capital (fusionnée dans Tikehau IM au 1er janvier 2023).

Dès que cela est possible, la politique de recrutement du Groupe vise à promouvoir les candidatures de femmes dans le cadre d'ouvertures de poste, et particulièrement pour les métiers d'investissement, afin de promouvoir un équilibre hommes-femmes. Des actions sont menées dans le recrutement à la fois sur les populations de stagiaires qui, à terme, pourront devenir des collaborateurs permanents, et sur les collaborateurs permanents. Des actions sont également menées au niveau du développement de carrière et une attention particulière est portée aux femmes en retour de congé maternité sur les volets promotion et évolution salariale.

Dans le cadre de l'introduction réglementaire d'un index de l'égalité professionnelle en France, la Direction du capital humain a mis en place le suivi de cinq indicateurs :

1. écarts de rémunération femmes-hommes,
2. écarts de répartition des augmentations individuelles,
3. écart de répartition des promotions,
4. nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité et
5. parité parmi les 10 rémunérations les plus élevées.

Ces indicateurs sont suivis dans les entités françaises et à l'international et ont pour objectif d'être améliorés.

La Gérance a notamment fixé des objectifs en termes de mixité des instances dirigeantes du Groupe ainsi que l'horizon de temps pour y parvenir et a déterminé les modalités de sa mise en œuvre. La Gérance ne s'appuie pas sur son seul Comité exécutif (ayant pour mission de l'assister régulièrement sur l'ensemble des décisions de gestion) mais sur plusieurs comités *ad hoc* regroupant des représentants du senior management du Groupe et intervenant dans des domaines qui leur sont propres. Les objectifs en termes de mixité des instances dirigeantes du Groupe ont donc été définis sur une population correspondant à l'encadrement supérieur du Groupe, à savoir les collaborateurs qui ont le grade de *Managing Directors* et d'*Executive Directors*. Ces deux grades constituent les grades les plus élevés au sein du Groupe et regroupent les collaborateurs qui sont à la tête de lignes de métier ou de fonctions support, qui disposent d'une véritable autonomie et/ou qui font partie du plan de succession des responsables de lignes de métier ou de fonctions support.

Rappelant que la diversité fait partie de l'ADN de Tikehau Capital et constitue un de ses atouts majeurs et un facteur décisif de sa performance et de sa croissance, la Gérance a fixé comme objectif de porter la proportion de femmes dans la population de *Managing Directors* et d'*Executive Directors* du Groupe de 26 % à fin 2023 à 28% à fin 2025 et 30 % à fin 2027. Ces pourcentages incluent les promotions qui ont d'ores et déjà été annoncées, mais qui ne seront effectives qu'au 1er janvier de l'année suivante.

Au 1er janvier 2023, 23 % des *Managing Directors* et des *Executive Directors* sont des femmes.

Pour atteindre ces objectifs, ont été notamment mises en œuvre en 2022 les actions suivantes :

- Formalisation d'une politique de diversité et d'inclusion au niveau du Groupe engageant l'ensemble du management ;
- Promotion des candidatures de femmes dans le cadre d'ouvertures de postes, en particulier s'agissant des métiers d'investissement, visant à atteindre un équilibre hommes-femmes ;
- Formation des collaborateurs de la Direction du capital humain sur la prohibition de toute discrimination illégale à l'embauche pour des raisons de couleur de peau, de religion ou de croyance, de sexe, d'origine nationale ou ethnique, de handicap, d'âge, de nationalité, de situation familiale, de grossesse ou d'orientation sexuelle pour qu'ils puissent à leur tour sensibiliser l'ensemble des managers et collaborateurs participant à des processus de recrutement sur ces sujets ;
- Sensibilisation des managers sur les biais sexistes s'exprimant notamment dans le cadre des recrutements, des évaluations et des promotions et suivi de formations « Recruter sans discriminer » pour les managers et les collaborateurs recruteurs ;
- Création d'un réseau de femmes à travers le Groupe « Women@Tikehaucapital » ;
- Création d'un parcours de formation sur le leadership au féminin visant à accompagner 22 femmes en France et à l'international ;
- Participation à l'enquête Grandes Écoles au Féminin sur l'impact du genre dans la gestion des risques ;
- Renouvellement et renforcement des liens avec les associations promouvant la mixité au sein du secteur financier et dans le milieu universitaire. Ainsi chaque année, Tikehau Capital organise un évènement avec l'association « Women In Finance » (Wifin) de l'EDHEC ;
- Développement de la plateforme « Ma Bonne Fée », dédiée au bien-être et à la parentalité avec notamment la possibilité de consulter des articles ciblés et de participer à des webinaires en lien avec ces thèmes et possibilité d'obtenir l'aide d'un *coach* pour les futures jeunes mères afin de les accompagner au départ et au retour en entreprise ;
- Mesure et analyse des écarts de rémunération entre hommes et femmes réalisés lors de chaque revue des niveaux de salaire, mise en place de grilles de rémunération pour les salariés des activités d'investissement visant notamment à gommer les différences de salaire entre les hommes et les femmes ;
- Identification des collaboratrices à haut potentiel dans le cadre du plan "Talents 2022" et mise en place de plans de développement ad hoc afin de les préparer à une mobilité vers des postes à forte responsabilité, sous forme notamment de

programmes de mentorat et de plans de formation visant à développer les compétences techniques et relationnelles ; et
- Établissement de plans de succession du senior *management* comportant des femmes à court, moyen et long terme.

Ces actions seront reconduites en 2023, le Groupe souhaitant continuer ses efforts pour faire progresser la proportion de femmes dans les *Managing Directors* et les *Executive Directors*.

Le tableau suivant présente des statistiques sur la mixité par grade au sein des effectifs permanents avant et après promotion 2022.

	Avant promotion 2022			Après promotion 2022		
	Répartition de l'effectif permanent	**Nombre de femmes**	**Part des femmes**	**Répartition de l'effectif permanent**	**Nombre de promotions féminines en 2022**	**Part des femmes**
Managing Director (grade le plus élevé)	66	14	21 %	66	N/A	21 %
Executive Director	88	20	23 %	106	6	25 %
Director	128	35	27 %	134	7	27 %
Vice president	172	104	60 %	177	17	63 %
Associate	175	95	54 %	163	6	53 %
Analyst (grade le moins élevé)	111	52	47 %	94	NA	49 %
Fondateurs	2		0 %	2		0 %

En octobre 2021, la grille de rémunération par grade a été revue entre les hommes et les femmes à expérience constante. La Direction du capital humain travaille aussi sur une harmonisation des données entre entités du Groupe afin de mieux cerner les écarts de rémunération femmes-hommes.

Les écarts de rémunérations entre homme et femmes sont préparés sur la base de catégories femmes-hommes d'employés permanents définis à partir de leur fonction, leur grade, leur zone géographique et leur activité pour une société de gestion autonome ayant des pratiques de rémunération spécifiques. Ces catégories de population sont ensuite revues individuellement pour exclure les employés ayant passé moins 6 mois de l'année N dans le Groupe et les groupes présentant moins de deux employés d'un même sexe. Sur 48 catégories comportant 637 collaborateurs permanents, 22 catégories comportant 538 salariés ont été retenues. Ainsi plus de 84 % de la population étudiée est représentée (voir plus de détails dans la Section 4.11 (Note méthodologique) du présent Document d'enregistrement universel). Le calcul prend en compte les rémunérations fixes, variables en numéraire et variables différées. L'écart de rémunération entre hommes et femmes est alors calculé par catégorie. La moyenne des écarts constatés est pondérée par le nombre d'employés par catégorie et est présenté ci-après.

Indicateur clé :	**2022**
Écart de salaire de base femmes-hommes	**8,9 %**

Compte tenu (i) de la taille du Groupe, (ii) de la diversité de ses activités et de ses localisations géographiques et (iii) du rapide développement de ses équipes sur les dernières années, les tailles de catégories d'analyse demeurent limitées et pourraient ainsi être affectées de manière significative, négativement ou positivement, à toute évolution marginale de chaque catégorie. Le calcul mené donne une image arrêtée au 31 décembre 2022 qui pourrait évoluer rapidement sur les années futures.

Enfin, le Groupe souhaite sensibiliser l'ensemble des collaborateurs aux sujets liés aux biais sexistes. Fin 2020, la Direction du capital humain a mis en place des partenariats avec des réseaux de femmes présents au sein d'écoles et d'universités. De même, elle a réfléchi avec différents intervenants sur la sensibilisation aux biais sexistes et un webinaire a été proposé à l'ensemble des salariés du Groupe au premier trimestre 2021. Les actions se sont poursuivies en 2022 afin de proposer des formations ciblées aux managers ainsi qu'à l'ensemble des collaborateurs sur le sujet des biais sexistes et plus généralement sur la diversité et inclusion. Celles ci seront poursuivies en 2023.

Emploi des personnes handicapées

En France, la contribution du Groupe à l'emploi et à l'insertion des personnes handicapées se traduit par le choix de fournisseurs qui emploient des personnes en situation de handicap. Les bureaux de Paris et d'Evry recourent à l'Entreprise Adaptée (EA) Cèdres pour le recyclage et à l'Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) API pour les services de fournitures de bureau.

En novembre 2022, Tikehau Capital a participé pour la deuxième fois à la semaine européenne pour l'emploi des personnes en situation de handicap. Plusieurs initiatives ont été proposées telles qu'un webinaire sur le handicap pour sensibiliser les collaborateurs, une initiation à la langue des signes pour mieux comprendre les enjeux et la puissance de cette langue. Un atelier ludique d'initiation à l'escrime en fauteuil roulant a également été proposé dans les bureaux parisiens pour permettre aux collaborateurs de comprendre et de vivre les difficultés d'un sportif en situation de handicap. Enfin, un "*escape game*" sur le handicap sur le lieu de travail a été proposé aux collaborateurs. À fin 2022, Tikehau Capital compte trois collaborateurs reconnus en qualité de travailleur handicapé.

En 2022, Tikehau Capital a renouvelé son partenariat avec TH PARTNERH pour favoriser le recrutement et l'inclusion des personnes en situation de handicap. Une plaquette de communication a été créée et diffusée à l'ensemble des collaborateurs début 2022. Enfin, Tikehau Capital a signé un partenariat avec Handisport dans le cadre de Handisport Open Paris 2022.

Recrutement, gestion des talents et développement des compétences

La politique de recrutement et de développement des talents est un enjeu clé du Groupe, au cœur des préoccupations de l'équipe managériale et de la Direction du capital humain.

Le Groupe cherche à attirer des profils divers et s'en donne les moyens (voir la Section 4.4.3 (Capital humain : diversité, attraction et rétention des talents - Diversité des parcours et des profils) du présent Document d'enregistrement universel).

La politique de gestion et de rétention des talents comprend un ensemble d'initiatives complémentaires : dialogue permanent autour du développement de carrière, formations, offres de mobilité, mais aussi des packages de rémunération et avantages attractifs permettant de se projeter dans la durée.

Le Groupe a une grille de classification interne des postes par ordre de niveau de responsabilités, avec la définition de critères objectifs et explicites. Le Groupe a ainsi une procédure claire et objectivée de gestion des talents et des promotions. Dans cet exercice, l'équipe managériale veille à ce que chaque nomination soit documentée, pertinente et de nature à garantir la cohérence et l'équité au sein du Groupe.

La procédure de promotion se compose des étapes suivantes :

- les formulaires sont envoyés aux managers au début du mois d'octobre (les formulaires sont adaptés en fonction du grade) ;
- les *managers* retournent les formulaires complétés et argumentés à l'équipe capital humain ;
- l'équipe capital humain vérifie la cohérence des demandes puis soumet les formulaires au comité de promotion en lien avec la Direction générale ;
- le comité de promotion évalue chaque demande et rend une décision ;
- le *manager* annonce la nouvelle au collaborateur promu ;
- les résultats définitifs sont publiés sur l'intranet de Tikehau Capital à la fin du processus au mois de décembre.

Toutes les promotions sont effectives à partir du 1er janvier de l'année suivante.

Une attention particulière est portée sur la promotion des femmes au sein du Groupe (voir la Section 4.4.3 (Capital humain : diversité, attraction et rétention des talents - Mixité) du présent Document d'enregistrement universel).

Dialogue et *feedback* permanent

Tous les salariés bénéficient d'entretiens individuels périodiques d'évaluation. Les salariés peuvent également bénéficier d'un programme de mentorat et parrainage leur permettant de profiter des conseils de salariés plus expérimentés et d'échanger sur des sujets divers tels que leur évolution professionnelle ou la culture d'entreprise.

Pour répondre à l'attente de nombreux collaborateurs à recevoir un *feedback* qualitatif de la part de leur manager, le Groupe a mis en place un outil digital favorisant et facilitant le *feedback* permanent et :

- la culture d'un dialogue continu, tout au long de l'année, entre le manager et ses équipes ;
- les échanges qualitatifs (entretiens de performance réguliers, de suivi des missions) dans la logique de codéveloppement assurant ainsi un suivi individualisé et agile ; et
- le travail en équipe sur des projets transverses, renforçant la cohésion globale.

La Direction du capital humain pilote l'outil de *feedback* permanent à travers certains indicateurs comme la fréquence des échanges entre managers et collaborateurs et en restant en relation étroite avec les managers.

Formations

Les formations dispensées au sein du Groupe visent à garantir l'adaptation des salariés à leur poste et à permettre le développement de leurs compétences. Dans le cadre de son plan de développement des compétences, l'équipe capital humain effectue un suivi et veille à garantir à tous les collaborateurs un accès à des offres diversifiées et de qualité. En 2022, le Groupe a investi dans un outil de gestion des formations afin de faciliter les échanges entre les collaborateurs, les managers et l'équipe capital humain. De plus, plusieurs catalogues de formations sont disponibles via la plateforme. Cet outil sera désormais utilisé chaque année pour organiser les discussions autour de la carrière et du développement des compétences, dans le cadre des campagnes d'entretiens professionnels appelés "*Career Development Discussions*".

Des projets de formation stratégiques sur-mesure ont été créés et déployés en 2022 :

- Le "*Tikehau management training program*" : parcours de formation individuel et collectif dédié à tous les managers du Groupe. Initié en 2022, le parcours intègre au fur et à mesure les nouveaux managers afin de les accompagner dans leur nouvelle fonction.
- Le "*Women's leadership program*" : parcours en collaboration avec SKEMA Business school, initié en 2022, d'accompagner certaines femmes du Groupe dans leur développement de carrière. Deux nouvelles promotions seront ouvertes en 2023.
- Sensibilisation au capital-investissement : journée de formation animée par un expert de l'organisme France Invest, dédiée aux collaborateurs des fonctions supports afin de les acculturer aux métiers de l'investissement.
- La "*Tikehau Sustainability University*" : plateforme Groupe dédiée à des programmes de formation couvrant des sujets liés à l'environnement, au social et à la gouvernance (ESG). Le parcours est composé de modules e-learning axés sur le climat et la biodiversité, présentés par AXA Climate. En parallèle, les collaborateurs sont invités à participer à une série d'ateliers dans les bureaux de Tikehau Capital (Fresque du climat, Inventons nos vies bas carbone).

Ces parcours collectifs sont disponibles dans le catalogue de formation Groupe et ont pour vocation d'être renouvelés chaque année.

Sur l'exercice 2022, 46 489 heures (soit plus de 1 937 jours) de formations ont été dispensées au niveau de l'ensemble des entités du Groupe. Le nombre d'heures a considérablement augmenté cette année en raison de la valorisation des formations suivies en e-learning via une plateforme interne (formations obligatoires *compliance*, protection des données, réglementations RGPD).

Formations (effectif permanent et non permanent)	Du 1er janvier au 31 décembre 2022	Du 1er janvier au 31 décembre 2021
Nombre total d'heures de formation (hors plateforme e-learning)	**8 376**	**6 863**
Part des salariés ayant suivi au moins une formation externe dans l'année*	**71 %**	**56 %**
Dépenses annuelles de formation hors salaires versés (en milliers d'euros)	590	387

** Effectif moyen sur l'année 2022*

En interne, des présentations et formations sont également dispensées par des collaborateurs du Groupe et portent notamment sur la sensibilisation à la conformité, la cybersécurité, l'explication des différents métiers et produits du Groupe, la gestion des talents (management, entretiens annuels et professionnels, meilleures pratiques en matière de recrutement ou de mentorat, réunions d'intégration des nouveaux arrivants et culture d'entreprise, etc.).

En externe, le plan de développement des compétences 2022 a permis de financer :

- des certifications, permettant la mise à niveau et/ou un développement des compétences requises sur les postes, y compris notamment les certifications obligatoires pour l'exercice de certaines fonctions (certificat AMF, CFA *level* I à III, CFA ESG).
- des actions de développement de compétences techniques collectives et/ou individuelles (actualités réglementaires et normes, formations métiers, modélisation financière, fonds de capital-investissement, évaluation des biens immobiliers).
- des actions de développement de compétences transverses (formations bureautiques, linguistiques) ou encore de développement professionnel (savoir-être, savoir-faire).
- *Le coaching* individuel est proposé à certains collaborateurs en fonction de leur évolution au sein de Groupe (prise de poste, évolution managériale) et de leurs besoins.

Le *Tikehau Graduate Program,* initié en 2021 est un programme de recrutement de jeunes diplômés internationaux prometteurs en contrats à durée indéterminée. Chaque profil recruté bénéficie de rotations au sein des différentes équipes, d'investissement, de support investissement ou *corporate* en France et à l'international sur une période de dix-huit mois. À l'issue de ces immersions, chaque collaborateur rejoindra une des équipes du Groupe. En parallèle, ces jeunes recrues bénéficient d'un accès privilégié à diverses formations durant le parcours. La campagne a été lancée en 2021 et a connu un grand succès en permettant de recruter 12 jeunes *Analysts*. L'intégration finale de chaque profil au sein d'une équipe se fera en 2023.

Enfin, le Groupe a mis en place un cycle de présentations dénommé « Tikehau 360° » faisant appel à des intervenants extérieurs de haut niveau provenant de tous horizons afin d'élargir les perspectives de ses salariés et enrichir leur culture générale. Ces conférences sont l'occasion d'aborder des sujets variés tels que la finance, l'actualité, le sport, la culture, la sécurité, mais aussi des sujets sociétaux tels que l'environnement ou le bien-être au travail. D'autres conférences sont également présentées par des collaborateurs du Groupe qui exposent leurs activités, stratégies et enjeux, et favorisent une meilleure compréhension globale des différentes activités du Groupe en France et à l'international, permettant la fertilisation croisée (*cross fertilisation)* entre les lignes de métier. Par exemple, en 2022, Margery Kraus, fondatrice de la société de conseil APCO Worldwide, a partagé son expérience en tant que mère et femme *leader* dans "*Roots ands wings*". Ces évènements internes sont également l'occasion de rassembler des collaborateurs de toutes les équipes de Tikehau Capital et favorisent ainsi la connaissance des activités du Groupe et le développement d'un réseau interne et la "*cross fertilization*".

Mobilité

Tikehau Capital est une organisation qui promeut la mobilité interne :

- la mobilité horizontale (ou mobilité transversale ou encore mobilité fonctionnelle) se caractérise par les changements de poste de travail ou de métier à un niveau hiérarchique identique (six mouvements intragroupe au cours de l'année 2022) ;
- la mobilité verticale concerne la situation du salarié qui change de poste, afin de bénéficier d'un élargissement de ses responsabilités ; et
- la mobilité géographique/internationale correspond au salarié qui change de lieu géographique (environ une trentaine).

Dans un contexte où les organisations et les métiers évoluent en permanence, la mobilité interne est un enjeu clé, qu'elle soit initiée par le salarié ou proposée par l'employeur. Elle permet la fidélisation des salariés et la conservation des talents ainsi que le maintien de la compétitivité et le niveau de performance du Groupe. La mobilité est non seulement un facteur de motivation pour les salariés, renforçant leur implication dans le travail, mais également une excellente façon de développer de nouvelles compétences et d'apprendre. C'est aussi un indicateur de la santé et du bien-être au sein du Groupe.

Le degré d'implication et le niveau de compétence du salarié qui postule en interne sont déjà connus ou reconnus et, surtout, le candidat interne a déjà intégré la culture de l'entreprise au cours de son poste précédent, ce qui permet une adaptation plus rapide à son nouveau poste. Elle permet par exemple au Groupe de transmettre sa culture d'entreprise dans de nouvelles structures ouvertes à l'étranger et offre des parcours professionnels diversifiés appréciés des salariés.

En 2022, plus de trente mobilités géographiques à travers le Groupe (Europe, Asie et États-Unis) ont été organisées.

Le *Tikehau Graduate Program* composé de douze profils juniors a également favorisé les rotations fonctionnelles et géographiques.

Enfin, un jeune profil a pu bénéficier d'un contrat de Volontariat International en Entreprise aux États-Unis au sein du bureau de New York.

Rémunération et avantages sociaux

La politique de rémunération vise plusieurs objectifs :

- garantir la cohérence des rémunérations au sein des métiers et des pays,
- être compétitif au regard des pratiques du marché local, pour attirer et fidéliser tout en maintenant la compétitivité économique du Groupe,
- stimuler et reconnaître les contributions collectives et individuelles, et

- promouvoir une équité des rémunérations et assurer la confiance de chacun.

Tikehau Capital doit concilier les exigences d'un marché très concurrentiel avec les attentes des investisseurs, des clients, des actionnaires et des collaborateurs du Groupe en assurant la cohérence de la politique de rémunération avec la stratégie du Groupe et sa conformité avec la réglementation applicable.

Le capital humain est clé dans les activités du Groupe et la politique de rémunération a un impact fort sur sa compétitivité, permettant à la fois de recruter des profils de qualité et de retenir les talents. La politique de rémunération définit des pratiques de rémunération efficaces et responsables afin d'éviter les conflits d'intérêts, de protéger les intérêts des clients-investisseurs du Groupe et garantir qu'il n'y ait pas d'incitation à une prise de risque excessive, et de contribuer à la création de valeur à long terme pour le Groupe.

Tikehau Capital porte une attention particulière à l'alignement d'intérêts à long terme à tous les niveaux. Tous les collaborateurs sont éligibles aux primes et bonus individuels. Toutes les fonctions à partir du grade d'*Associate* sont également éligibles à la politique d'actions gratuites et de performance. En outre, depuis 2021, des critères non financiers (ESG) sont pris en compte dans la rémunération variable de tous les collaborateurs. En 2021, les bonus prenaient en compte la performance du Groupe sur la diversité. En 2022, 20 % de la rémunération variable a été indexée à des objectifs collectifs en termes de ressources humaines et d'actifs sous gestion dédiés au climat et à la biodiversité. La rémunération variable des personnes identifiées est aussi directement impactée par l'attention qu'ils auront portée à la gestion des risques au sein de leurs activités et au strict respect des procédures internes et réglementations liées à la conformité. L'acquisition des fractions différées de la rémunération variable est conditionnée à l'absence de comportement frauduleux ou d'erreur grave en relation avec la réglementation en vigueur ainsi que les politiques et procédures internes applicables en matière de conformité, de gestion des risques et d'ESG.

Depuis mars 2021, conformément au Règlement SFDR, les politiques de rémunération de Tikehau IM, Sofidy et Tikehau Ace Capital [1] prennent en compte la participation des collaborateurs à la politique de la société de gestion concernée en matière de critères ESG qui intègrent les problématiques de durabilité (voir la Section 1.4.3.4 (Autres réglementations - Réglementation applicable aux politiques de rémunération) du présent Document d'enregistrement universel).

Tikehau Capital a également mis en place un plan d'intéressement long terme 2022-2025 pour certains cadres seniors du Groupe qui sera liquidé en 2026 en fonction de l'atteinte de critères quantitatifs et qualitatifs reflétant les principaux objectifs financiers et extra-financiers du Groupe. Ces derniers comprennent (i) l'atteinte de l'objectif de disposer d'ici 2025 de plus de 5 milliards d'euros d'actifs sous gestion dédiés au climat et à la biodiversité, (ii) la montée en compétence des équipes du Groupe dans la mise en œuvre de la politique ESG du Groupe grâce à la formation continue et à l'accompagnement des experts ESG et (iii) la diffusion et la reconnaissance externe de la politique ESG du Groupe, notamment auprès de ses participations et de ses investissements pour qu'ils intègrent la politique ESG dans leurs activités et, plus généralement, auprès des parties prenantes.

La motivation et l'engagement des salariés sont également renforcés par une politique d'association, d'actionnariat et d'incitation forte qui permet à chacun de bénéficier de la création de valeur actionnariale de Tikehau Capital. Depuis l'admission de ses titres aux négociations sur le marché réglementé Euronext Paris, la Société a mis en place des plans d'actions gratuites et des plans d'actions de performance qui sont décrits à la Section 8.3.2.2 (Plans d'attribution d'actions gratuites et d'actions de performance) du présent Document d'enregistrement universel. Les salariés du Groupe basés en France bénéficient aussi d'un accord d'intéressement et de participation.

Rémunération et avantages en milliers d'euros (effectif permanent et non permanent)	**Du 1er janvier au 31 décembre 2022**	**Du 1er janvier au 31 décembre 2021**
Masse salariale totale	163 100	133 700
Part des salariés bénéficiant d'un dispositif d'intéressement et participation [1]	100 %	86 %
Pourcentage des salariés actionnaires de la Société [2]	**60 %**	**62 %**

(1) Périmètre France. Part des salariés bénéficiant d'un accord d'intéressement ou participation.

(2) Périmètre Groupe. Les salariés qui détiennent des actions directement ou indirectement, y compris et sans limitation par l'intermédiaire d'une société ou d'un véhicule ad hoc ou qui se sont vu attribuer des actions de la Société, même celles-ci n'ont pas fait l'objet d'une acquisition définitive, dans chaque cas conformément aux plans d'actions gratuites ou de performance adoptés par la Société.

Il est précisé qu'environ 130 collaborateurs seniors sont associés et ont investi dans une structure qui détient une participation dans Tikehau Capital Advisors et qui reçoit 20 % de l'intéressement lié à la surperformance (*carried interest*) disponible des fonds gérés par le Groupe. Les 80 % restants sont ventilés à parts égales entre la Société, Tikehau IM (ou la société de gestion pertinente du Groupe) et Tikehau Capital Advisors. Ces parts d'intéressement à la surperformance (*carried interest*) concernent exclusivement certains fonds fermés (les commissions de performance des fonds ouverts étant intégralement perçues par Tikehau IM ou la société de gestion pertinente du Groupe) et permettent de percevoir une portion du rendement des investisseurs au-delà d'un niveau de taux de rentabilité interne fixé dans la documentation du fonds.

Cette structure permet d'inciter ces salariés à la performance du Groupe et de ses fonds, crée une solidarité entre toutes les activités en prévenant tout effet de silo et permet aux salariés de participer au contrôle du Groupe via sa participation dans Tikehau Capital Advisors.

1) *Tikehau Ace Capital a été fusionnée dans Tikehau IM au 1er janvier 2023.*

Dialogue social

Au sein du Groupe les échanges sont facilités du fait d'un management de proximité accessible et attentif.

Le Groupe respecte la liberté d'association et, en conformité avec les exigences légales, promeut la mise en place d'instances visant à encourager le dialogue social.

En 2019, des élections professionnelles ont conduit à la mise en place de Comités sociaux et économiques (CSE) au sein des sociétés Tikehau IM, Tikehau Capital Advisors et Sofidy.

En 2021, à la suite de la reconnaissance d'une Unité Économique et Sociale (UES) de Tikehau Capital, et dans le cadre de la Réorganisation, un nouveau CSE d'UES a été mis en place. Il représente ainsi la Société, Tikehau IM et Tikehau Ace Capital [1] fusionnant les instances représentatives du personnel de ces trois sociétés.

Environ 40 % des collaborateurs du Groupe sont couverts par des conventions collectives, notamment en France, en Italie et en Espagne.

Enfin, la Direction du capital humain encourage le dialogue avec les collaborateurs et implique certains d'entre eux sur des projets impactants.

4.4.4 Relations avec les parties prenantes externes

Politique d'achats responsables

Du fait de son activité de services, le Groupe est faiblement en prise avec les problématiques liées aux violations des droits sociaux ou à des risques environnementaux au niveau de ses fournisseurs de premier rang. Néanmoins, au plan des activités d'investissement et de gestion d'actifs, une politique d'achat responsable apparaît comme un enjeu ESG clé. Une telle politique permet notamment de limiter une partie importante des risques de non-conformité, de réputation ou de rupture de la chaîne d'approvisionnement dans des secteurs d'activité tels que l'industrie, l'agroalimentaire, le textile ou la santé et la pharmacie.

Appliquant un niveau d'exigence similaire à ses investissements et à ceux de ses fonds sous gestion, le Groupe souhaite poursuivre ses efforts d'exigences et de standards élevés en renforçant sa politique d'achats responsables, afin d'intégrer encore plus dans ses critères de sélection la vigilance et l'appréciation des dispositifs mis en place par les fournisseurs et leurs sous-traitants en termes de (i) mesures anti-corruption, (ii) respect des droits de l'homme, du droit du travail et du développement du potentiel humain, (iii) éthique des affaires, (iv) confidentialité et propriété intellectuelle, (v) environnement et (vi) chaîne d'approvisionnement.

Dans cette approche, le Groupe a défini et mis à disposition de ses équipes des clauses standards attendues pour la rédaction et négociation des contrats avec ses fournisseurs. Cette politique est également formalisée dans un document qui est régulièrement mis à jour et disponible sur le site internet de la Société.

Actions de partenariat et de mécénat

À travers sa politique de partenariat et de mécénat, le Groupe soutient de façon proactive les initiatives et projets qui servent ses valeurs ou des causes pressantes.

En 2022, dans un contexte d'urgence et de crise humanitaire en Ukraine, Tikehau Capital a décidé de soutenir le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui travaille 24 heures sur 24 pour apporter des soins et un soutien essentiel aux personnes touchées par cette crise. Une collecte de dons a ainsi été organisée auprès des salariés du Groupe. Tikehau Capital s'est engagé en retour à doubler chaque don reçu de ses employés.

La santé, la jeunesse, le climat et la biodiversité sont des thèmes prioritaires d'engagement, avec une volonté de nouer des partenariats, dont certains pluriannuels, entre Tikehau Capital et des associations intervenant sur ces thématiques.

	Du 1er janvier au 31 décembre 2022
Associations soutenues [1]	22
Montants des dons [2]	680 000 €

(1) Excluant sept associations soutenues via les fonds de Tikehau IM.

(2) Incluant environ 150 000 € liés à des reversements des frais de gestion des fonds de Tikehau IM.

Dans le domaine de la santé

Après avoir contribué à la recherche sur la Covid-19 dès mars 2020 en faisant un don significatif à l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (« AP-HP »), Tikehau Capital est devenu Grand Mécène de la **Fondation AP-HP** en 2021, afin de soutenir l'innovation en santé, les équipes des 39 hôpitaux de l'AP-HP et l'accessibilité aux soins de santé pour tous. Un partenariat qui s'est poursuivi en 2022.

En 2022, le Groupe a aussi confirmé son soutien à l'***Institut Curie's Research Center*** aux États-Unis afin d'aider la recherche sur le cancer à avancer, ainsi que l'association **Helebor**, qui contribue au développement des soins palliatifs et à l'amélioration de la qualité de vie des personnes gravement malades en France.

Tikehau Capital a par ailleurs décidé de soutenir un dispositif hospitalo-académique, la **Chaire de Philosophie à l'hôpital** pour la période 2022-2024. Il s'agit d'un programme d'enseignement et de recherche destiné à allier théorie et pratique par un travail avec les soignants, les patients, les étudiants, les acteurs du système de santé et le grand public.

1) Tikehau Ace Capital a été fusionnée dans Tikehau IM au 1er janvier 2023.

Dans le domaine de la jeunesse

Tikehau Capital soutient depuis 2019 l'**Institut de l'Engagement**, qui permet à des milliers de jeunes qui se sont engagés dans le volontariat ou le bénévolat de valoriser leur engagement civique et de structurer un projet d'avenir à travers un accompagnement individualisé. Dans le cadre de ce partenariat, les équipes de Tikehau Capital participent à la sélection des futurs lauréats, dans la phase initiale d'examen des dossiers de candidature et dans la phase d'entretiens oraux. Par ailleurs, le Groupe valorise la participation à l'Institut de l'Engagement lors du recrutement de stagiaires.

Tikehau Capital continue à soutenir par ailleurs deux associations en Espagne : la ***Fundación Exit*** qui lutte contre l'abandon scolaire des jeunes, et ***Junior Achievement*** qui met à disposition des centres d'apprentissage locaux où les jeunes sont pris en charge pour les aider à réussir et à trouver leur voie.

Depuis 2021, Tikehau Capital soutient le développement d'**Espérance banlieues** en contribuant à la construction des nouveaux locaux du Cours Charlemagne à Argenteuil (France). Le réseau Espérance banlieues développe un modèle d'école innovant, spécialisé dans les défis éducatifs au sein des banlieues françaises en agissant sur la prévention du décrochage scolaire et l'insertion sociale et culturelle des jeunes. Il repose sur un suivi individualisé des élèves rendu possible grâce à de petits effectifs, un apprentissage centré sur les fondamentaux (lire, écrire, compter) et une implication forte des parents dans l'approche éducative.

Depuis 2021, Tikehau Capital a aussi décidé de soutenir l'association ***Rugby French Flair***, notamment dans le cadre de son engagement pour aider au développement de l'Orphelinat Zazakely qui œuvre pour l'amélioration des conditions de vie d'enfants défavorisés. Rugby French Flair attribue les dons qu'elle reçoit à des organisations locales qui s'occupent des jeunes. L'objectif est de proposer à ces enfants, souvent orphelins, des valeurs et une activité face à la violence de leur cadre de vie (trafics, prostitution, recrutement dans des groupes armés), dans un contexte d'extrême pauvreté (Madagascar, Sénégal, Colombie, Cuba, Panama, etc.).

Tikehau Capital a également apporté son soutien en 2022 à l'association ***Life Project for Youth*** qui développe des solutions pour l'inclusion professionnelle et sociale de jeunes de 17 à 24 ans se trouvant dans une extrême pauvreté et victimes d'exclusion dans 13 pays en Asie, au Moyen-Orient, en Europe et en Amérique.

Enfin, en avril 2022, Tikehau Capital a soutenu l'entreprise sociale **Café Joyeux** en contribuant au lancement de leur premier café aux États-Unis et au Royaume-Uni. Café Joyeux est une entreprise de restauration rapide qui emploie des personnes en situation de handicap, principalement touchées par la trisomie 21 ou l'autisme. Leur ambition est de rendre le handicap visible et de favoriser les rencontres, en offrant un travail en milieu ordinaire à des personnes éloignées de l'emploi.

Dans le domaine du climat et de la biodiversité

Début 2021, Tikehau Capital s'est engagé pour une durée de cinq ans auprès de l'association **Océan Polaire** fondée par le médecin explorateur, Jean-Louis Étienne, dans le cadre de son projet Polar Pod. Océan Polaire organise des expéditions et des missions à caractère éducatif et scientifique dans les régions polaires. Polar Pod est une exploration maritime hors-norme doublée d'un défi technologique pour l'étude de l'océan Austral qui entoure l'Antarctique. L'océan Austral est un acteur majeur du système climatique, car ses eaux froides constituent un des principaux puits de carbone. L'océan Austral dispose aussi d'une riche biodiversité. Non motorisé, Polar Pod sera silencieux et permettra un recensement inédit de la vie sous-marine. Cette expédition, qui doit être lancée en 2023, a pour objectif de permettre l'acquisition de données et d'observations sur le long terme qui seront transmises aux chercheurs, océanographes, climatologues et biologistes partenaires. 43 institutions scientifiques de 12 pays sont déjà impliquées dans le projet.

Tikehau Capital a aussi sponsorisé l'initiative de Romain Pilliard skipper du **trimaran "*Use It Again*"** qui s'est engagé en décembre 2021 dans une tentative de Tour du Monde à la voile à l'envers, contre les vents et les courants dominants. Le trimaran a été rénové plus de 15 ans après sa première mise à l'eau dans un souci de choix des matériaux, de transformation ou de recyclage du matériel obsolète. Début février 2022, le trimaran s'est échoué, victime de rafales au sud du Chili, mais un mois après l'accident en baie de Cook, le trimaran visant à sensibiliser à l'économie circulaire a été réparé et remis à l'eau à Ushuaia. Malgré des dégâts importants sur le bateau, Romain et l'équipe de *Use It Again!* ont tout mis en œuvre pour réaliser un chantier dans des conditions difficiles à l'autre bout du monde. Romain est arrivé le 9 août 2022 en fin de journée à La Trinité-sur-Mer après une aventure de 216 jours dans le cadre ce Tour du Monde à l'Envers. L'objectif de cette expédition était aussi de réaliser la première cartographie mondiale des sons océaniques afin de soutenir le travail d'un scientifique spécialisé dans les émissions sonores des cétacés et la pollution sonore des océans.

Soutenir l'autonomie des plus fragiles avec CARAC

Depuis juin 2011, Tikehau IM et la Mutuelle d'Épargne, de Retraite et de Prévoyance CARAC (« CARAC ») se sont associés pour constituer un produit d'épargne associatif via le fonds Tikehau Entraid'Épargne Carac (TEEC).

4.5 REPORTING TAXONOMIE

En tant que société cotée, la Société entre dans le champ du Règlement Taxonomie qui encadre la publication d'informations sur la durabilité des activités économiques des entreprises soumises. Ce Règlement distingue les entreprises financières des entreprises non financières (ces deux catégories d'entreprises étant soumises à des exigences différentes). La Société n'étant :

(i) ni un gestionnaire d'actifs (ni un gestionnaire au sens de la Directive AIFM, ni une société de gestion ou une société d'investissement autogérée au sens de la Directive OPCVM),

(ii) ni un établissement de crédit,

(iii) ni une entreprise d'investissement agréée au sens de la Directive OPCVM,

(iv) ni une entreprise d'assurance,

(v) ni une entreprise de réassurance,

la Société ne répond pas à la définition d'entreprise financière et doit par conséquent être qualifiée d'entreprise non financière. Ainsi, les activités à prendre en compte pour le *reporting* Taxonomie sont celles exercées par la Société et par les entreprises entrant dans son périmètre de consolidation au sens comptable. Le *reporting* Taxonomie ne prend donc pas en compte les activités de gestion d'actifs et d'investissement.

La Société est soumise à l'obligation de publier des informations sur la manière et la mesure dans laquelle les activités de l'entreprise sont associées à des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental au titre des articles 3 et 9 du règlement Taxonomie. En particulier, la Société doit publier : a) la part de son chiffre d'affaires provenant de produits ou de services associés à des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental au titre des articles 3 et 9 ; et b) la part de leurs dépenses d'investissement et la part de leurs dépenses d'exploitation liée à des actifs ou à des processus associés à des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental au titre des articles 3 et 9.

Seuls les deux premiers objectifs de la Taxonomie environnementale sont rentrés en vigueur en 2021 - adaptation et atténuation du changement climatique - couvrant environ 90 activités économiques décrites en Annexe I du règlement européen 2021/2139 (dit « acte délégué sur le climat »). Au 31 décembre 2022, seules deux entités entrant dans le périmètre de consolidation comptable du Groupe, Sofidy et Alma Property, exerçaient des activités concernées :

- Acquisition et propriété de bâtiments (Activité économique 7.7 de l'Annexe I), et
- Rénovation de bâtiments existants (Activité économique 7.2 de l'Annexe I).

TURNOVER

Activités économiques	Code	Chiffre d'affaires	Part du chiffre d'affaires	Critères de contribution substantielle					
				Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau et ressources marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes
		Milliers d'euros	%	%	%	%	%	%	%
A. Activités éligibles à la taxonomie									
A.1. Aligné à la taxonomie									
Chiffre d'affaires des activités alignées à la taxonomie (A.1.)		0	0,00 %	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non alignées à la taxonomie									
Acquisition et propriété de bâtiments	7,7	72	0,01 %	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie mais non alignées à la taxonomie (A.2.)		72	0,01 %	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
TOTAL A (A.1. + A.2.)		**72**	**0,01 %**	**N.A.**	**N.A.**	**N.A.**	**N.A.**	**N.A.**	**N.A.**
B. Activités non éligibles à la taxonomie									
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxonomie (B)		602 309	99,99 %						
TOTAL A + B		**602 380**	**100,00 %**						

	Critères DNSH (*Do No Significant Harm*)									
	Atténuation du changement climatique	**Adaptation au changement climatique**	**Eau et ressources marines**	**Économie circulaire**	**Pollution**	**Biodiversité et écosystèmes**	**Mesures de protection minimales**	**Proportion du chiffre d'affaires aligné à taxonomie en année N**	**Proportion du chiffre d'affaires aligné à taxonomie en année N-1**	**Catégorie (Habilitante ou Transitoire)**
	Oui/Non	***Oui/Non***	***Oui/Non***	***Oui/Non***	***Oui/Non***	***Oui/Non***	***Oui/Non***	***%***	***%***	***H/T***
	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
	N.A.	**N.A.**	**N.A.**	**N.A.**	**N.A.**	**N.A.**	**N.A.**	**N.A.**	**N.A.**	**N.A.**

CAPEX

Activités économiques	Code	Dépenses d'investissement (« Capex »)	Part des dépenses d'investissement	Critères de contribution substantielle					
				Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau et ressources marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes
		Milliers d'euros	%	%	%	%	%	%	%
A. Activités éligibles à la taxonomie									
A.1. Aligné à la taxonomie									
Capex des activités alignées à la taxonomie (A.1.)		0	0,0 %	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non alignées à la taxonomie									
Rénovation de bâtiments existants	7,2	329	4,5 %	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Capex des activités éligibles à la taxonomie mais non alignées à la taxonomie (A.2.)		329	4,5 %	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
TOTAL A (A.1. + A.2.)		**329**	**4,5 %**	**N.A.**	**N.A.**	**N.A.**	**N.A.**	**N.A.**	**N.A.**
B. Activités non éligibles à la taxonomie									
Capex des activités non éligibles de taxonomie (B)		6 982	95,5 %						
TOTAL A + B		**7 311**	**100,0 %**						

	Critères DNSH *(Do No Significant Harm)*									
	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau et ressources marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Mesures de protection minimales	Proportion des dépenses d'investissement alignée à taxonomie en année N	Proportion des dépenses d'investissement alignée à taxonomie en année N-1	Catégorie (Habilitante ou Transitoire)
	Oui/Non	*Oui/Non*	*Oui/Non*	*Oui/Non*	*Oui/Non*	*Oui/Non*	*Oui/Non*	*%*	*%*	*H/T*
	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
	N.A.	**N.A.**	**N.A.**	**N.A.**	**N.A.**	**N.A.**	**N.A.**	**N.A.**	**N.A.**	**N.A.**

OPEX

				Critères de contribution substantielle					
Activités économiques	**Code**	**Dépenses d'exploitation (« Opex »)**	**Part des dépenses d'exploitation**	**Atténuation du changement climatique**	**Adaptation au changement climatique**	**Eau et ressources marines**	**Économie circulaire**	**Pollution**	**Biodiversité et écosystèmes**
		Milliers d'euros	**%**	**%**	**%**	**%**	**%**	**%**	**%**
A. Activités éligibles à la taxonomie									
A.1. Aligné à la taxonomie									
Opex des activités alignées à la taxonomie (A.1.)		0	0,000 %	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non alignées à la taxonomie									
Rénovation de bâtiments existants	7,2	10,3	0,004 %	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Opex des activités éligibles à la taxonomie mais non alignées sur la taxonomie (A.2.)		10,3	0,004 %	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
TOTAL A (A.1. + A.2.)		**10,3**	**0,004 %**	**N.A.**	**N.A.**	**N.A.**	**N.A.**	**N.A.**	**N.A.**
B. Activités non éligibles à la taxonomie									
Opex des activités non éligibles de taxonomie (B)		230 777	99,996 %						
TOTAL A + B		**230 787**	**100,000 %**						

	Critères DNSH (*Do No Significant Harm*)									
	Atténuation du changement climatique	**Adaptation au changement climatique**	**Eau et ressources marines**	**Économie circulaire**	**Pollution**	**Biodiversité et écosystèmes**	**Mesures de protection minimales**	**Proportion des dépenses d'exploitation alignée à taxonomie en année N**	**Proportion des dépenses d'exploitation alignée à taxonomie en année N-1**	**Catégorie (Habilitante ou Transitoire)**
	Oui/Non	***Oui/Non***	***Oui/Non***	***Oui/Non***	***Oui/Non***	***Oui/Non***	***Oui/Non***	***%***	***%***	***H/T***
	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
	N.A.	**N.A.**	**N.A.**	**N.A.**	**N.A.**	**N.A.**	**N.A.**	**N.A.**	**N.A.**	**N.A.**

4.

4.6 TABLE DE CONCORDANCE - PAI (*PRINCIPAL ADVERSE IMPACTS*)

En ligne avec les principes du Règlement SFDR, le Groupe s'efforce de faire progresser la transparence sur les principales incidences négatives de ses investissements ("*principal adverse impacts*") et de considérer différents objectifs de développement durable afin de ne pas servir un objectif en risquant de « causer un préjudice important » ("*do no significant harm*").

Appliquant un niveau d'exigence similaire à ses propres opérations et à ses investissements, le Groupe présente de manière volontaire les principales incidences négatives de ses opérations directes, menées par la Société et ses filiales consolidées. Il est à noter que deux de ses filiales consolidées, Tikehau IM et Sofidy, sont des sociétés de gestion soumises aux dispositions du Règlement SFDR qui publieront une première déclaration relative aux principales incidences négatives de leurs décisions d'investissement prenant en compte des éléments quantitatifs en juin 2023.

PAI (*Principal adverse impacts*) obligatoires

Incidence négative	Indicateur du 1er janvier au 31 décembre 2022	Description	Section pertinente
Émissions de gaz à effet de serre (GES)	GES *scope* 1 : 222 tCO_2e GES *scope* 2 (*location based*): 274 tCO_2e GES *scope* 3 : non disponible	En 2022, les GES *scope* 3 *upstream* (couvrant les sources d'émissions amont) s'élevaient à 10 316 tCO_2e. À la date de publication de ce Document d'enregistrement universel, les GES scope 1-2 liés aux parties communes des immeubles du portefeuille d'actifs immobiliers ne sont pas disponibles. Les GES scope 3 aval liés aux entreprises en portefeuille et aux actifs réels (consommations énergétiques des locataires) sont également en cours de calcul et seront publiés ultérieurement.	Section 4.4.2
Exposition au secteur des combustibles fossiles	Non applicable	Non applicable - Ne concerne pas directement Tikehau Capital (Tikehau Capital ne tire aucun revenu direct de la prospection, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, l'entreposage et le commerce, de combustibles fossiles), mais est applicable à certaines sociétés en portefeuille.	-
Part de consommation d'énergie non renouvelable	100 %	À la date de publication de ce Document d'enregistrement universel, aucun des bureaux du Groupe ne dispose d'un contrat d'énergie renouvelable.	
Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Non applicable	Non applicable - Ne concerne pas directement Tikehau Capital, mais est applicable à certaines sociétés en portefeuille.	-
Activité ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	0	Tikehau Capital confirme que les sites où le Groupe opère ne présentent aucun risque sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité grâce à l'outil d'évaluation *Integrated Biodiversity Assessment Tool* (« IBAT »).	-
Rejets dans l'eau	Non applicable	Ne concerne pas directement Tikehau Capital (aucun des sites du Groupe n'est exposé à des émissions directes de substances prioritaires au sens de l'article 2, point 30, de la directive européenne 2000/60/CE ni à des émissions directes de nitrates, de phosphates et de pesticides), mais est applicable à certaines sociétés en portefeuille.	-
Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Non applicable	Ne concerne pas directement Tikehau Capital, mais est applicable à certaines sociétés en portefeuille.	-
Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0	Durant l'exercice 2022, Tikehau Capital n'a fait l'objet d'aucune plainte, d'aucune mise en demeure ni d'aucune condamnation vis-à-vis d'un des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou d'un des principes directeurs de l'OCDE.	-

Incidence négative	Indicateur du 1er janvier au 31 décembre 2022	Description	Section pertinente
Absence de processus et de mécanisme de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE a l'intention des entreprises multinationales	Non	Un code de conduite relatif à la prévention de la corruption et du trafic d'influence a été introduit en 2020 et mis à jour en 2022 (*Anti-Bribery, Corruption and Influence Peddling code* ou "*ABC Code*"). D'autre part le Groupe dispose d'une politique de lutte contre le blanchiment d'argent. Début 2023, Tikehau Capital a rejoint le Pacte mondial des Nations Unies et oeuvre à renforcer la formalisation de son dispositif autour des droits de l'homme, du travail et de l'environnement.	Section 4.4.1
Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	8,9 %	L'équipe capital humain définit des catégories d'employés permanents prenant en compte : (i) leur fonction, (ii) leur grade et (iii) leur zone géographique. L'écart de rémunération entre hommes et femmes est alors calculé par catégorie. La moyenne des écarts constatés est pondérée par le nombre d'employés par catégorie (voir la Section 4.11 (Note méthodologique) du présent Document d'enregistrement universel).	Section 4.4.3
Mixité au sein des organes de gouvernance	40 %	40% de femmes au sein du Conseil de Surveillance de la Société.	Section 3.1.2
Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Non applicable	Ne concerne pas directement Tikehau Capital et constitue une exclusion au niveau des sociétés en portefeuille (investissements directs).	-

4.

PAI (*Principal adverse impacts*) environnementaux additionnels

Incidence négative	Indicateur du 1er janvier au 31 décembre 2022	Description	Section pertinente
Émissions de polluants inorganiques	Non applicable	Ne concerne pas directement Tikehau Capital (aucun des sites du Groupe n'est exposé aux produits chimiques inorganiques), mais pourrait être applicable à certaines sociétés en portefeuille.	-
Émissions de polluants atmosphériques	Non applicable	Ne concerne pas directement Tikehau Capital (aucun des sites du Groupe n'est exposé aux émissions directes de dioxydes de soufre, d'oxydes d'azote, de composés organiques volatils non méthaniques et de particules fines), mais pourrait être applicable à certaines sociétés en portefeuille.	-
Émissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Non applicable	Ne concerne pas directement Tikehau Capital (aucun des sites du Groupe n'est exposé aux substances répertoriées dans le protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone), mais pourrait être applicable à certaines sociétés en portefeuille.	-
Absence d'initiative pour réduire les émissions de carbone	Non	En mars 2021, Tikehau Capital a rejoint l'initiative ***Net Zero Asset Managers*** et dans ce cadre, le Groupe s'engage à définir des trajectoires de décarbonation en ligne avec l'accord de Paris de limiter le réchauffement à 1,5 °C avec des cibles intermédiaires (d'ici à 2030 ou avant) pour ses lignes métier. **Le 7 mars 2023, le Comité d'orientation stratégique du développement durable a validé un objectif initial d'environ 40% des actifs sous gestion du Groupe gérés en ligne avec l'objectif mondial de zéro émission nette d'ici 2050.** Concernant les actifs immobiliers, le Groupe a pour objectif d'améliorer l'intensité énergétique et carbone. Concernant les investissements en *private equity*, il s'agit d'engager avec les entreprises pour les conduire à prendre des engagements de décarbonation et, ensuite piloter leur trajectoire.	Section 4.3
Ventilation des consommations d'énergie par type de sources d'énergie non renouvelables	Non applicable	Ne concerne pas directement Tikehau Capital (aucun des sites du Groupe n'est exposé aux pétrole, gaz ou charbon), mais est applicable à certaines sociétés en portefeuille.	-
Utilisation et recyclage de l'eau	Non disponible		-
Absence de politique de gestion de l'eau	Non applicable	Ne concerne pas directement Tikehau Capital, mais est applicable à certaines sociétés en portefeuille.	-

Incidence négative	Indicateur du 1er janvier au 31 décembre 2022	Description	Section pertinente
Exposition à des zones de stress hydrique élevé	Limité	D'après la base Aqueduct, développée par le World Resources Institute (WRI), les bureaux de New York, Tel Aviv, Bruxelles, Bordeaux, Londres et Madrid sont exposés à un risque de stress hydrique élevé. Dans ces villes, le rapport entre les prélèvements totaux d'eau (usages domestiques, industriels, d'irrigation, etc.) et les approvisionnements renouvelables disponibles d'eau douce superficielle et d'eau souterraine est défavorable.	-
Production de produits chimiques	Non applicable	Ne concerne pas directement Tikehau Capital (aucune activité du Groupe ne relève des activités relèvent de l'annexe I, Division 20.2, du règlement (CE) no 1893/2006), mais est applicable à certaines sociétés en portefeuille.	-
Dégradation des terres, désertification, imperméabilisation des sols	Non applicable	Ne concerne pas directement Tikehau Capital, mais est applicable à certaines sociétés en portefeuille.	-
Absence de pratiques foncières/ agricoles durables	Non applicable	Ne concerne pas directement Tikehau Capital, mais est applicable à certaines sociétés en portefeuille.	-
Absence de pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers	Non applicable	Ne concerne pas directement Tikehau Capital, mais est applicable à certaines sociétés en portefeuille.	-
Ratio de déchets non recyclés	Non disponible	Tikehau Capital trie les flux de déchets recyclables dans ses principaux bureaux.	-
Espèces naturelles et aires protégées	Non applicable	Ne concerne pas directement Tikehau Capital (aucun des sites du Groupe n'est exposé aux espèces menacées ou des sites détenus, loués, gérés dans ou à proximité d'une aire protégée ou d'une zone à haute valeur de biodiversité en dehors des aires protégées), mais est applicable à certaines sociétés en portefeuille.	-
Déforestation	Non applicable	Ne concerne pas directement Tikehau Capital, mais est applicable à certaines sociétés en portefeuille.	-

PAI (*Principal adverse impacts*) sociaux additionnels

Incidence négative	Indicateur du 1er janvier au 31 décembre 2022	Description	Section pertinente
Absence de politique de prévention des accidents du travail	Non applicable	Ne concerne pas directement Tikehau Capital, mais est applicable à certaines sociétés en portefeuille.	Section 4.4.3
Taux d'accidents	0,78		Section 4.4.3
Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	2 304		Section 4.4.3
Absence de code de conduite pour les fournisseurs	Non	Tikehau Capital dispose d'une charte des achats responsables disponible ici : https://www.tikehaucapital.com/fr/our-group/sustainability/publications	Section 4.4.4
Absence de mécanisme de traitement des différents ou des plaintes concernant les questions de personnel	Non	Tikehau Capital s'est doté d'un dispositif d'alerte accessible à tous les salariés du Groupe, aux travailleurs temporaires, aux stagiaires et aux prestataires de services, permettant la dénonciation de manquements professionnels, par le biais d'une boîte mail dédiée. Ces alertes sont traitées par des référents dédiés au sein des équipes conformité. Tikehau Capital travaille de plus à la mise en place d'une plateforme indépendante, qui permettra également la réception et le traitement des alertes par des interlocuteurs dédiés de la Direction du capital humain, lorsque ces alertes concernent les questions de personnel.	-

Incidence négative	Indicateur du 1er janvier au 31 décembre 2022	Description	Section pertinente
Protection insuffisante des lanceurs d'alerte	Non	Un dispositif d'alerte, assorti d'un traitement confidentiel des informations, a été mis en place et rendu accessible à tous les salariés du Groupe, aux travailleurs temporaires, aux stagiaires et aux prestataires de services. Les rapports d'alerte sont traités de manière confidentielle par des référents dédiés au sein de l'équipe conformité, qui leur appliquent une politique d'absence de représailles et d'intimidation.	-
Cas de discrimination	1	Un cas de discrimination a été remonté à la Direction du capital humain de Tikehau Capital en 2022. Des actions de remédiation ont été mises en oeuvre.	-
Ratio de rémunération excessif	Non disponible		-
Absence de politique en matière de droits de l'homme	Non	Le Code de conduite disponible sur le site internet du Groupe comprend une section sur le respect des droits de l'homme : https://www.tikehaucapital.com/fr/our-group/sustainability/publications	Section 4.4.1
Manque de diligence raisonnable	-	Tikehau Capital a rejoint le Pacte Mondial des Nations Unies en février 2023 et veillera à renforcer ses procédures de diligence raisonnable permettant d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de traiter les incidences négatives sur les droits de l'homme.	-
Absence de processus et de mesures de prévention de la traite des êtres humains	-	Tikehau Capital dispose d'une charte des achats responsables disponible ici : https://www.tikehaucapital.com/fr/our-group/sustainability/publications	-
Activités et fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants par le travail	Non applicable	Compte tenu de la nature des services que le Groupe offre, le risque d'implication dans des violations des droits de l'homme au niveau des opérations directes et des fournisseurs directs est faible. Les mesures prises pour limiter les incidences négatives sur les droits de l'homme au sein du Groupe sont décrites dans le Code de conduite disponible sur le site internet de Tikehau Capital.	-
Activités et fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire	Non applicable	Compte tenu de la nature des services que le Groupe offre, le risque d'implication dans des violations des droits de l'homme au niveau des opérations directes et des fournisseurs directs est faible. Les mesures prises pour limiter les incidences négatives sur les droits de l'homme au sein du Groupe sont décrites dans le Code de conduite disponible sur le site internet de Tikehau Capital.	-
Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme	0	Durant l'exercice 2022, Tikehau Capital n'a fait l'objet d'aucune plainte, d'aucune mise en demeure ni d'aucune condamnation vis-à-vis d'un des principes du Pacte mondial des Nations Unies incluant les droits de l'homme. Certaines sociétés en portefeuille ont pu néanmoins être exposées à des incidents en matière de droits de l'homme au cours de l'exercice 2022.	-
Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Non	Un code de conduite relatif à la prévention de la corruption et du trafic d'influence a été introduit en 2020 et mis à jour en 2022 (*Anti-Bribery, Corruption and Influence Peddling code* ou "*ABC Code*"). D'autre part le Groupe dispose d'une politique de lutte contre le blanchiment d'argent. Début 2023, Tikehau Capital a rejoint le Pacte mondial des Nations Unies afin de renforcer la formalisation de son dispositif autour des droits de l'homme, du travail et de l'environnement.	Section 4.4.1
Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Non	Un code de conduite relatif à la prévention de la corruption et du trafic d'influence a été introduit en 2020 et mis à jour en 2022 (*Anti-Bribery, Corruption and Influence Peddling code* ou "*ABC Code*"). D'autre part le Groupe dispose d'une politique de lutte contre le blanchiment d'argent.	Section 4.4.1
Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	0	Durant l'exercice 2022, Tikehau Capital n'a fait l'objet d'aucune plainte, d'aucune mise en demeure ni d'aucune condamnation vis-à-vis d'un des principes du Pacte mondial des Nations Unies incluant la lutte contre la corruption. Certaines sociétés en portefeuille ont pu néanmoins être exposées à des incidents en matière de corruption au cours de l'exercice 2022.	Section 4.4.1

4.7 TABLE DE CONCORDANCE - ARTICLES L.225-102-1 ET L.22-10-36 DU CODE DE COMMERCE

La table qui suit établit une concordance entre les informations publiées dans le présent Document d'enregistrement universel et les dispositions des articles L.225-102-1 et L.22-10-36 du Code de commerce.

Libellé des rubriques figurant dans le règlement	**Section pertinente**
Description des principaux risques extra-financiers	Section 4.1.5
Description de l'impact des risques extra-financiers sur catégories mentionnées au paragraphe III de l'article L.225-102-1 et au second alinéa de l'article L.22-10-36 du Code de commerce	Voir le détail ci-dessous

Thématique	**Description de la stratégie mise en place**	**Section pertinente**
La manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité	La démarche d'investissement responsable du Groupe détaille la prise en compte des facteurs sociaux/sociétaux et environnementaux.	Section 4.2
Les effets de son activité quant au respect des droits de l'homme	Dans son activité d'investissement, le Groupe effectue des *due diligences* raisonnables concernant le respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail et du Pacte mondial des Nations Unies. Lorsque cela est pertinent, le Groupe accompagne les sociétés en portefeuille dans la formalisation d'un Code d'éthique. D'autre part, le Groupe est également vigilant dans la sélection de ses fournisseurs et dispose d'une charte d'achats responsables.	Section 4.4.1
Les effets de son activité quant à la lutte contre la corruption	Tikehau Capital a intégré dans ses différents manuels de conformité les principes édictés par le « *UK Bribery Act* », loi britannique visant à lutter contre la corruption, et dont la portée est extraterritoriale. Un code de conduite relatif à la prévention de la corruption et du trafic d'influence a été introduit en 2020 et mis à jour en 2022 (*Anti-Bribery, Corruption and Influence Peddling code* ou "ABC Code"). Ce code rappelle la définition des comportements illicites (corruption, trafic d'influence, abus de biens sociaux, etc.), les risques associés pour le développement des activités du Groupe, les lignes directrices à adopter et une procédure pour assurer la mise en place du dispositif (incluant rôles et responsabilités, procédure d'alerte et sanctions associées). Les équipes de chacune des entités du Groupe sont particulièrement sensibilisées aux risques de non-conformité de toute nature et de corruption.	Section 4.4.1
Les effets de son activité quant à l'évasion fiscale	En matière de lutte contre l'évasion fiscale, Tikehau Capital met en place des dispositifs de contrôle pour s'assurer de la conformité de ses opérations avec les lois et réglementations fiscales. Tikehau Capital est tenu de se conformer aux nouvelles exigences en matière d'obligations fiscales déclaratives et travaille à la mise en œuvre de ces nouvelles obligations qui font partie intégrante du système de lutte contre l'évasion fiscale mis en place à l'échelle mondiale. Les équipes de chacune des entités du Groupe sont particulièrement sensibilisées aux risques de non-conformité y compris les risques liés à l'évasion fiscale. Dans le cadre de ses activités d'investissement, le Groupe a défini une *watchlist* conformité et ESG et toute entreprise exposée à des paradis fiscaux fait l'objet d'une revue par l'équipe Conformité.	Section 4.4.1
Les informations relatives aux conséquences sur le changement climatique de l'activité de la Société et de l'usage des biens et services qu'elle produit	Tikehau Capital revoit périodiquement sa Charte d'investissement durable (Politique ESG, biodiversité et climat) et travaille à renforcer son approche sur les risques (physiques et de transition) liés au changement climatique.	Sections 4.3.1, 4.3.2, 4.3.3 et 4.3.4
Ses engagements sociétaux en faveur du développement durable	La mission de Tikehau Capital est d'orienter l'épargne mondiale vers des solutions de financement innovantes et adaptées, créatrices de valeur durable pour l'ensemble des parties prenantes et accélératrices de changement positif pour la société. Tikehau Capital a lancé une plateforme d'investissement à impact en 2020 qui se concentre sur 4 thèmes : (i) la décarbonation, (ii) la nature et la biodiversité, (iii) la cybersécurité et (iv) la résilience.	Sections 4.1.1 et 4.2.5
L'économie circulaire	L'ensemble des salariés du Groupe est encouragé à limiter les consommations et à trier les matières et emballages recyclables. L'économie circulaire impacte les activités et actifs au sein des quatre lignes de métier du Groupe avec une grande variété.	Section 4.4.2

4.8 TABLE DE CONCORDANCE - RÈGLEMENT (UE) 2019/2088

La table qui suit établit une concordance entre les informations publiées dans le présent Document d'enregistrement universel et les dispositions du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Thématique	Description de la stratégie mise en place	Section pertinente
Transparence des politiques relatives aux risques en matière de durabilité au niveau des entités (Article 3)	L'intégration des risques ESG est au cœur de la stratégie d'investissement responsable de Tikehau Capital et ses filiales. Le « risque en matière de durabilité » désigne le risque qu'un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance ait une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur des investissements réalisés par le Groupe et ses filiales d'investissement. La Société et ses filiales intègrent les risques de durabilité dans leur processus de décision d'investissement et effectuent des diligences raisonnables concernant les principales incidences négatives. Au-delà des dispositions réglementaires, le Groupe tend à intégrer les critères ESG au cœur de sa démarche d'investissement, car il est convaincu que ces critères ont un impact matériel sur la performance financière ajustée du risque de l'actif considéré. Ces risques sont identifiés, surveillés et encadrés par les sociétés de gestion du Groupe en utilisant un processus qualitatif (c'est-à-dire une politique d'exclusion, des filtrages négatifs et positifs, revue des controverses, etc.) dans le meilleur intérêt des investisseurs.	Section 4.2.1
Transparence des incidences négatives en matière de durabilité au niveau des entités (Article 4)	L'approche d'intégration de Tikehau Capital va au-delà de prise en compte des risques ESG et couvre également les externalités en matière de durabilité. Le Groupe s'inscrit dans une démarche de progrès pour identifier les potentielles incidences positives et négatives des entreprises, des actifs et projets financés et travaille à la remédiation des incidences négatives lorsque c'est possible.	Section 4.2.3
Transparence des politiques de rémunération en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité (Article 5)	Depuis mars 2021, les politiques de rémunération de Tikehau IM, Sofidy et Tikehau Ace Capital [1] intègrent les risques en nature de durabilité et prennent en compte la participation des collaborateurs à la politique de la société de gestion concernée en matière de critères ESG.	Section 1.4.3.4
Intégration des enjeux de durabilité dans les documents pré-contractuels et les rapports périodiques des produits financiers (Articles 6, 8 et 9)	Les équipes juridiques de Tikehau IM, Sofidy et Tikehau Ace Capital[1] travaillent sur la mise à jour des documents pré-contractuels de leurs produits financiers afin d'assurer le respect du Règlement SFDR. Les fonds SFDR articles 8 et 9 de Tikehau IM et Sofidy produiront leur premier rapport SFDR périodique en 2023 sur l'exercice 2022.	-
Transparence sur l'intégration ESG sur le site internet	La politique d'investissement responsable du Groupe est disponible sur son site internet : https://www.tikehaucapital.com/fr/our-group/sustainability/publications	-

1) Tikehau Ace Capital a été fusionnée dans Tikehau IM au 1er janvier 2023.

4.9 TABLE DE CONCORDANCE - TCFD (*TASK FORCE ON CLIMATE-RELATED FINANCIAL DISCLOSURES*)

Thématique	Description de la stratégie mise en place	Commentaire	Section pertinente
Gouvernance	a) Décrire la supervision des risques et opportunités relatifs au climat par le Conseil d'administration ou de surveillance b) Décrire le rôle du management dans l'évaluation et la gestion des risques et opportunités relatifs au climat.	Le Conseil de surveillance de Tikehau Capital exerce une revue de la stratégie ESG et RSE en traitant systématiquement ce sujet lors de ses réunions avec une attention croissante au sujet Climat. Le Conseil de surveillance dispose : • d'un Comité de gouvernance et du développement durable composé de trois membres indépendants, en charge d'examiner l'intégration des questions ESG (incluant les risques et opportunités liés au climat et à la biodiversité) et RSE dans la stratégie du Groupe et dans sa mise en œuvre. • d'un Comité des risques en charge d'examiner la stratégie en matière de risques, notamment financiers, extra-financiers, opérationnels et de non-conformité. Au niveau du management, la directrice générale adjointe en charge du pilotage des sujets ESG/RSE, Capital humain et Communication et Brand Marketing du Groupe anime ces sujets. De plus, le Comité d'orientation stratégique du développement durable conseille la Gérance sur les lignes directrices de la politique ESG, climat et biodiversité.	Section 4.1.6
Stratégie	a) Décrire les risques et opportunités relatifs au climat que l'organisation a identifiés pour le court, moyen et long terme. b) Décrire les impacts des risques et opportunités relatifs au climat sur les activités de l'organisation, sa stratégie et sa planification financière. c) Décrire la résilience de la stratégie de l'organisation, en prenant en considération différents scénarios relatifs au climat, y compris un scénario à 2 °C ou moins.	Tikehau Capital identifie le risque lié au climat et à la biodiversité comme un enjeu majeur pour le Groupe, à la fois au niveau de ses activités de gestion d'actif et d'investissement. En terme de climat, les risques physiques, et les risques de transition (notamment les risques réglementaires, technologiques, de marché et de réputation) sont identifiés. En mars 2021, Tikehau Capital a rejoint le *Net Zero Asset Managers* (NZAM) et à travers cette initiative, le Groupe s'engage à définir des trajectoires de décarbonation en ligne avec l'accord de Paris de limiter le réchauffement à 1,5 °C avec des cibles intermédiaires (d'ici à 2030 ou avant) pour ses lignes métier. **Le 7 mars 2023, le Comité d'orientation stratégique du développement durable a validé un objectif initial d'environ 40 % des actifs sous gestion du Groupe gérés en ligne avec l'objectif mondial de zéro émission nette d'ici 2050.** Concernant les actifs immobiliers, le Groupe a pour objectif d'améliorer l'intensité énergétique et carbone. Concernant les investissements en *private equity*, il s'agit d'engager avec les entreprises pour les conduire à prendre des engagements de décarbonation et, ensuite piloter leur trajectoire. Enfin, le Groupe a pour objectif de gérer 5 milliards d'euros d'actifs sous gestion dédiés au climat et à la biodiversité d'ici à 2025.	Sections 4.3 et 4.3.2
Gestion des risques	a) Décrire les processus de l'organisation pour identifier et évaluer les risques relatifs au climat. b) Décrire les processus de l'organisation pour gérer les risques relatifs au climat. c) Décrire comment les processus pour identifier, évaluer et gérer les risques relatifs au climat sont intégrés dans le management des risques de l'organisation.	A la date de publication de ce Document d'enregistrement universel, les processus d'identification et d'évaluation des risques ESG sont en cours de renforcement et comprennent : • pour les actifs immobiliers : une analyse de l'exposition aux risques physiques (vagues de chaleur, sécheresse, fortes précipitations et inondations) en préinvestissement, • pour les entreprises en portefeuille : une analyse qualitative de l'exposition aux risques physiques et de transition en préinvestissement, • enfin, AXA Climate a été mandaté pour développer un outil de screening sectoriel d'évaluation des risques physiques et de transition liés au changement climatique à horizon 2030 et 2040 prenant en compte différents scénarios: le *Representative Concentration Pathway* (« RCP ») SSP5 - 8,5 du GIEC ainsi que les scénarios Net Zero 2050 et Contributions déterminées au niveau national (*Nationally Determined Contributions*, « NDC ») du réseau pour verdir le système financier NGFS. Début 2023, un responsable des risques ESG a été nommé pour intégrer de façon croissante les risques ESG et climat dans l'analyse des risques. Le processus de cartographie des risques financiers et extra-financiers attachés aux activités du Groupe est mené chaque année sous la coordination de l'équipe d'audit interne du Groupe.	Section 4.3.2

Thématique	Description de la stratégie mise en place	Commentaire	Section pertinente
Indicateurs et objectifs	a) Décrire les indicateurs utilisés par l'organisation pour évaluer les risques et opportunités relatifs au climat, en liaison avec sa stratégie et son processus de management des risques. b) Publier les émissions de gaz à effet de serre (GES) de *Scope* 1, *Scope* 2 et, si c'est pertinent, de *Scope* 3, et les risques correspondants. c) Décrire les objectifs utilisés par l'organisation pour gérer les risques et opportunités relatifs au climat et sa performance par rapport aux objectifs.	A la date de publication de ce Document d'enregistrement universel, les indicateurs qui seront suivis dans le cadre de l'engagement NZAM sont pas été finalisés. Au niveau des entreprises en portefeuille, les indicateurs suivant sont pris en compte : • GES *scopes* 1, 2 et 3 (sourcé des entreprises ou estimé), • Objectif d'alignement net zéro et de réduction carbone • Chiffre d'affaires éligible à la Taxonomie européenne et • Risques physiques et de transition (analyse qualitative). Au niveau des actifs immobiliers, les indicateurs suivants sont pris en compte: • GES *scopes* 1 et 2, • Alignement avec la trajectoire CRREM (*Carbon Risk Real Estate Monitor*) et • Risques physiques. Au niveau des opérations du Groupe, le résultats du bilan carbone 2022 sont les suivants : GES *scope* 1 : 222 tCO_2e GES *scope* 2 (*location based*): 274 tCO_2e En 2022, les GES *scope* 3 *upstream* (couvrant les sources d'émissions amont) s'élevaient à 10 316 tCO_2e. À la date de publication de ce Document d'enregistrement universel, les GES scope 1-2 liés aux parties communes des immeubles du portefeuille d'actifs immobiliers ne sont pas disponibles. Les GES scope 3 aval liés aux entreprises en portefeuille et aux actifs réels (consommations énergétiques des locataires) sont également en cours de calcul et seront publié ultérieurement.	Sections 4.3.3 et 4.4.2

4.10 TABLE DE CONCORDANCE - SASB (*SUSTAINABILITY ACCOUNTING STANDARDS BOARD*)

La table qui suit établit une concordance entre les informations publiées dans le présent Document d'enregistrement universel et le standard Sustainable Industry Classification System® (SICS®) FN-AC de décembre 2021 préparé par *SASB Standards* (Fondation IFRS) pour le secteur de la gestion d'actifs.

Thématique	Code	Description	Indicateur / Commentaire	Section pertinente
Transparence et sincérité (*"fair advice"*) de l'information aux clients	FN -AC-270a.1	(1) Nombre et (2) pourcentage de salariés avec un dossier ("*record*") faisant référence à une enquête en cours sur les investissements menés dans l'entreprise, faisant l'objet de plaintes de clients, de litiges/contentieux privés et tout autre procédure judiciaire ou réglementaire	(1) Zéro (2) 0%	-
	FN -AC-270a.2	Montant total des pertes financières résultant de procédures judiciaires associées à la commercialisation et à la communication d'informations concernant les produits financiers aux anciens et nouveaux clients	€ 0 Pas de pertes financières résultant de procédures judiciaires associées à la commercialisation et à la communication d'informations concernant les produits financiers aux anciens et nouveaux clients	-
	FN -AC-270a.3	Description des différentes démarches d'information menées auprès des clients sur les produits et les services	Les sociétés de gestion du Groupe sont soumises à des réglementations strictes en matière de classification des clients et de délivrance des informations à leur intention. Le Groupe a élaboré une démarche de marketing responsable intégrée aux chapitres dédiés des différents manuels de conformité de chaque société de gestion. Toutes les communications marketing sur des produits financiers et certaines publications sont soumises à des contrôles internes.	Section 4.4.1
Diversité et inclusion des employés	FN -AC-330a.1	Diversité ethnique et raciale des équipes de direction générale, des directions des différentes équipes, ainsi que de l'ensemble des employés	La promotion d'une culture de la diversité est au cœur de la réussite et de la stratégie de recrutement du Groupe. À fin 2022, les équipes comptent 48 nationalités et 43% de femmes à travers le monde. 23% des *Managing Directors* et des *Executive Directors* sont des femmes.	Section 4.4.3
Intégration d'indicateurs sociaux, environnementaux et de gouvernance dans la gestion et les conseils liés à la stratégie d'investissement	FN -AC-410a.1	Montant d'actifs sous gestion (par classe d'actifs) qui suivent (1) une politique d'intégration des enjeux ESG, (2) une thématique ESG ou impact et (3) une politique d'exclusion	**Politique d'intégration ESG** formalisée dans la documentation légale des fonds SFDR article 8 et article 9 : Dette privée : **5,4 Md€** *Capital markets strategies*: **4,1 Md€** Immobilier : **8,5 Md€** *Private equity* : **3,6 Md€** *Tactical strategies* **: 1,1 Md€** **Investissements thématiques et à impact** appliqués à : Dette privée : **655 m€** *Capital markets strategies*: **37 m€** Immobilier : **350 m€** *Private equity* : **2 034 m€** **Politique d'exclusion** du Groupe appliquée aux investissements directs : Dette privée : **14,5 Md€** *Capital markets strategies*: **4,1 Md€** Immobilier : **13,7 Md€** *Private equity* : **4,1 Md€** *Tactical strategies* **: 1,4 Md€**	Sections 4.2.2, 4.2.3 et 4.2.5

Thématique	Code	Description	Indicateur / Commentaire	Section pertinente
Intégration d'indicateurs sociaux, environnementaux et de gouvernance dans la gestion et les conseils liés à la stratégie d'investissement	FN -AC-410a.2	Description des méthodes d'intégration des critères ESG dans les stratégies d'investissement, ainsi que dans les stratégies et la gestion des portefeuilles d'actifs	La politique d'investissement responsable du Groupe couvre le spectre complet de l'investissement responsable, des exclusions au développement de produits à impact dédiés à des thématiques ESG. L'intégration ESG est au cœur de la stratégie du Groupe et des démarches d'engagement sont déployées de manière *ad hoc*, ayant pour objectif de faire progresser les entreprises en portefeuille.	Section 4.2.4
	FN -AC-410a.3	Description des politiques de vote par procuration proxys et des politiques d'engagement des investisseurs	Le Groupe est convaincu qu'un actionnariat actif stimule la communication et contribue à la création de valeur. Dans ce cadre, le Groupe s'est engagé à voter aux assemblées générales des entreprises détenues dans les fonds qu'il gère (fonds de fonds exclus). Les gérants de portefeuille disposent d'un accès à une plateforme de premier plan pour voter. La politique de vote et d'engagement de Tikehau Capital est disponible sur le site internet ici : https://www.tikehaucapital.com/ fr/our-group/ sustainability/ publications	Section 4.2.4
L'éthique des affaires	FN -AC-510a.1	Montant total des pertes financières qui résultent de poursuites/procédures judiciaires pour fraudes, délit d'initié, comportement anti-trust ou anti-concurrence, mauvaises pratiques/ fautes professionnelles et autres transgressions du droit financier ou de la réglementation	€ 0	-
	FN -AC-510a.2	Description des politiques en interne liées aux lanceurs d'alerte et autres procédures	Les alertes peuvent être reçues par le biais d'adresses mails accessibles aux seuls référents identifiés des équipes Conformité. Le traitement de l'alerte se fait de manière impartiale et garantit, dans toute la mesure du possible, la stricte confidentialité de l'identité du lanceur d'alerte et de toutes les communications. Les informations nécessaires au traitement du signalement et à l'identification de la ou des personnes faisant l'objet d'un signalement ne sont pas divulguées à des tiers, sauf aux autorités judiciaires. Tikehau Capital ne peut pas prendre de mesures défavorables à l'encontre du lanceur d'alerte lorsque cette personne est un employé, telles que le licenciement, mise à pied, rétrogradation, refus d'embauche ou de réembauche, intimidation, harcèlement, etc.	-
Mesure d'activité	FN -AC-000.A	Total des actifs sous gestion (1) *registered AUM* comprenant à la fois les produits réglementés par le *Investment Company Act* de 1940, la *Commodity Futures Trading Commission* et les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), réglementés par le droit européen et (2) *non registered AUM*	*Registered* AUM : **4,3 Md€** *Non registered* AUM : **33,5 Md€**	-
	FN -AC-000.B	Montant total des actifs en dépôt ou sous surveillance	Non applicable	-

4.11 NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Périmètre organisationnel

Sauf indication contraire, toutes les données de ce document portent sur le périmètre Monde (Europe, Amérique, Asie et Moyen-Orient).

Période de reporting

Les actifs sous gestions sont reportés au 31 décembre. Les indicateurs sociaux et environnementaux sont reportés sur 12 mois glissants, du 1er janvier au 31 décembre de l'année.

Indicateurs liés aux actifs sous gestion

Actifs sous gestion - en fonction des différentes stratégies, les actifs sous gestion correspondent notamment :

- pour l'activité de *capital markets strategies* : à l'actif net des fonds (la valeur liquidative de chaque type de parts du fonds étant multipliée par le nombre de parts en circulation) ;
- pour l'activité de dette privée : (i) aux engagements des souscripteurs ainsi qu'à l'effet de levier cible attendu pour certains fonds avec effet de levier ou à l'actif net augmenté des engagements non appelés durant les périodes de levée de fonds et d'investissement, (ii) au maximum entre l'actif net des fonds ou à l'actif des fonds pour certains fonds avec effet de levier et l'assiette de calcul des commissions de gestion, une fois la période d'investissement révolue, (iii) à l'actif valorisé des véhicules de CLO (incluant la trésorerie), (iv) aux engagements des souscripteurs diminués des engagements alloués à d'autres stratégies, et (v) au capital restant dû pour les plateformes de crowdfunding ;
- pour l'activité d'actifs réels : (i) durant les périodes de levée de fonds puis d'investissement, à la valeur d'expertise disponible des actifs figurant dans les fonds (ou, à défaut le coût d'acquisition des actifs) majorée des engagements non appelés, de la trésorerie et des autres éléments d'actifs du fonds, le cas échéant ou à l'actif net réévalué majoré des engagements non appelés, et une fois la période d'investissement révolue, à la valeur d'expertise disponible des actifs figurant dans les fonds (ou, à défaut le coût d'acquisition des actifs), mais aussi (ii) aux engagements des souscripteurs appelés ou non appelés au cours de la période d'investissement et, une fois la période d'investissement révolue, au capital investi par les fonds ;
- pour l'activité de *private equity* : (i) durant les périodes de levée de fond puis d'investissement, aux engagements des souscripteurs ou aux engagements appelés réévalués auxquels s'ajoutent les engagements non appelés des souscripteurs, et ii) une fois la période d'investissement révolue, généralement à la dernière valorisation des actifs du fonds.

Voir détails présents dans la Section 5.1.1 (Principaux chiffres d'exercice 2022) - Indicateurs opérationnels reflétés dans les comptes consolidés de Tikehau Capital du présent Document d'enregistrement universel.

Actifs sous gestion dans la plateforme thématique durable & impact : Fonds avec une thématique durable ou impact dans la stratégie d'investissement (hors fonds de Sofidy).

Actifs sous gestion dans la plateforme thématique durable & impact : Fonds SFDR article 8 ou 9 avec au moins un objectif prioritaire lié à la décarbonation, la nature, la biodiversité ou une autre thématique environnementale.

Actifs sous gestion dans des fonds impact avec une majeure climat et biodiversité : fonds avec une majorité de leurs actifs dédiés à une thématique liée à la décarbonation ou une thématique liée à la nature & la biodiversité.

Actifs sous gestion dans des actifs immobiliers avec une excellente performance : diagnostic de performance énergétique A, BREEAM *very good*, LEED *gold*, HQE très performant ou au-dessus.

Indicateurs sociaux

Avant d'être consolidées, les informations liées aux ressources humaines sont collectées au niveau Groupe qui comprend plusieurs sociétés au 31 décembre 2022 : la Société, Tikehau Ace Capital, Tikehau Capital North America, Tikehau IM et ses filiales et succursales, Tikehau Capital Europe, Homunity et ses filiales, Sofidy et ses filiales, Star America Infrastructure Partners, IREIT Global Group et FPE Investment Advisors.

Effectifs permanents : incluent les salariés titulaires d'un contrat à durée indéterminée (CDI) à temps plein ou à temps partiel ainsi que les représentants de la Gérance.

Accidentologie : Pour le calcul du taux d'accidents du travail, l'entreprise divise le nombre respectif de cas d'accident par le nombre total d'heures travaillées par ses collaborateurs et multiplie le résultat par 1 000 000.

Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé : Les écarts de rémunérations entre homme et femmes sont préparés sur la base de catégories d'employés permanents définis à partir de :

(i) leur fonction ((a) professionnels de l'investissement, (b) fonctions *corporate* ou (c) support en investissement),

(ii) leur grade ((a) *analyst – associate*, (b) *vice president – director* et (c) *executive director – managing director),*

(iii) leur zone géographique (Eurozone, Royaume-Uni, USA et Asie) et

(iv) leur activité pour une société de gestion autonome ayant des pratiques de rémunération spécifiques.

Ces catégories de population sont ensuite revues individuellement pour exclure :

- les employés ayant passé moins 6 mois de l'année N dans le Groupe,
- les groupes présentant moins de deux employés d'un même sexe.

Sur 48 catégories comportant 637 collaborateurs permanents, 22 catégories comportant 538 salariés ont été retenues. Les catégories retenues représentent ainsi plus de 84% de la population étudiée.

Les bases de rémunération retenues pour les employés permanents présents dans le Groupe au 31 décembre de l'année N comprennent les rémunérations fixes, les rémunérations variables payées sur l'année en numéraires ainsi

que les rémunérations variables différées ; une proratisation de la rémunération variable a été également calculées pour les salariés présents plus de 6 mois mais moins d'un an .

Compte tenu (i) de la taille du Groupe, (ii) de la diversité de ses activités et de ses localisations géographiques et (iii) du rapide développement de ses équipes sur les dernières années, les tailles de catégories d'analyse demeurent limitées et pourraient ainsi être affectées de manière significative, négativement ou positivement, à toute évolution marginale de chaque catégorie.

Formations : Total des actions de formation réalisées au titre du plan de développement des compétences 2022 au niveau du Groupe. Cela inclus les actions de formation obligatoires, individuelles et collectives.

Formations cyber : Population ciblée par le département IT : employés permanents et non permanents du Groupe ainsi que les prestataires permanents inscrits à la campagne sur les risques cyber sur le 2e trimestre de l'année N et présente dans les effectifs au 31 décembre de l'année N.

Salariés actionnaires de la Société : Les salariés du Groupe qui détiennent des actions directement ou indirectement, y compris et sans limitation par l'intermédiaire d'une société ou d'un véhicule ad hoc ou qui se sont vu attribuer des actions de la Société, même celles-ci n'ont pas fait l'objet d'une acquisition définitive, dans chaque cas conformément aux plans d'actions gratuites ou de performance adoptés par la Société. Le pourcentage est réalisé en prenant l'effectif moyen mensuel auquel les effectifs de GSA et EIL ont été soustraits, qui ne sont pas éligibles à l'attribution des actions gratuites.

Indicateurs environnementaux

Les données liées à l'environnement sont recueillies pour huit bureaux (Evry, Londres, Madrid, Milan, New York, 2 bureaux à Paris et Singapour) représentant plus de 85 % des employés permanents et non permanents du Groupe et plus de 85 % de la surface des bureaux. Pour les autres bureaux, des estimations ont été faites sur la base d'une extrapolation à l'aide de données physiques disponibles pour les bureaux couverts et/ou de données recueillies au cours de l'année précédente.

Émissions de gaz à effet de serre (GES) : En ligne avec le *Greenhouse Gas Protocol* (« GHG Protocol »), le Groupe prend en compte les gaz à effet de serre suivants (i) le dioxyde de carbone (CO_2), (ii) le méthane (CH_4), (iii) le protoxyde d'azote (N_2O) et (iv) gaz fluorés (PFC, HFC, SF_6, NF_3). Le Groupe utilise des sources de facteurs d'émissions reconnues: (1) 2022 Green-e®, (2) ADEME Base carbone, (3) AIB 2021, (4) AIE 2020 et 2021, (5) DEFRA 2022, (6) US EPA EEIO 2018, (7) 5e Rapport d'évaluation du GIEC pour les potentiels de réchauffement planétaire.

GES *scope* 1 : émissions provenant des installations fixes ou mobiles contrôlées par l'organisation. Pour Tikehau Capital, il s'agit des émissions liées à la consommation de carburant, de gaz et des rejets des gaz frigorigènes liés à la climatisation.

GES *scope* 2 : émissions indirectes liées à l'énergie fournie (bureaux).

GES *scope 3* amont : : émissions indirectes liées aux biens et services achetés, biens d'équipement, activités consommant des carburants / d'autres sources dénergie, déchets générés, déplacements professionnels et déplacements des employés. Les émissions du *scope* 3 ont été calculées à partir de facteurs monétaires pour les biens et services achetés, les biens d'équipement et les facteurs d'émission spécifiques aux fournisseurs ont été utilisés pour déplacements professionnels.

À la date de publication de ce Document d'enregistrement universel, les GES *scope* 1-2 liés aux parties communes des immeubles du portefeuille d'actifs immobiliers ne sont pas disponibles. Les GES *scope* 3 aval liés aux entreprises en portefeuille et aux actifs réels (consommations des locataires) est également en cours de calcul et sera publié ultérieurement.

4.12 RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

MAZARS

Siège social : 61, rue Henri Regnault, 92400 Courbevoie, France

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes de la société Tikehau Capital, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1058 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de la société

Il appartient à la Gérance :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette

intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre décembre 2022 et mars 2023 sur une durée totale d'intervention de 5 semaines.

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions ESG, administration et finances, gestion des risques, conformité et ressources humaines.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225 102 1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
  - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Nos travaux ont été réalisés en central auprès des directions contributrices ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux couvrent 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

L'organisme tiers indépendant, Mazars SAS

Paris La Défense, le 16 mars 2023

Simon BEILLEVAIRE, Associé — Edwige REY, Associée RSE & Développement Durable

Annexe: informations considérées comme les plus importantes

Indicateurs quantitatifs incluant les indicateurs clés de performance

- Part des femmes dans l'effectif permanent
- Part des femmes dans les équipes d'investissement
- Part des femmes dans l'effectif *Managing Director* + *Executive Director*
- Écart de salaire femmes-hommes
- Part des salariés ayant suivi au moins une formation externe dans l'année
- Pourcentage de salariés actionnaires de la Société
- Part du portefeuille d'investissements du Groupe investie dans ses stratégies d'investissement
- Parts des salariés inscrits ayant suivi une formation cybersécurité
- Taux d'accident
- Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladie
- Cas de discrimination
- Taux de turnover sur l'effectif moyen
- Mixité au sein des organes de gouvernance
- Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
- Absence de processus et de mécanisme de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE a l'intention des entreprises multinationales
- Actifs sous gestion dans des fonds impact avec une majeure climat et biodiversité
- Actifs sous gestion dans des actifs immobiliers avec une excellente performance (certificat de performance énergétique A, BREEAM *very good*, LEED *gold*, HQE très performant ou au-dessus)
- Bilan d'émissions de gaz à effet de serre (GES) – *scope* 1, *scope* 2 et *scope* 3 amont
- Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables
- Activité ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité
- Collaborateurs dédiés au sein de l'équipe ESG
- Actifs sous gestion dans des fonds SFDR Article 8 ou Article 9
- Part des participations de *private equity* avec une feuille de route développement durable
- Ratio de sociétés financées avec un ESG ratchet sur le nombre total de sociétés financées en dette privée (*corporate lending* et *direct lending*)